NNÉE — T. 26 N° 575 — 1er AOUT 1931

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cie N° 1668.)

Les Questions Actuelles
Chronique de la Presse
L'Action Catholique
Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

nformément à l'usage, la **D. C.** *ne paraît toutes les deux semaines durant la ode des vacances. En conséquence,* **LE CHAIN NUMERO** *sera publié* **LE 15 AOUT.**

Sommaire analytique

QUESTIONS ACTUELLES » ET « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

ine sociale de Mulhouse. — **1° Vie des affaires rie chrétienne à la lumière des faits et des ncipes** (Leçon d'ouverture de M. EUGÈNE DUTHOIT, 7. 31) : 131.

a lumière des faits. — Le monde présent des affaires a besoin alité : 1° Quelques faits caractéristiques. 2° Quelques idées es sur la morale et les affaires. 3° Leçons à tirer de la crise des affaires : 136.

la lumière de la morale chrétienne. — La morale chrétienne le besoin de moralité ressenti dans le monde des affaires : n le droit de récuser ici la morale ? 2° Pourquoi les affaires de la morale (des contrats qui se forment; des institutions qui sent; sur le plan de la concurrence; au service d'une clientèle; ce de la société; les affaires, moyen d'accomplir le service dont iété est chargée ; « gagner de l'argent », formule équivoque et use; nul ne peut servir deux maîtres). 3° Morale chrétienne et modernes (contrats et institutions; l'économie du crédit et ses norales; concurrence, clientèle, service social dans l'économie d'hui; la propriété d'aujourd'hui, son extension et ses respon- morales « du fait » des affaires; comment servir le vrai : 149.

ment intégrer la morale chrétienne dans les affaires. — 1° L'édu- une éducation assez précise dans ses enseignements; une édu- enue à jour dans ses applications; un entraînement progressif lonté créant l'habitude vertueuse). 2° L'action des élites chré- sur leurs milieux d'affaires. 3° Les institutions « bonnes ser- » de morale dans les milieux d'affaires : 162.

ttre de S. Ém. le cardinal Pacelli à M. Du- t (1. 7. 31) : 173.

nses ministérielles. — **I. Enseignement pri- re** : 174.

ace et Lorraine. Fréquentation scolaire. Certificat d'études donnant le nombre total par an et par arrondissement des des deux sexes fréquentant les écoles primaires élémentaires, usion des écoles maternelles; — tableau donnant le nombre r arrondissement et par an des enfants quittant chaque année rimaire à la fin de leur scolarité; — tableau donnant le nombre des enfants, par arrondissement, ayant réussi au certificat d'études primaires; — tableau donnant le nombre annuel d'enfants ayant réussi, de 1919 à 1931, au certificat d'études primaires dans des localités déterminées) : 174.

2° Alsace et Lorraine. Instituteurs et institutrices. Tableau statistique donnant par département et par année en 1913 et depuis 1919 : *a)* le nombre des instituteurs; *b)* le nombre des institutrices primaires dans les écoles primaires, dans les écoles maternelles; *c)* le nombre des institutrices employées dans les écoles de garçons : 179.

3° Alsace et Lorraine. Construction d'une école primaire. Subventions de l'Etat et du département : 181.

II. Instituteurs publics : 181.

III. Locaux scolaires : 182.

IV. Cinquantenaire de l'école laïque : 183.

V. Pupilles de la nation : 183.

Éphémérides (du 1er au 15 juillet 1931) : 185.

NOUVEAUTÉ

LES " QUESTIONS ACTUELLES " ET " CHRONIQUE DE LA PRESSE

SEMAINE SOCIALE DE MULHOUSE

Vie des affaires et vie chrétienne

A la lumière des faits et des principes

Leçon d'ouverture par M. Eugène Duthoit (1)

Le retour des Semaines sociales de France sur la terre d'Alsace, neuf ans après la session de Strasbourg, est un événement heureux que je salue avec émotion. Dans cette province où il n'est pas possible de revenir sans amasser de nouvelles richesses spirituelles et sans resserrer de vieilles amitiés, il est bon, à raison même des clartés particulières du génie alsacien, de méditer en commun sur les grands problèmes qui intéressent la France, l'humanité, l'Eglise.

Quelle joie, Monseigneur, d'être accueillis à Mulhouse, comme naguère à Strasbourg, par le grand évêque qui fut toujours pour nous le plus bienveillant des pères et le plus éclairé des guides ! Heureux d'avoir été sous votre juridiction depuis qu'a commencé, avec tant de concours dévoués, la préparation de la Semaine sociale de Mulhouse, nous avons lu, avec le même respect et la même docilité que vos diocésains d'Alsace, votre Le *pastorale* de cette année sur « la doctrine sociale l'Eglise », où a été condensée, avec une rare m trise, la substance même de l'encyclique *Rer Novarum* et des déclarations complémentaires mulguées, depuis 1891, par les Pontifes roma Par la savante élaboration de ces pages doctrina vous avez, Monseigneur, pris une part prépon rante aux travaux préparatoires de la Semaine soc de Mulhouse.

L'encyclique *Rerum Novarum*, dont l'Eglise célè cette année le quarantième anniversaire, doit, effet, jalonner notre route. Les Semaines soci ont été dès l'origine et entendent rester touj les suivantes, passionnément fidèles, de *Rerum N rum*. Sans celle-ci, nous aurions pu nous atta dans les ornières du libéralisme économique ou r risquer sur les pentes glissantes du socialisme. T jours nous marcherons sous la clarté de l'encycli sous celle des enseignements pontificaux qui l'in prètent et la complètent. C'est elle qui va guider dans l'étude difficile qui occupera c session. Si elle n'aborde pas de front le probl que nous allons examiner, « la morale chrétienn les affaires », l'encyclique *Rerum Novarum* y conduit en quelque sorte par les allusions r tées qu'elle y fait. Quand le Pape note au pas la « concentration, aux mains de quelques-uns l'industrie et du commerce », « la cupidité d concurrence effrénée » ; quand il dénonce l'u

---

(1) Mulhouse, 27 juillet 1931. — Voir dans la *D. C.*, t. 21, col. 1420, la liste complète des références sur les Semaines sociales ; *adde :* Semaine sociale de Besançon (1923), leçon d'ouverture de M. Eugène Duthoit : *D C.*, t. 22, col. 195-227 ; Semaine sociale de Marseille (1924), leçon d'ouverture de M. Eugène Duthoit : *D C.*, t. 24, col. 323-362. — La Semaine sociale de Mulhouse, consacrée à « la morale chrétienne et les affaires », s'est tenue du 27 juillet au 2 août, sous la présidence de Mgr Ruch, évêque de Strasbourg. Voici, d'après la *Croix* du 10. 7. 31, les grandes lignes du programme :

» *Le lundi 27 juillet :* à 8 heures, messe du Saint-Esprit, avec allocution de Mgr Ruch ; à 9 h. 30, leçon d'ouverture par M. Eugène Duthoit : « Où en est la » morale des affaires ? les faits, les requêtes de l'esprit » chrétien » ; à 10 h. 45, M. l'abbé Reviron, supérieur de l'Institut Saint-Lazare d'Autun, traitera ce sujet : « L'appel des âmes contemporaines à une morale des » affaires » ; à 17 heures, « Structure du monde écono- » mique contemporain : dynamisme et technique des » affaires modernes », par M. Pierre Bayart, professeur à l'Institut catholique de Lille. Le soir, grande cérémonie d'ouverture avec sermon par le R. P. Ducatillon, O. P., sur « L'ordre social chrétien », et allocution par S. Em. le cardinal Verdier.

» *Le mardi :* à 9 heures, « Primauté du spirituel dans » les affaires », par M. Joseph Vialatoux ; à 10 h. 30, « Valeur actuelle des principes traditionnels de la morale » catholique sur la propriété, le juste prix, l'usure », par M. le chanoine Tiberghien, professeur à l'Université catholique de Lille ; à 17 heures, « L'institution, mode » actuel de l'adaptation de la morale à la vie des » affaires ». Le soir, grandes assemblées avec discours du R. P. Guitton et de M. Zirnheld pour les auditeurs de langue française, de Mgr Kretz et de M. Henri Meck pour les auditeurs de langue allemande.

» *Le mercredi :* à 9 h. 30, « L'institution corporative, » garantie d'ordre dans le monde des affaires », par le R. P. Danset, de l'Action populaire ; à 10 h. « L'Etat, les Etats et la morale des affaires », M. A. Boissard, ancien député ; à 17 heures, « Ent » industrielles nationales et internationales au regar » la morale sociale », par M. Sauvaire-Jourdan, p seur à la Faculté de droit de l'Université d'Aix.

» *Le jeudi :* à 9 heures, « Participations financièr par M. Coart, professeur à l'Université de Lou à 10 h. 30, « Actionnaires et Conseils d'administratio par M. Emmanuel Gounot, professeur à la Faculté c lique de Lyon ; à 17 heures, « Le problème des » médiaires », par M. Garrigou-Lagrange, professe la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux. Le veillée religieuse avec méditation, par M. l'abbé Th de Poncheville, en français, et par le R. P. H Capucin, en allemand. Le vendredi, à 9 heures, « S » lations et crises boursières », par M. Philipp Las Cases ; à 10 h. 30, « La concurrence déloyale » l'économie internationale », par M. Pierre W à 17 heures, « La marque et le label, garanties de » lité commerciale », par M. Berger, industriel. Le grande assemblée avec M. Alexandre Souriac R. P. Rutten pour les auditeurs de langue fran M. le Dr Thiele et M. l'abbé Riedner, de Zurich, les auditeurs de langue allemande. Le samedi 1er à 9 heures, « Les consommateurs et la moralit » affaires », par M. Maurice Deslandres, professeur Faculté de droit de Dijon ; à 10 h. 30, « L'exploi » commerciale et industrielle des vices et passio par Mgr Beaupin ; à 17 heures, « L'aspect mora » problèmes de la publicité », par M. Marius G à 18 h. 30, Salut d'action de grâces.

» En outre, des leçons documentaires seront d par MM. Louis Arnould, professeur à la Facult Poitiers ; Ernest Pezet, Duval-Arnould, député ; G Piot, Jean Lerolle, député ; le chanoine Masure, seur au Grand Séminaire de Lille, etc.

» Pour tous renseignements, s'adresser au secr permanent, 16, rue du Plat, à Lyon. »

condamnée à diverses reprises par le jugement l'Eglise et pratiquée de nos jours, sous une re forme, par des hommes avides de gain », -t-il pas posé en quelque sorte des jalons, en vue udes plus poussées sur ce désordre des affaires dernes qui est apparu à son génie comme l'une causes les plus caractéristiques de tant de « mi-s imméritées » ?

'ouvons-nous mieux commémorer l'encyclique en méditant, à sa clarté, sur l'un des problèmes elle a le plus nettement posés ?

'oici d'ailleurs que l'Eglise, par son Chef su-me, vient, en une nouvelle encyclique d'une capi- importance, de confirmer, d'adapter aux chan-nents de la vie économique et sociale, d'amplifier enseignements de *Rerum Novarum*.

e premier acte de la Semaine sociale de Mulhouse d'adhérer de toutes ses forces à l'encyclique *adragesimo anno*, de Pie XI (1), avec les mêmes timents de fierté catholique, d'attachement intel-uel, de soumission filiale, qu'à l'encyclique *Rerum varum* elle-même.

a Semaine sociale de Mulhouse tient d'autant plus exprimer ses sentiments de reconnaissance au e commun des fidèles que, sur l'objet spécial qui ire au programme, la « morale des affaires », ncyclique du 15 mai 1931 contient tout autre se que des allusions ; le problème est abordé par voies les plus directes, énoncé avec une netteté, connaissance des faits économiques qui provoque lmiration, résolu avec une souveraine maîtrise. nment, par exemple, ne pas souligner l'examen pénétrant que le Pape a voulu faire de la crise rale qui sévit aujourd'hui dans le monde des ires ?

hez certains s'est produit un tel endurcissement de la science que tous les moyens leur sont bons qui per-tent d'accroître leurs profits et de défendre contre les sques retours de la fortune les biens si péniblement uis ; les gains si faciles qu'offre à tous l'anarchie des rchés attirent trop de gens dont le seul désir est de liser des bénéfices rapides par un travail insignifiant et t la spéculation effrénée fait monter et baisser tous prix.

Ainsi les directions de l'Eglise nous invitent à iter un tel sujet, aussi bien que les besoins de re temps.

Il nous est précieux d'accomplir notre tâche dans te ville industrielle de Mulhouse, dont nous ai-ns à saluer le magnifique labeur et à recon-tre la délicate hospitalité. Plus tôt qu'ailleurs, it-être, en ce milieu d'industrie et de négoce, âmes nobles se sont inspirées, pour moraliser affaires, des lumières de l'Evangile. N'est-ce un grand industriel de chez vous, M. Dolfus, , à une époque déjà lointaine où les principes l'école de Manchester trouvaient peu de contra-teurs, eut le mérite d'affirmer que « le patron t à l'ouvrier plus que son salaire » ? Et n'est-pas chez vous aussi que des prêtres, à la fois nmes de pensée et hommes d'action, l'abbé Win-er, l'abbé Cetty, ont fait fleurir, en leurs écrits en leurs œuvres, le catholicisme social ?

De tels précédents encouragent notre étude.

Entre ces deux termes, que met en regard le e général des travaux de la Semaine « Morale rétienne » et « Affaires », est-ce une harmonie, est-ce au contraire un antagonisme, un conflit qui s'offre à la pensée ?

Harmonie, oui, dira-t-on, pourvu que dans le domaine des affaires comme dans toutes les sphères où s'exerce notre activité temporelle soit reconnue en théorie et observée en pratique la primauté du spirituel.

Mais conflit, si l'on considère, d'une part, les exi-gences imprescriptibles de la morale chrétienne, et, de l'autre, à la lumière des faits, les états d'esprit et les pratiques qui règnent dans le monde actuel des affaires.

Faut-il s'étonner de ce contraste ? Non, certes ! Car si la poursuite du gain, objet propre des affaires, est, dans des conditions et des limites à déterminer, légitime, « la convoitise du lucre, selon le mot de saint Thomas, ignore la limite et tend à l'infini » (1) : et c'est là qu'est la source des désordres qui mettent aux prises les affaires et la morale. Le penchant de l'homme au prélèvement sur le bien d'autrui par le moyen du trafic — disons le mot, l'inclination à l'usure — est inhérent à l'humaine nature. L'éducation tient en bride ce penchant déplorable et la vertu des institutions peut défendre la société contre ses funestes atteintes ; mais il renaît sans cesse, à la faveur même de l'activité intense et du dynamisme des affaires modernes.

Le désordre porte en lui-même son châtiment. Les crises des affaires surviennent et enseignent opportunément la prudence et la tempérance, jus-qu'au jour où, l'épreuve passée, le monde est entraîné de nouveau par ce mouvement cyclique dont parlent les économistes, vers la poursuite des gains excessifs et des fortunes hâtives.

Le conflit est-il irréductible ? Non ; mais l'Evan-gile demande un redressement plus énergique et plus persévérant. Les passagères velléités que sus-citent dans les âmes les contre-coups des crises éco-nomiques ne sauraient suffire.

Trois choses importent. La première, plus dif-ficile et méritoire qu'il ne semble aux esprits su-perficiels, est de *voir clair* dans la structure, l'en-chevêtrement compliqué et la technique des affaires. Pour les uns, ce travail de prospection est gêné et obscurci par leur rôle d'acteurs mêmes du drame. Les autres, simples observateurs, souvent fort éloi-gnés de la scène, sont exposés à tout confondre et à se méprendre sur le vrai sens des faits qui se déroulent. Et pourtant, il faut *voir clair*, quels que soient le temps, la patience et la méthode que ré-clame l'étude objective et impartiale du monde des affaires. L'observation loyalement conduite porte déjà ses fruits chez quiconque regarde avec sa rai-son et sa conscience : les faits parlent alors d'eux-mêmes. Le mystère dont s'entourent les pratiques entachées d'injustice augmente leur malice et leur danger : c'est un premier service à rendre à la société que de faire remonter les actes à la clarté du jour.

Un second effort est nécessaire : considérer les faits à la lumière de la morale chrétienne, non pas tant pour accuser les autres que pour s'examiner soi-même. Qui n'a quelque retour à faire sur sa propre conduite, dans un temps où sont innom-brables ceux qui participent de quelque façon à la vie des affaires, ne serait-ce que par la dépense et le placement ? De quoi s'agit-il ? D'un catalogue de fautes à établir ? D'un inventaire de cas pecca-

(1) Cf. *D. C.*, t. 25, col. 1403-1450. (Note de la *D. C.* — f indications contraires, les notes sont de l'auteur.)

(1) *Somme théologique*, IIª, IIªª, Quest. LXXVII, art. 4.

mineux à dresser? D'un jugement sur telles ou telles opérations de banque ou de bourse? Tâche importante, même indispensable, mais réservée, par son objet même, à l'autorité de l'Eglise, à ses docteurs, ses théologiens, ses moralistes, ses confesseurs. A nous, membres de l'Eglise enseignée, n'appartient-il pas d'étudier la vie des affaires plutôt sous l'angle des vertus à pratiquer? Prudence, force, justice, tempérance, par-dessus tout charité, « premier et unique commandement », ce sont bien là les vertus obligatoires de l'homme d'affaires, c'est-à-dire du gérant du domaine temporel d'une collectivité, petite ou grande: la charité qui rend, en affaires, plus délicate et plus stricte la justice, qui en dépasse infiniment les exigences, non seulement par les libéralités qu'elle inspire, mais, bien plus, par l'allure qu'elle donne à la direction même des entreprises et à la négociation des échanges; la charité qui ne se limite pas à l'observance de quelques préceptes, qui ne se tient pas pour satisfaite quand l'agent humain n'a pas nui à autrui, qui sert avec passion le bien commun, puisque la seule mesure d'aimer Dieu, et par conséquent le prochain, est de l'aimer sans mesure.

Un troisième devoir se présente à nous: celui d'adapter une morale souveraine qui est de tous les temps, de tous les régimes, économiques ou politiques, aux formes et aux conditions particulières que revêt, *de notre temps*, la vie des affaires. Les principes à faire régner sont éternels, mais le choix des *moyens* efficaces à employer pour préparer et affermir ce règne pacifique est manifestement soumis à des contingences. Autrement dit, ce n'est pas une quelconque vie d'affaires qu'il s'agit de soumettre au primat de la morale chrétienne, mais bien la vie des affaires modernes, contemporaines, celles qui se déroulent autour de nous, auxquelles nous participons tous dans une mesure modeste ou importante. C'est à cette vie-là, en plein dynamisme, et non à une vie d'affaires qui a pu se dérouler autrefois ou loin de nous, qu'il faut adapter notre morale éternelle, sous peine de récusation. La prudence et le souci du bien commun doivent nous tenir en garde contre les prétendus freins ou accélérateurs qui ne correspondraient plus à la vitesse du train et à la puissance du moteur.

Nous sommes réunis à Mulhouse pour accomplir, ensemble, en une collaboration fraternelle, ces démarches de l'esprit, importantes pour le service de l'Eglise, le bien du pays, le salut de la société. Essayons de voir clair dans la vie et la technique des affaires, plus exactement des affaires modernes, pour y introduire, par des méthodes appropriées aux faits et, par là, vraiment efficaces, le ferment divin de la charité, pourvoyeuse de justice et de paix.

Ce dessein a inspiré tout le plan de la Semaine que nous inaugurons. Parmi les maîtres que nous allons entendre, les uns nous initieront à la structure du monde économique contemporain, à son dynamisme et à sa technique; les autres dérouleront devant nos yeux les larges perspectives de la primauté du spirituel dans les affaires; d'autres encore montreront comment cette primauté ne peut s'exercer, dans les affaires modernes, que par l'action conjuguée d'une éducation profondément chrétienne et d'institutions qui, suscitant en chaque milieu des élites capables de prendre en mains l'autorité, opèrent en quelque sorte *par le dedans* les transformations nécessaires. D'autres, enfin, se livreront à des coups de sonde à travers le monde des réalités, que ce soit la banque, la Bourse, les ententes industrielles, les participations financière[s], les marchés, les agissements multiformes de la sp[é]culation et de la publicité, les formes de la co[n]currence, juste ou injuste. Ils s'efforceront, da[ns] chaque cas, de noter objectivement ce qui est, d'i[n]terroger la morale, de préciser sur quels poin[ts] névralgiques ou vulnérables doivent s'accompli[r] d'une part l'œuvre éducative qui éveille les vertu[s], d'autre part, la réforme institutionnelle qui ouvr[e] dans chaque milieu, les cheminements intérieu[rs] par où peut pénétrer l'esprit chrétien.

Dans cette leçon inaugurale, nous allons tent[er] une première application de la méthode proposée, [en] voyant :

1° A la lumière des *faits*, comment le monde p[ré]sent des affaires a besoin de moralité ;

2° A la lumière des *principes*, comment la mora[le] chrétienne satisfait l'immense besoin de moral[ité] ressenti dans le monde des affaires ;

3° Par quels *moyens efficaces* intégrer la mora[le] chrétienne dans les affaires. Vie des affaires et [vie] chrétienne ne sont point deux vies séparées, m[ais] une seule. « Nul ne peut servir deux maîtres, Di[eu] et Mammon. »

I — A la lumière des faits (1)

Le monde présent des affaires a besoin de moralit[é]

Nous distinguerons ici quelques faits caracté[ris]tiques du monde actuel des affaires ; quelques idé[es] régnantes ; enfin quelques leçons à tirer de la cr[ise] actuelle des affaires.

1° Quelques faits caractéristiques.

N'exagérons rien et ne laissons pas croire que [le] monde des affaires soit aujourd'hui totalement li[vré] à l'indiscipline des mœurs. La moralité, chevi[llée] à tant d'âmes par suite de bienfaisantes hérédi[tés] et des salutaires habitudes, exerce encore, Di[eu] merci, sur maintes affaires, sa nécessaire maîtr[ise]. « Résidus de moralité », diront les esprits chagri[ns]. Vertus du comptoir, dirons-nous plutôt ; ver[tus] bourgeoises, ternes, peut-être, et silencieuses, s[ou]vent étayées sur des prescriptions législatives [ou] corporatives, dans un monde où il ne sied pas d'[être] en rupture de ban avec le Code, voire même a[vec] un règlement professionnel. Respect des marq[ues] d'origine ou de fabrique ; conformité de la liv[rai]son à l'échantillon ; respect des délais et [des] échéances ; régularité des payements ; ce sont [là] des règles communément observées. Le code [de] l'honneur commercial, d'accord avec la légalité, [ne] tolère point qu'on résilie un marché, qu'on [dé]bauche la clientèle d'un concurrent.

Mais il est manifeste que ces débris de la morale ne [sau]raient suffire à organiser les affaires modernes sur le [plan] moral, à donner une règle à la circulation des riche[sses] et des capitaux sous sa forme dynamique ; bref à i[nsti]tuer ce qu'on pourrait appeler le Code de la route, [des]tiné à empêcher les écrasements des piétons par le [cou]rant circulatoire moderne (2).

Il faut ajouter que dans les milieux où règn[e le] plus généralement cet esprit d'honnêteté, des é[...]

(1) Les sous-titres sont de l'auteur.
(2) Pierre Bayart, *Notes personnelles*. Voir aussi [l'al]locution prononcée par M. Albert Buisson, présiden[t du] tribunal de commerce de la Seine, à l'audience solen[nelle] d'installation de ce tribunal (1931).

dividuels ou même des défaillances plus étendues, testées à l'occasion par des procès ou par le renrcement des sanctions corporatives, peuvent, ême sur les points fondamentaux que nous venons énumérer, faire croire à une baisse regrettable du veau de la moralité dans les affaires. Mais il convent de ne pas généraliser : il est juste d'inscrire l'actif de notre monde industriel et commercial ne survivance certaine des traditionnelles discines et même, dans beaucoup d'entreprises, un f souci de la justice et de l'honneur qui monte, ez un certain nombre, jusqu'à l'honneur chréen.

Un autre trait — celui-ci à inscrire au passif, — est la multiplicité des entremises, des services, des mmissions où s'avère une choquante disproporon entre l'effort fourni et la rétribution obtenue. dmettons que ces entremises ne soient pas toujours ns utilité. Mais ce que le bon sens et l'équité convivent mal, c'est qu'elles donnent lieu à des rémuérations si manifestement disproportionnées au laeur qu'elles ont coûté.

Quoi ? J'aurais travaillé pour rien ? s'écrie avec indiiation l'un de ces affairistes distingués, mécontent de avoir rien reçu, en quatre ans, que la bagatelle de ois cent cinquante mille francs pour ses entremises. On e doute pas un instant que cet épargnant zélé n'a pas argné sa peine en démarches, petits bleus, coups de téphone, cigarettes fumées où il faut et copieux déjeuners ville. C'est ainsi que ces messieurs « travaillent ». Leur reau est généralement une table bien servie, où traiter, *ter pocula*, d'intéressantes questions d'influence, de tanèmes et de jetons de présence. Ce n'est plus en dormant e la fortune arrive à ces heureux du monde : mais abord en déjeunant et en dînant bien (1).

Telle est l'histoire *vraie* qu'un chroniqueur du *emps* commentait récemment en ces termes spiuels. Comment ne pas déplorer l'effet démorasant de si funestes pratiques sur ceux qui, péniement, gagnent leur vie, au jour le jour, à la eur de leur front ? La comparaison entre l'argent i'on *gagne* si difficilement et celui qu'on *touche* facilement se présente aujourd'hui, tentatrice, esque irrésistible, aux yeux troublés de la multide, éveillant l'envie, la convoitise, la colère du us grand nombre. Comme il faut que la conience soit armée pour résister à ce scandale !

De beaux mots de notre vieille langue française : mmissions, honoraires, mots apparentés à conince et honneur, sont trop souvent détournés de ur sens primitif.

La déviation est complète quand l'intermédiaire nsi « honoré » est le préposé d'une entreprise ou un service public et sert manifestement deux aîtres : le patron ou l'Etat, auquel l'attache son gagement ; le fournisseur ou le client qui achète prix d'argent de coupables complaisances. Comnt servir ces deux maîtres à la fois, obliger l'un ns trahir l'autre ? Comment recevoir sans injuse de l'argent d'une partie quand on traite au m de la contre-partie ? Comment accepter sans shonneur de servir l'adversaire de ceux qu'on st engagé à soutenir ?

L'abstention, le silence même sont devenus, pour rtains spécialistes de l'entremise usuraire, fruceux articles de commerce, matière à grasses comssions.

(1) *Temps* du 2 février 1931.

Lorsqu'une banque veut faire une émission, elle doit faire de la publicité ; à ce moment, elle est obligée de recevoir quelques centaines d'individus qui viennent non pas demander de la publicité, mais exiger une prébende pour leur silence ; il y a même des maîtres-chanteurs qui n'ont pas d'organe du tout (1).

Si l'on totalisait les différences ainsi réalisées par les moyens les plus ingénieux, les plus divers, les moins recommandables, sur la surface d'un pays, sur celle du globe, de quelle hypothèque formidable on verrait chargé le prix de revient des entreprises et, partant, le coût de la vie des multitudes !

Une forme assez fréquente du « prélèvement » sans cause, c'est celle des « tantièmes » d'administrateur que les affairistes d'aujourd'hui touchent sans administrer. La presse reproduisait récemment ce dialogue suggestif :

M. le président. — Qu'est-ce que l'Omnium industriel ?

M. X... — C'est une affaire qui a été constituée par M. Oustric. J'en fais également partie.

M. le président. — Mais en quoi consiste cet Omnium ? Vous en êtes administrateur ?

M. X... — Oui.

M. le président. — En quoi consiste-t-il ?

M. X... — C'était un instrument qui... Il faudrait voir les statuts.

M. le président. — Vous devriez le savoir, vous, administrateur. Vous êtes depuis longtemps administrateur de cet Omnium. Depuis quand l'êtes-vous ? Depuis plusieurs années. Et vous êtes obligé de recourir aux statuts pour nous dire l'objet de cette entreprise ? Vous avouerez que cela est invraisemblable. Qu'est-ce que cet Omnium industriel et commercial ?

M. X... — Je suis embarrassé. J'avoue que je ne le sais pas (2).

Si le cas est invraisemblable, il n'est sans doute pas unique en son genre, et les « tantièmes » viennent à point pour rétribuer le silence de ces « administrateurs muets » qui aident les desseins de quelque financier de grande envergure.

Celui-ci fait bon marché des disciplines du capitalisme à son stade industriel. Il ne s'agit plus de chercher le profit dans la production et dans la vente de produits déterminés, mais dans la hausse de valeurs boursières, disparates, qu'on dénomme « industrielles ». Il s'agit tout d'abord de les bien choisir. Le financier s'attaque à quelques maisons solides, d'ancienne réputation, économiquement saines ; il réussit à en acquérir les titres assez largement pour y disposer du contrôle, au besoin par le moyen d'actions à vote plural. Ces affaires, devenues les siennes, il les a souvent payées très cher, à des prix exorbitants, car l'essentiel est d'avoir des cartes en mains pour la partie qui commence. Il paye cher, parce qu'au lieu de calculer ce que vaut exactement l'affaire, il évalue ce qu'il en tirera le jour où il pourra la faire entrer en Bourse. Etat d'esprit de l'antiquaire, qui n'hésite pas à acheter 10 000 francs ce qui vaut 5 000 parce qu'il a preneur à 50 000 francs.

Ce n'est là qu'un début. Ces valeurs industrielles, si artificielle qu'ait pu être leur hausse sur le

(1) Déposition de M. Bollack, administrateur délégué de l'Agence économique et financière, devant la Commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Oustric. (*Temps*, 25 février 1931.)

(2) Sténographie de la Commission d'enquête, séance du 10 février 1931.

marché, se rapportent pourtant à des réalités. Bientôt apparaissent ce qu'on a appelé les « valeurs d'illusion ». Une sorte de « supersociété », un « holding », qui n'est qu'un pur mirage, est constitué pour trafiquer sur les valeurs industrielles déjà acquises. Son métier est de « souffler » les titres, de les concentrer, par un jeu d'écritures, à un prix encore supérieur à celui qui a été primitivement payé. Ainsi le génie du financier semble-t-il faire le miracle de créer, de multiplier l'argent à volonté, jusqu'au jour où des hommes, qui ont lu dans son jeu, essayent d'une vigoureuse contre-attaque qui fait baisser soudainement les « valeurs d'illusion ».

Durant ce temps, on poussera par tous les moyens à la hausse. Une publicité habile est mise en œuvre, et les habituelles techniques boursières sont utilisées avec un art subtil. On prend soin de ne pas engorger le marché en lui faisant absorber directement tous les titres qu'on veut pousser. Pour les placer, on se sert précisément de ces sociétés intermédiaires, de ces « holdings », sortes de vide-poches où s'accumulent des valeurs diverses et disparates. Des actions du « holding » lui-même le groupe fait monter arbitrairement le cours, puisqu'il en détient tous les titres. A mesure que l'aventure se déroule, des affaires nouvelles sont lancées ; elles s'échafaudent les unes sur les autres, afin que la fortune chancelante de celle-ci s'étaye sur la prospérité de celle-là.

Ces manœuvres supposent tout un financement approprié. Telle et telle banques sont mises sous le contrôle du groupe, afin de concourir, par leurs nombreux dépôts et leurs multiples guichets, à une diffusion plus aisée des titres sur lesquels celui-ci opère. Si l'affaire tourne mal, les banques fléchissent, si anciennes et solides qu'elles aient pu être avant l'aventure qui les a entraînées dans son tourbillon. L'épargne paye rudement sa rançon.

Comment cela finira-t-il ?

Le ministre des Finances le montrait un jour, par un exemple saisissant, à la tribune de la Chambre.

> Il semble, à première vue, que ce titre (l'Extension) aurait dû monter toujours, puisque celui qui était l'acheteur à terme, ayant tous les titres en main, les faisait coter à volonté.
>
> Cependant, un jour, l'Extension est tombée. Dans quelles conditions ? Je vais vous l'expliquer...
>
> Si l'Extension est tombée, c'est parce que les autres titres, ceux qui suivaient le cours naturel du marché, qui obéissaient au rythme de baisse qui a sévi sur toutes les Bourses du monde, ces autres titres, notamment ceux qui constituaient les couvertures de M. Oustric, ayant baissé, les agents de change se sont un beau jour retournés vers M. Oustric et lui ont dit : « Vos couvertures ne suffisent plus, il faut les renforcer. »
>
> Lorsque la coulisse a su cela, elle a pris peur (1).

Il arrive parfois que, sous le coup de la violente offensive à la baisse qui menace de renverser tout l'échafaudage, le spéculateur à la hausse riposte par le moyen classique du *corner*.

Dans le livre pittoresque qu'il a consacré à la Bourse, M. Louis Roubaud en donne un exempl[e]. Le dialogue suivant s'engage entre deux financiers :

> Toute la Bourse est à découvert sur mon dos, dit [le] premier. On piétine sur mon cadavre... Il y a près [de] quatre-vingt mille titres vendus pour le 30.

Quatre-vingt mille titres ! Mais la valeur l' « E[...] malgache des Plantations » n'était divisée qu'e[n] quarante mille actions ! La foule des joueurs, im[-] prudente, en avait cédé le double pour la fin d[u] mois. Le second financier avait fait son calcul [et] dit à l'autre :

> — Il n'y a pas de temps à perdre. Nous allons form[er] un syndicat. Allons, souriez... votre fortune est faite !
>
> Le syndicat fut constitué ; il réunit le capital néces[-] saire au rachat des actions... On agit avec beaucoup [de] mesure et de prudence, par personnes interposées. On r[e-] jeta sur le marché des paquets compacts chaque fois qu[e] la hausse se dessinait trop nettement... En peu de temp[s] la totalité des titres fut entre les mains du groupe Mer[-] lerault (nom d'emprunt).
>
> Les vendeurs à découvert s'étaient fait reporter de l[i-] quidation en liquidation. Le jour où ils se décidèrent [à] accuser leurs pertes en livrant les titres qu'ils avaien[t] aventureusement cédés, ils trouvèrent le marché fermé. L[e] syndicat gardait tout.
>
> Il est toujours dangereux de vendre une marchandi[se] qu'on ne possède pas ; il est parfois tragique d'en vend[re] deux fois plus qu'il n'en existe. On gagne du temps, ma[is] l'heure d'exécuter le marché sonne quand même et l'o[n] se trouve acculé dans un coin d'où on ne peut plus so[r-] tir. C'est le *corner*.

Et voici la fin :

> — Donnez-moi les actions que je vous ai achetées, grondait Merlerault.
>
> — Où les trouver ? suppliaient les joueurs.
>
> Ils les trouvèrent, naturellement, chez M. Merlerau[lt] lui-même, mais à des cours nouveaux : 800 francs.
>
> Les dixièmes de parts de fondateur, qui avaient traî[né] à 110, montèrent à 3 000.
>
> Il y eut quelques ruines : le petit commis Fernan[d] Gautier, qui avait, lui aussi, un presse-papier à se[pt] coups dans son tiroir, se logea une balle au milieu [du] front.
>
> Ce corner rapporta 30 millions au syndicat (1).

On dira que ces opérations ne font tort qu'à ceu[x] qui s'y livrent et s'y laissent prendre, qu'elles [ne] ruinent que leurs auteurs, pareils à ces joueurs, [au] sens vulgaire, qui risquent autour de la table [de] tripot et finissent fatalement par perdre le fru[it] suspect de leur chance passée. La comparaison [ne] vaut qu'en partie, car la spéculation boursière f[ait] sur son chemin bien d'autres ravages profondéme[nt] dommageables, non seulement à la vie morale [et] sociale, mais à la vie économique et financière d'[un] pays. Les spéculateurs de grande envergure ébra[n-] lent, comme nous l'avons vu, les assises mêm[es] d'entreprises sérieuses, productives, de banques q[ui] jouissent depuis longtemps de la confiance publiqu[e] quand une mainmise sur ces établissements solid[es] mais insuffisamment gardés, a paru nécessaire [à] l'édification fantastique qu'a imaginée un génie [in-] ventif. L'épargne la plus honnête, la plus pruden[te] risque ainsi de subir d'injustes contre-coups. Qua[nt] à l'autre, celle qui ne recule pas devant des pla[ce-] ments spéculatifs et l'espoir de profits usurair[es]

---

(1) Discours de M. Paul RAYNAUD, ministre des Finances, à la Chambre des députés, 14 novembre 1930 ; voir aussi, au compte rendu *in extenso* des débats de cette même séance, les discours de MM. MONNET et BONNET ; cf. PIERRE HAMP, « L'aventure financière d'Albert Oustric » (*Revue hebdomadaire* du 20 décembre 1930, pp. 323 et s.)

(1) LOUIS ROUBAUD, *La Bourse*, préface d'ELIE B[...] 1 vol., Bernard Grasset, Paris, 1929, p. 52.

t moins à plaindre, et il n'y aurait qu'à s'exercer sur elle les sanctions de l'imma- justice, si les modes les plus capiteux de la té et du démarchage n'avaient induit en ten- la faiblesse morale de ses détenteurs. Pour ces raisons, si toute spéculation n'est pas en e injustice, il reste vrai qu'un état social où ulation aurait libre carrière et régnerait en ine serait profondément déréglé. La question savoir non pas tant ce que vaut moralement idu qui s'y livre — car toute spéculation pas nécessairement une faute — mais ce que ne société où elle règne, à quel péril d'anar- lle est exposée.

lleurs, les excès dont nous avons dessiné ès traits procèdent d'idées faussées : voyons l cet aspect du problème.

ques idées régnantes sur la morale et les affaires.

ettons que l'*immoralité* cynique et brutale présente pas comme loi des affaires, à la d'une théorie, et même ne s'avoue pas dans uations pratiques où l'argent gagné est cepen- de toute évidence, « l'argent des autres » ; voque précisément comme excuse, dans ces ièses et dans d'autres, celle, par exemple, de itation éhontée des vices et des passions hu- , la « raison d'affaires », à la façon dont on ait jadis la « raison d'Etat ». Autrement dit, 'il faut « faire ses affaires », il n'y a pas e se préoccuper des moyens.

insi, cette immoralité camouflée par les « exi- des affaires » rejoint-elle l'*amoralisme*, si u en théorie et en pratique. « Les affaires es affaires », répète-t-on, détournant le sens if du titre d'une pièce célèbre. N'ont-elles pas in le profit, dont la poursuite est commandée s lois inéluctables, qui n'ont rien à voir avec morale ? Pourquoi s'embarrasser, dans la re- e du gain, de scrupules qui ne sont pas à lace (1) ? Pas plus qu'il ne faut mêler l'éco- politique et la morale, il ne convient d'asso- s exigences toutes spirituelles de l'esprit chré- à l'âpre combat, purement temporel, des s. A la guerre comme à la guerre ! Vouloir uire les requêtes de la morale chrétienne dans aires, c'est se condamner, sur ce champ de e des intérêts, à une défaite certaine, c'est r hors du monde des vivants. Dans son beau *Droit et morale* (2), le R. P. Salsmans cette réponse d'un administrateur de société actionnaire, justement soucieux des intérêts x des ouvriers : « Allons donc ! pas d'enfan- ! Nous sommes ici pour faire des affaires. » sans doute, aurait-on pu répondre, mais nous es ici pour les faire moralement, donc avec ci de sauvegarder la vie morale, aussi bien que elle, des ouvriers. »

conception purement mercantiliste des affaires acceptable, d'abord parce qu'elle méconnaît la fin particulière des affaires, qui comporte, avec la poursuite d'un gain légitime, le service du bien commun, ensuite parce qu'elle méconnaît la subordination de la partie temporelle de notre activité humaine à la fin dernière et suprême. Elle morcelle la vie jusqu'à faire une fin en soi de cette partie temporelle qui, chez un grand nombre, absorbe pratiquement presque toute l'activité.

Il y a des degrés dans cet *amoralisme*. Beaucoup réservent quelques principes, issus de la moralité traditionnelle et formant le code de l'honorabilité commerciale. On remarque chez eux l'alliance d'une probité qui ne transige pas, au moins sur certains points, et d'un mercantilisme assez aigu. Réserve faite de cette morale amenuisée, tout est réputé bon qui permet l'échafaudage de la fortune. Telle spéculation sera qualifiée d' « imprudente » ; on ne se demandera pas si elle est « injuste », dès lors qu'elle échappe aux rigueurs du Code. On vit encore sur un fonds d'honnêteté naturelle, héréditaire, bourgeoise, infiniment précieux, mais qui, faute d'être entretenu et vivifié, s'épuise.

Cet *amoralisme relatif* et surtout pratique, qui sature en quelque sorte l'atmosphère de la vie d'affaires, s'allie souvent à des vertus réelles qu'ont relevées, par exemple, avec sagacité, les bons observateurs de la vie américaine.

> Les affaires les passionnent (les Américains), et quand une passion s'est saisie d'un homme, il arrive d'ordinaire qu'il devient, pour le temps que dure cette emprise, aveugle au reste. Mais chez ces mêmes Américains l'emprise n'est pas d'effet continu ; en dehors des affaires, les mêmes sont généreux, charitables au delà de toute idée, facilement émus, prêts à risquer ou distribuer ces biens qu'ils ont mis tant d'ardeur à acquérir, et d'ailleurs à risquer leur vie si l'occasion s'offre ; le risque sous toutes ses formes a des charmes pour eux (1).

Observons aussi que dans nos vieux pays d'Europe, encore tout pénétrés d'hérédité chrétienne, il arrive que la conscience publique réagit avec vigueur contre les excès et les scandales qu'engendre l'amoralisme appliqué aux affaires.

Un publiciste de talent, M. Pierre Hamp, notait récemment que le nom fâcheusement célèbre de tel financier qui avait eu des démêlés avec la justice « était devenu une injure entre chauffeurs de taxi ».

> La vieille France chrétienne ne pardonne pas à ceux qui ont été trop vite riches. Le fond de mortification que la religion a laissé dans le peuple remue toujours quand un financier apparaît dans le prétoire (2).

Et voici la protestation d'un autre ordre que formulait avec vigueur l'un des représentants de cette grande industrie familiale qui est l'une des forces de notre pays. Au 150e anniversaire des établissements Lorthiois, à Tourcoing, le 20 décembre 1930, M. Eugène Motte s'exprimait ainsi :

> Si des générations ont forgé un bel outil, il faut encore que les jeunes sachent s'en servir avec autant de dignité et de conscience. Il faut que la nouvelle génération se mette au diapason de l'ancienne et ne perde pas le souvenir de ces bureaux modestes de leurs aïeux où le prix de revient faisait l'objet d'études minutieuses... où l'on établissait au plus juste les frais généraux...

Dans le discours déjà cité, M. A. Buisson, prési- du tribunal de commerce de la Seine, s'exprime « Bon nombre de litiges qui viennent devant nous op souvent apparaître, soit une incroyable légèreté conduite des affaires, soit la prédominance des in- les plus brutaux sur les plus élémentaires notions it : l'audace de certaines demandes, le cynisme de es défenses et, de part et d'autre, les abus d'un d'hypocrite chicane ont de quoi déconcerter. »

vol., Beyaert, Bruges, 1925.

(1) J.-J. Jusserand, « Le sentiment américain pendant la guerre, Avant la rupture » (*Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1930, p. 242).

(2) Article précité de la *Revue hebdomadaire* du 20 décembre 1930.

Puis, faisant allusion à des spéculations dans lesquelles se lancent quelques-uns en dehors de leur entreprise :

Que l'industriel du textile, dit-il, ne tente pas de trop embrasser hors de son domaine, car dans d'autres branches peuvent l'attendre les pires mécomptes.

Enfin il ajoutait cette phrase :

Toute peine mérite salaire ; mais seul reste collé à la peau l'argent gagné à la sueur de son front.

Energique langage, qui contraste avec le laisser-aller et le scepticisme trop répandus dans les milieux d'affaires.

L'Amérique elle-même nous révèle un état d'esprit qui, pour n'être pas exempt, par certains côtés, de graves erreurs, ne se dégage pas moins d'un amoralisme pratiquement indifférent aux devoirs de la richesse. Une morale des affaires ? Oui, mais une morale nouvelle dont les affaires elles-mêmes, école d'énergie au service de la société, vont être l'armature. Le « business » est le champ où il faut militer pour gagner toujours plus et par là dominer, prendre rang parmi les hommes forts, courageux et utiles à la société ! La richesse sans cesse accrue est le témoignage d'une force qui se dépasse elle-même, d'une volonté jouissant d'elle-même et de son déploiement. C'est là une variante de la morale du vouloir, sorte de « stoïcisme de forme utilitaire, stoïcisme d'un âge industriel et commerçant, adapté à la vapeur et à l'électricité, aux trusts et aux cartels » (1). Elle veut être aussi une morale sociale, car l'homme qui tend jusqu'aux limites extrêmes les ressorts de son énergie pour exceller dans le « business » remplit un service social ». Il distribue autour de lui la richesse à pleines poignées, soit par le travail qu'il procure, les emplois qu'il suscite, soit par le pouvoir de consommation des masses qu'il accroît, soit par les libéralités qu'il sème. Toutefois le service social est moins de secourir les faibles que d'aider les forts à s'élever, autrement dit, à mettre sous leurs pieds l'échelon des affaires qui conduit à la fortune. L'enseignement est aux ordres de la richesse organisée.

Dans les belles études qu'il a récemment consacrées aux « Rois de l'industrie aux Etats-Unis » (2), M. Maurice Lewandowski les montre moins préoccupés de la légitimité des moyens de constituer leur fortune que du devoir de la distribuer avec munificence par la philanthropie organisée.

Encore quelques années de luttes pour arriver au monopole de fait du pétrole, à la maîtrise des prix, et Rockfeller atteignait enfin son but : il avait ruiné ses concurrents ou les avait forcés à plier devant lui. Il était l'homme le plus riche des Etats-Unis, riche de plus d'un milliard ou près de deux milliards de dollars. Quel chiffre ! C'est le mystère dont sa vie reste entourée.

Le jour où il apprit qu'une des filiales qu'il avait fondées était condamnée par les tribunaux à payer en amendes 29 millions de dollars, Rockfeller n'interrompit pas sa partie de polo et dit simplement : « Il pourra pleuvoir avant que je paye ces amendes. » Et c'est lui aussi qui, battant dans son propre pays le record de la bienfaisance, du moins comme

(1) Paul Gaultier, *La leçon des mœurs contemporaines*, 1 vol., Perrin, Paris, 1930, p. 122.

(2) *Revue des Deux Mondes* des 15 août et 1er septembre 1930.

importance, a distribué de son vivant 750 mi de dollars. C'est lui encore qui affirme e termes le service social lié à la conduite des a et à la conquête des richesses :

De nos jours, la poursuite de buts égoïstes aux de la communauté ne peut ni ne doit être tolérée longtemps... La vie a une valeur infiniment supé aux richesses matérielles, et la base de tout progr tional réside dans la santé, les capacités et le déve ment intellectuel d'un peuple (1).

Cette doctrine est aussi celle de son émule negie, qui, à un moment de sa vie, cessa tairement d'accumuler des richesses et abor tâche de les distribuer avec sagesse et méthode negie disait :

Qu'un jour viendrait où l'homme qui mourrait e session de millions inutilisés mourrait déshonoré tribuer le surplus de ses richesses est une tâche riche ne doit point laisser derrière lui (2).

Ford lui-même est convaincu que l'argent pas le terme des affaires et même n'en es toujours le stimulant le plus efficace :

Il est deux choses dont les hommes se fatiguen dans la sphère matérielle : le vide de la pauvreté creux de la richesse. Les deux bouts de l'éche biens terrestres deviennent vite ennuyeux si un facteur ne les adoucit pas. La misère comme la cratie sont d'un vide insupportable. Parfois, les g fatiguent d'être simplement occupés et prospère même les affaires et l'aisance perdent leur saveur ne sont que ce que ces termes signifient. Les écon n'avaient jamais entrevu la possibilité d'un peuple tiguant des affaires et de la prospérité sans au trait (3).

Il ajoute :

Au delà d'un certain revenu, l'argent seul ne plus l'homme à donner son meilleur effort.

Ainsi, dans les idées régnantes sur la mo les affaires, se mêlent, à beaucoup d'ivraie par l'homme ennemi, quelques bons grains de l'immortelle semence de vérité. D'où vi ces principes de moralité dont l'observance aux maisons de commerce ces brevets d'hon lité dont elles sont fières en un temps où l' lisme d'un trop grand nombre empoisonne l' phère ? D'où vient cette révolte des cons droites devant les scandales financiers d'une affamée de jouissances ? D'où vient cette américaine du « service social », attaché à l duite des grandes entreprises ? Et pourquo clame-t-on que la fortune acquise a le dev se répandre en mille canaux pour le bien communauté ? La source souvent ignorée ou nue de ces vérités partielles, c'est l'Evangi quelques-uns, donnant au siècle un rare exem désintéressement, ne veulent — tels les Léon

(1) Rockfeller, cité par Arnou, « Contre le exagéré ». (*Dossiers de l'Action Populaire*, ind p. 38, 25 juin 1925.)

(2) Cité par M. Lewandowski, *Revue des Deux* 15 août 1930, p. 862 ; voir aussi, de Carnegie ; *l'A de l'argent et l'empire des affaires*, traduction Maillet, chez Flammarion.

(3) Henry Ford, *Le Progrès*. Traduction françai Arthur Fœrster, 1 vol., Payot, Paris, 1931, p. 2

…es Philibert Vrau — gagner d'argent que pour …t et l'avancement de son règne. Ceux-là se sont …ncés plus loin dans la connaissance et la pra…e du divin message. Nous y reviendrons.

…° Leçons à tirer de la crise actuelle des affaires.

…st-il vrai qu'on pourrait analyser avec exacti…: les causes de la crise économique dont souf…t en ce moment presque toute l'Europe et …nérique, sans tenir compte des faits et des …ntalités que nous avons notés sur les rapports …a morale et des affaires ? …'excellents esprits ne le pensent pas.

…rmi les causes les plus évidentes et les plus actives …la crise économique actuelle, on peut relever toute … série de tendances et d'agissements contraires à la …ale chrétienne : soif immodérée, souvent exclusive, …a richesse, recherche du gain purement spéculatif, ab…e de charité, voire de toute probité, dans les rap…s humains (1).

…a crise actuelle présente maints caractères par…uliers qui révèlent sa gravité et font craindre … beaucoup de temps ne soit nécessaire pour en …arer les dommages. Elle s'est produite après un … accroissement de puissance des moyens de pro…ction, après une concentration si poussée qu'on …ut se demander comment faire absorber au monde …t de richesses. Malthus, il y a un siècle, s'était …uiété de la tendance des hommes à croître plus … que les subsistances. Aujourd'hui, c'est le rythme …ccroissement de la population qui s'est ralenti …la capacité de consommation du monde qui est …érieure à sa capacité de production. Il y a trop … blé, trop de sucre, trop de coton, trop de laine, … une terre où cependant beaucoup d'hommes …nquent du nécessaire : anarchie vivante dont on …ut dire qu'elle est *la crise* plutôt qu'*une crise*, …cédant à d'autres après l'achèvement fatal du …neux cycle de prospérité qu'ont si souvent décrit … économistes. Serait-ce un mal plus profond que …preuve bien connue des années maigres succédant …x années grasses, jusqu'au jour où l'organisme …onomique, mis à la diète, reprend vie et santé ? … peut le craindre (2).

Des savants, des hommes d'Etat, des hommes …ffaires, en grand nombre, ont donné leur avis …r la crise actuelle, en ont analysé avec ampleur … complexité et les causes multiples. Mais où leur …acité s'est le plus généralement trouvée inférieure …x données de la réalité observable, c'est dans …nalyse du déficit moral qui s'est mêlé, pour le …s grand dommage des sociétés, à l'évolution …ème de la crise.

Nous voudrions, par quelques exemples caracté…tiques, le montrer.

D'abord, le fait de la superproduction dans tous … domaines. La surface ensemencée en blé, aux …ts-Unis, passe de 17 millions en 1909 à 39 millions d'hectares en 1919. De 1901 à 1924, le Canada voit ses emblavures en blé passer de 1 600 000 hectares à 9 700 000. Quand l'Europe eut retrouvé sa capacité de production, Etats-Unis, Canada, Australie, Argentine, continuèrent à développer leur agriculture et, en 1927-28, assurèrent 90 pour 100 des exportations mondiales contre 50 pour 100 en 1914. Cet accroissement formidable est le produit d'une agriculture en grande partie « spéculative », suivant l'expression de M. Lucien Romier (1) : spéculative, à raison des moyens de financement dont elle dispose, de la production en grand qu'elle réalise, du machinisme qu'elle pousse jusqu'au dernier degré de puissance, en concurrence directe avec l'agriculture « familiale », assise même de la civilisation, réservoir nécessaire des races. Dans le même temps, l'outillage américain pour les industries du pétrole, du charbon, de l'acier, de la laine, de la soie, représente une capacité de production triple du volume de la vente. Les Etats-Unis peuvent fabriquer 8 millions d'automobiles par an, 900 millions de paires de chaussures. Le mot de Droz se justifie : « On croirait que les produits ne sont pas faits pour les hommes, mais les hommes pour les produits. » (2)

A quelle situation démographique correspond cette hypertrophie des moyens de production ? A une tendance observée par les statistiques de tous les pays, à un état stationnaire de la population, ou du moins, dans les pays où les taux de natalité sont encore relativement élevés, à un moindre essor de la population, à un moindre excédent des naissances sur les décès, coïncidant avec le désordre des mœurs. Si, sur la vente de certains produits fabriqués, le moindre essor de la population peut n'avoir qu'une influence lointaine, en revanche, sur celle des produits du sol, de consommation universelle et à peu près égale pour tous, le contrecoup est immédiat (3).

Ebranlée jusque dans ses fondements par une révolution sans précédents, la communauté russe reste un foyer encore abondant de progression démographique ; mais les méthodes de son gouvernement la soustraient, pour ainsi dire, notamment sur le terrain économique, à l'échange normal, devoir des nations civilisées ; son pouvoir d'absorption de produits venus du dehors demeure faible et, en revanche, elle répand à bas prix sur ses rivaux des produits obtenus dans des conditions anormales de bon marché.

Ce que les pays de production intense, comme l'Amérique, ne parviennent pas à écouler sans peine, ils ont essayé depuis longtemps de le vendre à crédit, en quoi ils ont trouvé momentanément double profit : gain sur la production, gain sur les délais de payement accordés. Mais que le marché sursaturé refuse d'absorber, même à terme, ce qu'on lui offre en excès, ou qu'une rafale boursière tarisse le pouvoir de consommation des masses, que faire ? Arrêter l'essor d'une telle production ? Il le faut bien, mais au prix de quels chômages ! Essayer de

…1) Charles Bodin, « Sur la thérapeutique économique » *…ronique sociale de France*, février 1931, p. 82).

…2) Cf. discours de M. Spinasse à la deuxième séance … 27 février 1931 de la Chambre des députés. On trouve, …s ce discours d'un socialiste, à côté de vues fort dis…ables, certaines considérations sur lesquelles déjà les …holiques sociaux avaient attiré l'attention, telle, par …mple, la nécessité d'une rationalisation appliquée au …dit (voir leçon d'ouverture de la Semaine sociale de …ançon).

(1) Conférence à l'Académie d'éducation et d'entr'aide sociales, 27 janvier 1931, sur « le malaise paysan ».

(2) Sur les 22 millions de nouvelles broches qui marquent l'essor de la filature de coton, de 1913 à 1930, les Etats-Unis ont installé, à eux seuls, 8 300 000 broches nouvelles, presque autant que la Chine, le Japon, les Indes réunis (9 600 000 nouvelles broches).

(3) André Courtin et Pierre Fromont, « Essai sur la crise agricole ; production et population » (*Revue d'économie politique*, juillet-août 1930, pp. 1084 et s.).

jeter les produits invendus sur le marché international ? A la faveur de quel *dumping!* Certains proposent de diminuer les salaires pour vendre encore moins cher. Fâcheux engrenage, car,

d'une part, on cherche à entraîner le consommateur, la famille ouvrière le plus souvent, à acheter ce dont il n'a pas absolument besoin, et d'autre part on impose à l'ouvrier le sacrifice d'une partie de son pouvoir d'achat pour renflouer une production défaillante qui aurait besoin de consommateurs (1).

C'est le châtiment d'une économie sans boussole morale de ne pouvoir modérer le rythme de sa production qu'au prix de secousses violentes et d'épreuves imméritées pour ceux qui vivent de leur travail au jour le jour.

Une rationalisation à trop fortes doses, sans prudence, et sans équitable souci des transitions nécessaires, a aggravé le mal. De 1919 à 1929, le rendement par tête a augmenté de 45 pour 100 dans l'industrie manufacturière des Etats-Unis. Pendant la même période, le nombre des personnes qu'elle a occupées s'est abaissé de 9 à 8 100 000. Dans les mines, le rendement par tête a augmenté de 40 pour 100 et le nombre des travailleurs a diminué de 7 pour 100, sans parler de l'augmentation du chômage partiel. Dans les chemins de fer, la diminution des travailleurs a été de 15 pour 100. Dans l'agriculture, par l'emploi des machines et l'application des méthodes scientifiques, le rendement a augmenté de plus de 25 pour 100, et pendant la même période il y a eu un exode de 3 millions d'habitants des campagnes vers les villes.

En Allemagne, la rationalisation massive a produit des effets analogues, et beaucoup de jeunes gens sortis des écoles professionnelles ne peuvent trouver d'emploi (2).

Au découragement qui atteint des multitudes d'hommes se joint l'état de méfiance vis-à-vis du voisin — pour ne pas dire l'hostilité — qui anime souvent les peuples les uns vis-à-vis des autres. Chaque nation, petite ou grande, inquiète de l'avenir, consciente des garanties économiques de son existence et de sa sécurité, veut se constituer un appareil productif et un pouvoir de consommation assez puissants pour être en mesure de se suffire elle-même. Un protectionnisme à haute tension augmente la difficulté de sortir, sans de cruelles meurtrissures, de cette impasse où une surproduction imprévoyante et une rationalisation démesurée ont enfermé le monde.

A l'origine de tous ces maux apparaît l'abus du crédit, qu'on met en œuvre non en vue de financer une production normale et proportionnée aux besoins, mais en vue d'exciter la hausse des titres, représentatifs de la valeur des entreprises. Trop d'entreprises suroutillées, mais surtout trop d'entreprises surcapitalisées, et surtout trop de crédits mis à la disposition du marché des titres.

Au lieu de se servir de sa réserve d'or considérable pour assainir sa propre position et élargir sa participation utile au bien d'autrui, le peuple américain a joué chez lui en multipliant les crédits spéculatifs (3).

---

(1) Georges Viance, « L'économie matérialiste et ses crises » (*Croix*, janvier 1931).

(2) Conférence donnée par M. Albert Thomas, directeur du B. I. T., à l'Hôtel de Ville de Lille, le 19 mars 1931, sur « La crise économique et le chômage ».

(3) Lucien Romier, « La leçon de la crise aux Etats-Unis » (*Petit Parisien* du 5 janvier 1931).

Théoriquement, on essaye de justifier la spécul
tion boursière en disant que, par ce canal, le po
voir d'achat et le crédit en excédent se trouve
détournés du marché des marchandises. Les valeu
de Bourse montent, tandis que le cours des obje
et des denrées reste stable. Et l'intérêt général
satisfait.

Dans la pratique, les choses ne vont pas aussi aisémen
Le banquier, qui oriente le pouvoir d'achat momentan
ment en excédent vers le marché des valeurs pour so
lager le marché des produits, est encore un peu dans
situation de l'apprenti sorcier. A la Bourse plus que pa
tout, la hausse appelle la hausse, et le succès attire l'a
gent. Il peut donc parfaitement arriver que l'attracti
exercée par une Bourse en effervescence sur les capita
liquides dépasse de beaucoup les limites que la raison
la technique auraient fixées (1).

Aux Etats-Unis, on a vu, en octobre 1929, le to
des prêts aux brokers (ceux-ci jouent à New-Yo
le rôle de nos agents de change et de nos coul
siers) atteindre et dépasser le chiffre de 8,5 m
liards de dollars, soit plus de 212 milliards
francs. Ce chiffre montre quel formidable pouvo
d'achat peut se trouver détourné, par le jeu de
spéculation boursière, du marché des biens ma
riels.

Il peut se faire alors que ce ne soit pas seulement
crédit en *excédent* qui se déverse sur le marché des v
leurs, mais que celui-ci fasse en quelque sorte ventou
sur l'économie tout entière. Et alors on voit le prix
l'argent à long terme, indispensable à la marche coura
des affaires, manquer et monter à des taux exagérés.
Bourse prospère dangereusement, sans rapport avec le re
dement actuel possible (2).

L'affaire se termine mal. La spéculation hési
Des ventes se produisent. Des groupes s'affronte
L'édifice s'effondre non sans faire des victimes
peu partout, dévorer l'épargne, réduire le pouv
de consommation des masses, ouvrir une crise é
nomique.

Ce serait une grave erreur de ne voir là que
mouvements de capitaux soumis à des causes mé
niques ; il importe de connaître les causes p
fondes et humaines de ces mouvements. To
crise boursière a un côté psychologique (3), et
mouvements spéculatifs ont leurs sources dans
inquiétudes et les convoitises, souvent aussi déso
données les unes que les autres, de l'âme humai

Toute rationalisation qui ne porte que sur l'o
ganisation des ateliers ou des entreprises et q
n'agit pas sur le véritable moteur de la vie éco
mique d'aujourd'hui, le crédit, est imparfaite
n'est point, malgré le nom qu'on lui donne, u
œuvre de raison. Nous le disions, il y a deux a
à la Semaine sociale de Besançon, « il est temps,
vérité, de rationaliser non seulement la productio
mais le crédit » (4). On a bien essayé de « diriger
suivant l'expression consacrée, le marché des ca
taux : les tentatives sont, le plus souvent, dem
rées vaines, parce qu'elles n'ont porté que sur
causes mécaniques et non sur les causes psycho

---

(1) Emile Mireaux, *Les miracles du crédit*, 1 vo
Paris, 2e édit. 1930, p. 180.

(2) *Ibid.*, p. 181.

(3) Voir le bel article de M. Pierre Bayart, « La p
losophie d'une crise boursière » (*Vie Intellectuelle*
10 juin 1930, p. 406).

(4) Semaine sociale de Besançon. Leçon d'ouvertur
La rationalisation est-elle un progrès ?

ıques et humaines des mouvements de l'argent. est le destin d'une « économie dirigée », quand ıe n'est pas aussi une économie moralisée, de se ·urter sans succès à des causes que ses méthodes ı peuvent pas réussir à entamer. Aussi longtemps ıe la vie des affaires cherche en elle-même sa ıison d'être et sa loi, elle demeure exposée aux ·ises les plus dommageables, si avancée que soit ·r ailleurs la technique dont elle s'inspire.

Ainsi, dans la genèse d'une crise comme celle ıe traverse le monde, nous avons trouvé à chaque ıs des causes économiques et des causes morales ıi se compénètrent : une production à outrance et ıe population dont l'essor est soumis à de parci-ıonieux calculs ; une rationalisation qui paraît être ı suprême effort de la sagesse et qui, par la brus-ıerie toute matérialiste de ses mouvements, sacri-ı l'homme ; un nationalisme économique qui in-ıe les peuples à s'enfermer dans leurs frontières, ·ors que le rythme de la production mondiale rend ·cessaires de larges échanges : un abus du crédit ıi semble faire des miracles, mais qui, sans direc-ın morale, précipite le monde vers des crises, dont ıle une vraie rationalisation, poussée jusqu'aux ıcines profondes des consciences humaines, pour-ıit nous guérir ; tel est, en raccourci, le tableau · nos grandeurs et de nos misères économiques. 'est la ronde infernale des profits usuraires dont monde solde en ce moment l'onéreuse contre-ırtie.

Maints financiers eux-mêmes déplorent qu'une ·rte de paganisation des affaires se soit opérée : Quand les hommes travaillaient ou faisaient de ırgent, écrit l'un d'eux (1), ils n'ont constitué ıcune réserve spirituelle. » Rien n'est plus vrai. ı réclame un contrôle *moral* (2) sur les affaires sur les services publics. Mais au nom de quelle ı morale ce contrôle s'exercera-t-il ? Qui gardera les ıntrôleurs eux-mêmes des ravages de la corruption ? ıi délivrera la société de cette « dictature du soup-ın » si pesante lorsqu'elle s'étend sur un pays ? ı contrôle vaut ce que vaut la loi morale invoquée. t c'est ici que la morale chrétienne présente ses ıtres.

II — A la lumière de la morale chrétienne

a morale chrétienne satisfait le besoin de moralité ressenti dans le monde des affaires.

Certains voudraient la récuser. Les raisons qui ıacent les affaires sous sa dépendance sont de tous s temps. Il en est aussi de plus spécialement ·tuelles. Tels sont les trois points à considérer ıaintenant.

Disons tout de suite, pour éviter toute équivoque, ıe la morale chrétienne confirme et englobe, tout ı la dépassant infiniment, cette « morale naturelle ıs affaires » qui comporte un certain nombre de ·escriptions claires, résistantes, justes, généralement ıservées par les gens de bien. L'esprit chrétien ne ıurait s'en contenter, mais il n'a pas non plus le ·oit de les dédaigner. L'Eglise entend que nous soyons d'abord « d'honnêtes gens », et l'inobservance de ces règles fondamentales par des chrétiens est d'autant plus grave qu'un scandale, gros de responsabilité, s'y mêle. Les leçons, les lumières, les grâces qui découlent de la participation à la vie de l'Eglise tendent à quelque chose de plus, à la pratique, jusque dans les affaires, de la vertu qui commande toutes les autres : la divine charité, vertu sans laquelle la justice elle-même n'est point parfaite.

1° A-t-on le droit de récuser ici la morale ?

Il y a deux façons de donner congé à la morale chrétienne dans le domaine où nous sommes : lui imputer à tort une sorte de rigorisme ou de jansénisme appliqué aux affaires ; lui opposer une manière de scientisme qui, à raison de l'inflexibilité des lois de l' « économique », dénierait *a priori* le droit d'intervention de la morale.

Est-il besoin de rappeler que la morale ne s'oppose nullement, par raison de principe, à la pratique des affaires, petites, moyennes ou grandes ? Déjà saint Augustin distinguait les vices de l'homme commerçant du commerce lui-même ; disons, en langage moderne, l'usage et l'abus des affaires.

> Le négociant, avide de gain blasphème quand il perd, ment et se parjure pour soutenir ses prix ; mais ce sont là des vices de l'homme, et non de l'art lui-même, qui peut bien s'exercer sans cela (1).

Saint Thomas d'Aquin s'est demandé si, du fait que le négoce aide la cupidité, « qui ignore la limite et tend à l'infini », il serait en lui-même illicite. Non, répond-il.

> Le gain, qui est le but de l'échange, bien qu'en soi il n'ait rien d'honnête ni de nécessaire, ne comporte pas non plus, en soi, rien de mauvais ni de contraire à la vertu. Rien n'empêche donc de le rapporter à une fin nécessaire et même honnête, et celle-ci, alors, rend le gain licite. C'est ce qui a lieu quand un homme se propose d'employer le gain modéré qu'il recherche dans le négoce ou bien à l'entretien de sa famille, ou même au secours des indigents ; c'est ce qui arrive encore quand un homme se livre au négoce en vue du bien public, pour que les objets de première nécessité, par exemple, ne manquent pas à sa patrie, exigeant un gain sans doute, mais comme récompense, et non comme la fin de son travail (2).

La question est donc réglée : nul ne serait fondé à récuser la morale chrétienne, sous prétexte qu'elle prohiberait les affaires en elles-mêmes, parce que servantes de la cupidité humaine.

Mais voici l'autre fin de non recevoir, plus spécieuse. Une morale des affaires ? Le monde où elles s'engagent est livré à un déterminisme implacable, à un jeu de forces qui s'accumulent et s'entrechoquent. Leurs rencontres, pareilles à celles de nuages chargés d'électricité, échappent aux prévisions des plus clairvoyants, aux vaines résistances des plus puissants. Tout se succède, dans le monde économique, avec le rigoureux enchaînement qui règne dans la nature.

Pourtant, des décisions humaines interviennent constamment à travers le remous des intérêts qui se combattent. C'est, par exemple, l'irruption soudaine d'un groupe financier qui change l'allure d'un

(1) Roger W. Babson, discours analysé dans « Les af-ıires et la religion » (*Croix* du 6 mars 1931).

(2) Charles Dulot, *Information sociale* du 5 mars ·31 ; cf. G. Viance, « La question sociale est une ques-ın morale » (*Croix* du 14 mars 1931).

(1) Saint Augustin, *Sup. Psalm. LXX.*

(2) Saint Thomas, II[a] II[ae], Q. LXXVII, art. 4.

marché ; c'est la formation d'un cartel qui modifie les conditions de vente d'un produit ; c'est le jeu international d'une entente qui aménage le champ de la concurrence ; c'est l'acte d'un Institut d'émission qui abaisse ou élève le taux de l'escompte. Dira-t-on que ni la science, ni la prudence, ni la justice, ou leurs contraires, ne soufflent jamais à l'oreille de ceux qui détiennent les leviers de commande ? Qu'eux-mêmes sont des instruments inertes, jouets de forces cachées ? Leur responsabilité est si évidente que souvent l'instinct profond des multitudes se tourne contre eux, les incrimine, leur refuse ce concours psychologique, âme même du crédit moderne, qui s'appelle la confiance.

La science économique la plus avertie relève avec soin les causes psychologiques des mouvements qui agitent le monde des affaires : ses données contredisent aujourd'hui le naturalisme inflexible au nom duquel on essayerait de récuser la morale et d'affirmer non seulement la légitimité, mais la nécessité de l'amoralisme en affaires.

2° Pourquoi les affaires relèvent de la morale

Quelque définition qu'on donne des affaires, l'homme y intervient en qualité d'auteur. Dirons-nous que, par les affaires, l'homme, en vue d'un gain à réaliser, négocie avec ses semblables, soit pour échanger des produits, soit pour mettre en commun des activités productrices ? Cette définition très générale nous paraît englober tout ce qu'on entend communément par les affaires. Elles se concrétisent dans l'achat et la vente de tout ce qui s'échange, marchandises, titres, papiers de commerce, devises ; dans les mises en commun, soit de capitaux, soit d'activités personnelles ; dans la constitution d'entreprises de toutes espèces, en vue de la fabrication, du négoce, du transport. Or, dans tous ces cas, c'est l'homme qui intervient et qui traite avec ses semblables ; de tels actes procèdent de la conscience et de la réflexion ; ils sont vraiment *humains*, et, dès lors, n'échappent pas à la morale. Du moment où l'homme entre pour une part dans une opération, avec sa raison et sa liberté, la morale ne peut moins faire que d'y pénétrer avec lui : elle le protège et lui reconnaît des droits ; elle l'oblige et lui impose des devoirs.

C'est par le double moyen du contrat et de l'institution que les affaires réalisent la fin lucrative que se proposent leurs auteurs.

a) *Des contrats qui se forment.*

Or, tout *contrat* est soumis à une loi de justice antérieure et supérieure au consentement même des parties : loi d'équivalence des prestations dans les contrats dont l'échange est le type ; loi de proportionnalité entre les sacrifices consentis et les avantages obtenus par chacun dans les contrats dont l'association est le type. Autrement dit, le contrat n'est conforme aux requêtes de la morale que s'il procure un double bienfait, aussi bien à l'acheteur qu'au vendeur, à l'ouvrier qu'au patron, au souscripteur qu'au fondateur d'une société, au client qu'au banquier. Si l'avantage est tout entier d'un seul côté, ou encore s'il y a sérieuse inéquivalence des avantages réciproques, le contrat n'est que camouflage habile de l'exploitation de l'homme par son semblable, *alienae rei contrectatio sub specie negociationis*, prélèvement de la chose d'autrui sous le voile du contrat, suivant la définition célèbre de l'usure.

b) *Des institutions qui s'établissent.*

L'*institution* a, elle aussi, sa loi de moralité. El[le] est faite non pour servir des intérêts égoïstes [et] passagers, mais les intérêts généraux et permanen[ts] d'une personne morale, au développement de l[a]quelle doivent se soumettre les activités particulièr[es] qui se déploient sous son pavillon. Une entrepri[se] économique a un bien propre qui déborde l'avanta[ge] particulier de chacun de ceux qui y donnent [leur] concours soit personnel, soit instrumental ; c'e[st] une véritable institution. Quiconque ne regardera[it] l'entreprise que comme l'occasion et le moyen d'[un] profit personnel, à l'exclusion des autres, irait [à] l'encontre de la fin morale qu'assigne à l'instituti[on] la nature des choses. Ce serait une autre manière [de] prélever la chose d'autrui, non sous le voile [du] contrat, mais sous celui de l'institution.

c) *Sur le plan de la concurrence.*

Elargissons encore les horizons. Contrats et ins[ti]tutions sont baignés dans une *vie sociale* plus lar[ge] que leur propre sphère. Souvent ces modes ju[ri]diques de fonder ou de conclure des affaires opère[nt] sur le plan de la concurrence. Vendeurs et achete[urs] ont des concurrents innombrables dans le mon[de] proche ou lointain. L'institution, elle aussi, a [ses] pareilles, qui opèrent comme elle sur un mê[me] champ d'action. Or, la concurrence, dès lors qu'e[lle] met aux prises des personnes humaines, a ses lo[is] qui ne sauraient être celles de l'Océan ou de [la] jungle : la morale interdit la concurrence inju[ste] ou déloyale, celle qui viole les secrets de fabricati[on] et les brevets d'invention, qui débauche le pers[on]nel d'une maison rivale, qui contrefait les marqu[es], qui lance sur un marché un *dumping* ruineux p[our] toute une collectivité de concurrents.

d) *Au service d'une clientèle.*

Sociales encore apparaissent les affaires pa[r]ce qu'elles desservent, le plus souvent, toute une *cli[en]tèle*, un public immense ou dispersé. Qu'il [soit] interdit par la morale de nuire à ce public en [lui] offrant des spectacles licencieux, des pratiques dég[ra]dantes ou des produits frelatés, c'est l'éviden[ce] ; mais l'obligation est plus large qu'on ne le cr[oit] généralement. Il n'est pas nécessaire de trafiquer [de] l'opium ou d'ouvrir une maison de tolérance po[ur] avoir des comptes à rendre à la morale ; il su[ffit] d'avoir excité, par une publicité tapageuse, le g[oût] des dépenses superflues et des modes dangereuse[s] ; d'avoir bâti une usine dans un faubourg déjà s[ur]peuplé ; d'avoir, jusque dans les titres des liv[res] qu'on édite ou des spectacles qu'on organise, exc[ité] l'appétit du scandale ; d'avoir spéculé sur [les] denrées alimentaires en se couvrant du fallaci[eux] prétexte que bien d'autres le font.

e) *Au service de la société.*

Au delà même de la *clientèle*, il y a *la société* [tout] *entière*, sur laquelle les affaires ont un retenti[sse]ment profond.

On peut, à cette lumière, se demander s'il est légit[ime] d'arracher à l'agriculture des bras nécessaires afin de [les] employer à une industrie déjà pléthorique ; s'il est [lé]gitime d'ouvrir une maison de commerce lorsque la m[ul]tiplication des intermédiaires est déjà un parasitisme p[our] le pays et prélève sur la communauté un tribut supér[ieur] au service de circulation et de répartition qu'il

ndre ; s'il est légitime de faire des opérations de bourse iquement pour prélever la différence sans s'inquiéter de perturbation causée ainsi sur le marché ; s'il est légi- ne d'ouvrir une aciérie de plus dans un pays surindus- alisé et qui n'arrive même pas à écouler sa produc- n ? (1)

Ces questions se posent, en effet, car aujourd'hui mpleur que prennent les affaires en fait rejaillir l; effets bien au delà des limites d'une clientèle.

Mais suffira-t-il de ne pas faire tort à la clientèle n'on dessert et au corps social tout entier pour re en règle avec la vraie morale des affaires ? Non, rtes. C'est trop peu de ne pas leur nuire, il faut s servir. La vieille politesse française faisait dire trefois par le commerçant qui venait de recevoir i visite d'un client : « A votre service ! » Cette pression désuète et courtoise recouvrait une pensée ofonde et profondément chrétienne.

Pourquoi la tradition associe-t-elle ainsi l'idée de rvice à celle de commerce ?

Pour le bien comprendre, observons que la pra- que des affaires est une façon d'exercer — bien ı mal — la fonction dévolue, dans la société, à ıi possède en propre quelque instrument de pro- ıction ou d'échange. Or, la propriété a, selon les nnées traditionnelles de la pensée chrétienne, ission de servir.

f) *Les affaires, moyen d'accomplir le service dont la propriété est chargée.*

Léon XIII, dans l'encyclique *Rerum Novarum*, a is en relief avec puissance la vocation de la per- nne humaine à la propriété ; celle-ci procède du oit que « l'homme a reçu de la nature de vivre de protéger son existence ». Pie XI confirme cet iseignement dans l'encyclique *Quadragesimo anno :* est

la nature, donc du Créateur, que les hommes ont reçu droit de propriété privée, tout à la fois pour que cha- ın puisse pourvoir à sa subsistance et à celle des siens, pour que, grâce à cette institution, les biens mis par Créateur à la disposition de l'humanité remplissent ef- ctivement leur destination.

L'agent humain peut donc légitimement mettre ı valeur les biens extérieurs et en tirer sa sub- stance individuelle et familiale. Mais au delà de ce ui est nécessaire à la vie commence le superflu, au elà du suffisant, le surabondant. Ainsi naît une oligation stricte qui se rapporte à l'utilisation de ce ırabondant, affecté, par une providentielle destinée, ı bien de tous. Dès qu'il a été pourvu à ce que clament la nécessité et la bienséance pour l'entre- en du propriétaire et de sa famille, le service du rochain est de rigueur et deux moyens, qui ne excluent pas, mais au contraire s'harmonisent et complètent, en assurent l'accomplissement. L'un - celui que l'encyclique *Rerum Novarum* a mis en lief — la bienfaisance aumônière, qui verse irectement le superflu dans le sein des pauvres. 'autre est la bienfaisance « institutionnelle » qui, ar le moyen d'établissements charitables et même *'entreprises à but lucratif*, travaille indirectement l'entretien vital de la communauté humaine. L'en- clique *Quadragesimo anno* a souligné que celui-là git vertueusement qui consacre des revenus disponibles à développer une industrie, source de travail, « pourvu, toutefois, que ce travail soit employé à produire des biens réellement utiles ».

Ainsi les affaires elles-mêmes, vues à la lumière de ces principes, sont susceptibles d'entrer au service de cette charité obligatoire qui règle l'emploi du superflu personnel : le propriétaire exerce socialement son droit s'il investit ses capitaux dans quelque entreprise profitable au bien général. Par ce moyen les choses possédées en surabondance sont ordonnées aux fins de la propriété humaine et, par les offres nouvelles de travail qu'elles suscitent, associent autrui aux avantages de la possession.

Si de l'individu nous passons à l'institution ou entreprise lucrative qui reçoit les superflus individuels à titre de placement, les principes qui viennent d'être énoncés s'appliquent encore sur un plan élargi. Personne morale et propriétaire, l'entreprise a, toutes proportions gardées, les mêmes droits, les mêmes devoirs que l'individu. Sa fonction est d'aménager du travail et de servir une clientèle. Elle a l'obligation stricte d'organiser et de rémunérer le travail de telle sorte que soit assurée la vie matérielle, morale, intellectuelle, religieuse et sociale des travailleurs qu'elle occupe. Elle a l'obligation stricte de servir au client ce à quoi il a droit. Ces devoirs primordiaux de justice étant remplis, l'entreprise pourvoit à son propre bien, c'est-à-dire à l'avantage commun de tous ceux, indistinctement, travailleurs et capitalistes, qui lui apportent un concours. Au delà encore, dans la mesure où la nécessité et la bienséance le lui permettent, l'entreprise doit servir un bien commun plus vaste que son propre bien et, notamment, remplir le précepte de la charité aumônière, dont nul n'est dispensé.

De cette analyse plusieurs corollaires importants se détachent.

En affaires, la morale intervient aux deux étapes marquées, une première fois par le placement même, une seconde fois par l'utilisation du profit que procure, le cas échéant, ce placement. Comme le dit excellemment M. Georges Renard, « la doctrine chrétienne de la propriété se prolonge dans une théorie de la responsabilité des placements de capitaux ».

Elle rejette hors le droit tels et tels moyens de faire fortune et d'accroître sa fortune qu'accepte une certaine mentalité capitaliste et bourgeoise. Nous disons bien : hors le droit, car il n'y va pas d'une simple question de moralité personnelle ; il y va d'une question de droit (1).

L'autre obligation, celle d'utiliser socialement le profit, est non moins stricte, mais peut-être — du moins dans certains milieux — est-elle plus facilement comprise que la première. Des hommes et des établissements, peu scrupuleux quant aux moyens de faire et d'accroître leur fortune, sont généreux dans la dépense bienfaisante de leur superflu : quelle que soit leur munificence, elle ne purifie pas l'injustice dont l'acquisition d'une telle fortune est entachée. *Nemo liberalis nemo liberatus.*

Cette analyse nous aidera aussi à comprendre tout ce qu'a de dangereux, si on ne l'éclaire pas d'une clarté morale et si on ne la complète pas, la formule banale à quoi se réduit, pour un si grand nombre, la fin des affaires : « gagner de l'argent ».

(1) « Y a-t-il une morale des affaires ? (*Dossiers de l'Ac- n populaire*, 10 janvier 1931.)

(1) Georges Renard, « La pensée chrétienne sur la propriété » (*Vie Intellectuelle*, sept. 1930, pp. 242 et s.).

g) « Gagner de l'argent », formule équivoque et dangereuse.

L'équivoque est manifeste. Gagner de l'argent, cela peut vouloir dire que les affaires n'ont d'autre fin que ce gain même : pernicieuse erreur qui confond la fin immédiate, le gain, avec d'autres fins qui la commandent et avec la fin dernière et suprême à laquelle toutes les autres sont absolument subordonnées.

Le danger n'est pas moindre : comprise dans le sens égoïste et brutal où on l'entend, cette maxime conduit à rançonner autrui dans la poursuite du gain et à détourner de tout service social l'utilisation qui en est faite.

Gagner de l'argent, soit, mais pourvu que soit respectée la hiérarchie des biens et des fins.

Certains, dit Pascal, ne peuvent admirer que les grandeurs charnelles, comme s'il n'y en avait pas de spirituelles.

Ces grandeurs charnelles ne sauraient être la « fin » des affaires.

Tous les corps, le firmament, les étoiles, la terre et ses royaumes ne valent pas le moindre des esprits ; car il connaît tout cela et soi ; et les corps rien.

Qu'aurait dit Pascal des machines, des crédits en banque, des portefeuilles de valeurs et de devises (1) ?

Tous les corps ensemble et tous les esprits ensemble et toutes leurs productions ne valent pas le moindre mouvement de charité. Cela est d'un ordre infiniment plus élevé.

C'est seulement dans le respect de cette hiérarchie qu'un chrétien peut légitimement consacrer du temps et des forces à « gagner de l'argent ». S'il y manque, à vouloir gagner de l'argent il devient l'esclave de l'argent.

h) « Nul ne peut servir deux maîtres. »

Dans la parole du Maître se résume toute la doctrine chrétienne sur la morale des affaires.

Deux esprits sont en irréductible opposition sur ce champ de bataille des affaires où les intérêts se dressent, où les fortunes s'échafaudent : voici l'esprit de lucre et de convoitise, qui ne s'inspire que d'intérêts terrestres, qui s'absorbe dans la jouissance égoïste des biens obtenus. C'est l'esprit de Mammon, celui qui fait le plus de bruit, qui semble dominer le monde des affaires et conduire l'humanité à sa perdition. Mais il est un autre esprit : celui de Dieu, qui veut que l'homme « gagne son pain à la sueur de son front » et qu'il « domine la terre ». Cet autre esprit transforme, ennoblit, sanctifie les affaires ; il en fait un acte d'obéissance au Créateu[r], un prolongement de la création, une collaborati[on] avec Dieu. A mesure que par le travail que l[es] affaires actionnent, l'homme étend son empire s[ur] la nature, il réalise davantage le plan divin, pourv[u] toutefois qu'il n'exclue jamais ses frères du suppl[é]ment de bien que lui vaut sa mainmise sur [la] terre et tout son contenu. Servir Dieu ou serv[ir] Mammon, il n'y a pas de milieu.

Dans ce duel entre les deux esprits qui l'attiren[t] l'homme demeurerait le grand vaincu de Mammo[n] si le Christ n'avait joint à l'énoncé de son com[]mandement divin l'institution d'une autorité v[i]sible et infaillible, l'Eglise, qui, par ses jugement[s] s'oppose aux sollicitations et aux sophismes de l'i[n]térêt ; qui, par la vertu de ses sacrements [et] l'exemple de ses saints, aide le chrétien à résist[er] aux convoitises des passions et à la puissance [de] l'argent.

Dans ce bas monde, on a souvent à opter entre la con[]science et l'argent. De puissants organismes incarnent [et] mettent en œuvre cette force de la richesse, le Mammo[n] et l'Evangile. Ils auraient tôt fait d'étouffer et de défo[r]mer la conscience si celle-ci ne s'incarnait pas aussi da[ns] une société visible dont la mission doit être d'autant pl[us] clairement authentiquée par Dieu qu'elle se trouve pl[us] universellement exposée aux contradictions intéressées d[es] hommes. Il n'y en a qu'une qui présente ce caractère [et] qui ose revendiquer ce droit à l'exclusion de toute autr[e] c'est l'Eglise catholique temple des définitions du d[e]voir (1).

Ainsi, en union avec le Christ et son Eglise, [le] chrétien peut-il vaincre cette convoitise du luc[re] « qui ignore la limite et tend à l'infini », et [ne] servir que Dieu.

3° Morale chrétienne et affaires modernes.

Vraies pour tous les temps, ces règles s'applique[nt] avec une prenante actualité aux affaires d'aujo[ur]d'hui. Aux raisons, tirées de l'humaine nature, q[ui] donnent à ces règles une valeur éternelle, s'[y] ajoutent d'autres tirées de la structure même [et] du dynamisme des affaires modernes.

Le monde a passé d'un statisme économique, q[ui] n'avait rien d'absolu et que traversaient main[ts] courants commerciaux, à un dynamisme manifes[te]. Gardons-nous de pousser trop à fond ce contras[te]. Sur le passage du torrent impétueux de la circu[la]tion d'aujourd'hui des barrages se dressent, soit q[ue] des ententes nationales ou internationales ratio[n]nent la production et sectionnent la clientèle, s[oit] que les marchés nationaux soient protégés par [des] droits d'entrée ou de sortie. Tenons pour vrai, [ce]pendant, ce fait historique de la substitution d'u[ne] économie en mouvement à une économie en rep[os].

Les conséquences morales et sociales de cette év[o]lution sont multiples.

a) Contrats et institutions.

Au temps où la production était restreinte, la corporation et ses règlements minutieux assurai[ent] la qualité de la marchandise, où le magasin au se[ns] moderne du mot était inconnu, où le marché p[u]blic était restreint et intermittent, l'activité co[m]...

(1) Dans un parallèle saisissant entre Mistral d'une part, les milliardaires d'Amérique de l'autre, un disciple de Pascal, M. Strowski, a marqué la primauté des trésors spirituels : « C'est un des hommes les plus riches du monde ; Rockfeller et Carnegie représentent la pauvreté près de lui. Ses fabuleux trésors, il ne les a pas immobilisés dans des banques ou galvaudés dans les affaires ! Il les garde chez lui, en belles pièces d'or, neuves et rayonnantes. Chaque jour il en prend une poignée et il la jette à la face du ciel ; il en fait du soleil. Ces trésors sont spirituels... les louis d'or qu'il répand sont des concentrés d'expérience, de bon sens, de poésie et d'humanité. » (F. Strowski, à propos du livre de Jules Véran *La jeunesse de Mistral* : *Echo de Paris* du 23 août 1930.)

(1) Mgr H. Dutoit, évêque d'Arras, conférence [à] l'Union d'études des catholiques sociaux de Lille, 16 [m]... 1930.

ıtuelle ne s'exerçait qu'à faibles doses ; l'équi-
ınce des prestations, loi des contrats, reposait
des éléments faciles à vérifier et à la portée des
ıractants. Tout cela est aujourd'hui profondé-
t changé. La liberté contractuelle, étroitement
urée par l'ancien ordre juridique, fit d'abord,
nd on la déchaîna, vers la fin du XVIIIe siècle,
e rase de la plupart des institutions de droit
lic qui moralisaient la vie économique. Mais peu à
des institutions d'un tout autre ordre surgirent
ce sol déblayé, animées d'un esprit tout nouveau
ırdemment lucratif. L'entreprise, véritable ma-
ne à gagner de l'argent, surgit, se multiplia ;
enue à un certain degré de croissance, elle prit
forme de société par actions. Elle portait en
ne ces liaisons et enchevêtrements d'intérêts, ces
icipations audacieuses, ces trusts, qui devaient
zir un peu plus tard. Ainsi, tandis que les con-
s se multiplient, des institutions grandioses se
ssent, afin de rendre de plus en plus décisive
e poussée des affaires modernes vers un lucre de
c envergure.

ie XI a marqué avec force, dans l'encyclique
ıdragesimo anno, comment se sont multipliées
institutions juridiques destinées à favoriser la
aboration des capitaux.

n divisant et en limitant les risques, elles sont trop
vent devenues l'occasion des plus répréhensibles excès ;
s voyons, en effet, les responsabilités atténuées au point
ne plus toucher que médiocrement les âmes : sous le
vert d'une résignation collective se commettent les in-
ices et les fraudes les plus condamnables ; les hommes
gouvernent ces groupements économiques trahissent,
mépris de leurs engagements, les droits de ceux qui
ont confié l'administration de leur épargne.

a conséquence que tire Pie XI de cet exposé si
irvoyant, c'est

une sûre discipline morale, fortement maintenue par
torité sociale, peut seule corriger ou même prévenir
défaillances.

Dui, certes, une telle transformation de la vie des
ıires et de leur structure juridique élargit les
voirs et, en même temps, rend, il faut le recon-
ître, plus difficile leur accomplissement.

a liberté de la production, qui permet à une
ıltitude de fabricants de produire en grande série,
n sur commande, mais pour le stock ; la fluctua-
n des cours, qui découle à la fois des variations
la production et de la liberté qui règne sur les
rchés ; la conquête de débouchés lointains, deve-
s indispensables pour l'écoulement d'une produc-
n intensive ; la multiplicité des produits de rem-
cement ; toutes ces causes et bien d'autres, géné-
rices de crises économiques, mettent la morale
péril et réclament, pour que le respect en soit
uré, des moyens d'adaptation nouveaux et des
tus plus solides.

Des moyens d'adaptation nouveaux ? Dira-t-on que
problème du juste prix et du juste salaire se
se exactement dans les mêmes termes, suivant que
conomie est fermée ou qu'elle s'ouvre à tous
vents ? Et dans un monde où les valeurs inces-
nment vont et viennent, il faut aux travailleurs
i vivent au jour le jour des garanties d'avenir
ıne tout autre solidité et d'une tout autre portée
'au temps où la stabilité des cours et la solidarité
proches voisinages permettaient à la personne
maine d'affronter sans inquiétude l'insécurité du
demain. Des assurances sociales s'imposent.

On ne règle pas un marché moderne, où l'estimation commune a tant de peine à se dégager, à la façon des modestes marchés d'autrefois. Des obligations plus rigoureuses, des freins plus puissants doivent opérer.

Mais ce ne sont pas seulement des moyens d'adaptation nouveaux, ce sont aussi de plus robustes vertus qui sont nécessaires, notamment chez les chefs, dans ce monde nouveau où l'institution tend, dans une large mesure, à supplanter l'ancienne et individuelle liberté du contrat. A ces chefs incombent de plus lourdes responsabilités qui appellent un sens plus averti de la justice, mais aussi plus de prudence et plus de force. Esseyons de mettre en relief cette souveraine actualité des vertus morales dans le monde des affaires, en prenant comme exemple le domaine du crédit.

b) *L'économie du crédit et ses assises morales.*

Le crédit ! Acte de foi d'une multitude en ceux à qui elle a confié ses destinées économiques. Et c'est ce qui fait la grandeur, mais aussi l'extrême sensibilité, disons mieux la fragilité de cette organisation moderne du crédit dont le capitalisme est si fier, de ces « miracles » du crédit dont on nous parle volontiers comme relevant du plus prodigieux mécanisme. Aux temps primitifs du système bancaire, quand chaque établissement ne desservait qu'une clientèle relativement minuscule, le banquier devait conserver une encaisse considérable, presque égale aux dépôts qui lui étaient confiés. C'est lui qui était payé pour *garder* les espèces de ses clients. Les rôles sont aujourd'hui renversés. De gardien, le banquier est devenu surtout dispensateur de capitaux. C'est lui qui paye pour *user* des dépôts de ses clients. Il lui suffit de conserver par devers lui une encaisse relativement faible ; la plus grande partie des dépôts, il les remet à crédit, les « fait travailler » ; la proportion de l'encaisse aux dépôts peut être d'autant plus faible que le nombre des déposants est plus grand.

Tout repose sur la « loi des grands nombres », en vertu de laquelle il est raisonnable de présumer que, les déposants n'étant amenés à retirer leurs dépôts que pour des raisons individuelles, et non générales, la somme des dépôts et celle de l'encaisse demeureront, malgré leur disproportion, en parfait équilibre.

Mais renversons l'hypothèse. Qu'un sentiment d'inquiétude commune anime, à un moment donné, la plupart des déposants ? Dès lors, la « loi des grands nombres » ne joue plus ; ou plutôt elle se retourne contre l'équilibre momentané du système bancaire, qui repose bien moins sur l'abondance de ses encaisses que sur la confiance des foules.

Or, la confiance publique est une sorte de sensitive qui s'ouvre et se ferme sous l'action des courants atmosphériques. Ce qui l'épanouit, c'est une prudente politique et une moralité sévère. Ce qui la ferme, au contraire, c'est le déclin de la force et de la prudence, vertu de chef, c'est l'injustice sous toutes les formes où, impunément, elle prélève le bien d'autrui. Tant vaut la moralité, publique et privée, tant vaut le crédit, tant valent ses « miracles ». Le temps des grandes immoralités financières est aussi le temps des « ruines » pour un grand nombre, en vertu d'une loi d'immanente justice. Et comme il arrive chaque fois qu'un fléau social s'abat sur une communauté, quelques innocents peuvent pâtir à côté de beaucoup de coupables.

S'il est vrai que dans l'organisation financière

actuelle du monde et; partant, dans l'organisation économique, « tout est crédit », on peut ajouter que « tout est confiance dans la validité des conventions et des contrats qui lient les individus et les peuples, tout est confiance dans le respect des règles de droit, des principes moraux qui régissent les rapport des hommes » (1). Si tout est crédit, tout est confiance ; si tout est confiance, tout est morale ; « les composantes idéales et intellectuelles de l'évolution économique apparaissent ainsi comme infiniment plus agissantes que les éléments matériels et inertes » (2).

Le banquier n'est plus le gardien de quelques coffres de sécurité. Son rôle est de faire jouer à la cause instrumentale de toute activité productive, au capital, le maximum d'effet utile pour la collectivité. Il modère l'activité économique lorsque celle-ci se lance avec témérité ; il l'excite et la nourrit quand elle est encline à ralentir plus qu'il ne faut son allure. Véritable fonctionnaire du bien commun, il a de lourdes responsabilités. C'est à lui qu'il appartient de rendre bienfaisante l'expansion du crédit en l'orientant vers des emplois productifs ; à lui encore de modérer cette expansion quand les circonstances le commandent : sa mission sociale est de créer, de défendre la discipline du crédit (3). Quelle intégrité morale, comparable seulement à celle des fonctionnaires de la justice, investis d'une haute magistrature, implique une mission si délicate ! Certes il arrive que, dans les bas-fonds qui entourent ces sommets, des escrocs et des détrousseurs de l'épargne se retranchent pour dévaliser les foules. Ceux-là mêmes qu'une longue possession d'état élève au premier rang peuvent faillir aux devoirs et aux responsabilités de la fonction. Qu'à cela ne tienne ! L'abus du pouvoir ne détruit pas le pouvoir et ses responsabilités ; il renforce celles-ci. Ainsi, dans une économie où tout repose sur le crédit, sur la confiance publique, sur la conscience des agents qui distribuent cette force mystérieuse, la morale reconnaît leur puissance, mais proclame d'autant plus haut leur responsabilité.

c) *Concurrence, clientèle, service social dans l'économie d'aujourd'hui.*

C'est, comme naguère, sur le plan de la concurrence que les contrats et les institutions à but lucratif opèrent aujourd'hui. Mais le champ de la concurrence s'est prodigieusement élargi ; il est devenu, en beaucoup de cas, aussi vaste que le monde. Les formes de la concurrence, issues de la concentration industrielle et commerciale, sont devenues plus massives ; ses armes plus meurtrières ; son artillerie lourde à plus longue portée. La signature d'un cartel, la formation d'un trust, le paraphe qui ratifie un traité de commerce, ne font souvent que substituer à un état de concurrence morcelée et dispersée un état de concurrence de forte envergure qui met aux prises de puissantes collectivités, des pays ou groupes de pays, des continents entiers. Et pourtant la concurrence a toujours s[...] lois. Quelle morale sera assez forte, assez universel[...] pour les faire respecter ? Quelle morale parle à to[...] les hommes, à toutes les nations ?

La clientèle, elle aussi, se disperse, s'éparpille a[...] quatre coins de l'univers. Le film lancé en Am[...]rique fait le tour du monde. La camelote fabriqu[...] en chambre dans les taudis de la vieille Euro[...] est vendue à la clientèle noire des pays de colon[...]sation. La laine exportée d'Argentine ou d'Urugu[...] retourne à son pays d'origine sous la forme de p[...]duit fabriqué. Lointain ou tout proche, le client n'[...] est pas moins un semblable, qu'il faut servir [...] loyale marchandise.

Quant au service social qui découle d'affaires ju[...]tement conduites, c'est au monde entier qu'il [...] aujourd'hui rendu. Le personnel entretenu par u[...] entreprise prospère et payé selon les normes [...] juste salaire est une collectivité consommatrice q[...] accroît, dans la mesure de son travail, du judicie[...] emploi de ses loisirs et de son rendement démog[...]phique, le pouvoir de consommation des masses [...] puisent à la fois toutes les branches de la produ[...]tion. Et la firme victorieuse qui emploie son super[...] à subsidier les œuvres de l'esprit concourt au bi[...] de l'humanité tout entière.

Il y a quelque chose à garder de l'idée américai[...] de business « service social », pourvu qu'on la [...]rifie du mercantilisme et de l'amoralisme pratiq[...] dont elle s'accompagne quant au choix des moy[...] de faire fortune.

d) *La propriété d'aujourd'hui, son extension et ses responsabilités morales « du fait » des affair[...]*

L'ancien régime des affaires tendait à faire gag[...] à chacun son nécessaire ou une aisance plus [...] moins large, qui laissait peu de place au superf[...] Aujourd'hui, à l'aide de cette puissante machine [...] gagner non plus la vie, mais de l'argent, qu'est [...] grande entreprise, chacun aspire à un imme[...] superflu dont l'acquisition est lourde de devo[...] Cette transformation oblige donc les sociologue[...] mettre l'accent sur la vraie notion de propri[...] et à dire du propriétaire d'aujourd'hui, autant [...] plus que du propriétaire de tous les temps, q[...] est grevé d'obligations vis-à-vis de la communau[...] En fait, les biens acquis dans les affaires sont ré[...]vestis, remis en valeur, aussitôt que gagnés, e[...] portés par ce dynamisme de l'économie d'aujo[...]d'hui qui s'oppose à la thésaurisation stérile et o[...] des placements à qui veut faire valoir son b[...] dans une opération productive. Ainsi sommes-n[...] dans un monde où tous les épargnants, à des deg[...] divers, sont mêlés aux affaires, par le moyen [...] placement qui vient recueillir à point leur superf[...] Placer son bien, c'est, en un sens, remplir [...] charge sociale qui grève la propriété, mais à [...] conditions que sont loin de remplir tous les pla[...]ments. Il en est de moralement détestables, soit [...] raison de l'audace et de l'appétit exagéré du lu[...] qui s'y mêlent, soit à raison d'un objet d'exp[...]tation immoral, soit à raison de l'amoralisme f[...]cier de l'entreprise où va se loger le capital.

La propriété d'aujourd'hui, qui exerce comm[...]nément son *jus procurandi* par des placements [...] font « gagner de l'argent », ne peut rester d[...] la limite de son droit et remplir son devoir [...] si elle cherche, en faisant valoir son superflu, [...] à rançonner autrui, mais à le servir, non à équi[...] n'importe quelle entreprise, mais seulement ce[...] qui traitent selon les règles de la morale chrétie[...]

(1) Emile Mireaux, *Les miracles du crédit. Op. cit.*

(2) *Ibid.*

(3) En vain objecterait-on que, de janvier 1928 à septembre 1929, avant la crise boursière américaine, les banques de la réserve fédérale ont complètement échoué dans leur tentative pour contrôler l'emploi du crédit. Les raisons particulières de cet insuccès ont été savamment analysées par E. Mireaux (ouvrage précité, *Les miracles du crédit*, pp. 196 et s.) et Pierre Bayart (« La philosophie d'une crise boursière », article précité de la *Vie Intellectuelle*).

ur personnel, leur clientèle, la communauté tout tière.

Une telle conception de la propriété et des affaires regarde plus seulement une minorité peu nom-euse, mais une immense multitude d'hommes qui, raison des valeurs mobilières qu'ils détiennent, des éculations auxquelles ils se laissent entraîner, sont ujours exposés, à moins qu'ils n'y prennent garde, rançonner le prochain et, par là, à servir Mam-on.

c) *Comment servir le vrai Maître ?*

La morale catholique n'est-elle qu'un frein qui lentit les affaires en tempérant l'appétit du gain ? serait bien mal en comprendre l'esprit. C'est e qui peut être, dans une économie à la fois tive et ordonnée, le plus efficace et le plus du-ble des stimulants.

On croit exciter l'énergie humaine en lui offrant, mme prix de ses efforts, toujours plus d'argent gagner, plus de jouissances, plus de pouvoir. La tiété vient vite, dissolvant toute énergie, décou-geant tout effort. C'est le péril auquel sont expo-es les sociétés ploutocratiques et jouisseuses. L'es-it chrétien, au contraire, remarque Henri Lorin, par le recul infini qu'il donne aux aspirations l'homme, ouvre un champ illimité à son acti-té ». S'il continue jusqu'à son dernier soir, aussi ngtemps qu'il lui reste des forces, à diriger une ande entreprise, à exercer quelque magistrature s affaires, c'est pour glorifier le Père qui est aux eux, afin que, par les progrès de la domination umaine sur la matière et l'aide opportune donnée toutes les infirmités humaines, le plan providentiel réalise et le règne de Dieu arrive.

C'est ainsi que l'ont compris quelques chrétiens 'élite qui furent en même temps des hommes 'affaires.

Un illustre converti de ce siècle, Philibert Vrau, rivait avant sa conversion :

> Mon ami, j'ai hâte d'arriver à faire une bonne maison, utrement dit à gagner de l'argent... Mais tu le sais bien, n'est pas à moi que je pense, c'est à l'humanité (1).

Le voici devenu disciple du Christ.

> Il se dépouille de ses biens par la pauvreté, se défaisant e tout, ne gardant rien, vivant de rien, voyageant pau-rement une partie de l'année, heureux alors de n'avoir as une pierre où reposer sa tête.
>
> Sa sœur avait mandat de liquider en aumônes l'excé-ent de sa part annuelle de bénéfices qui, finalement, se-ait resté sans emploi (2).

Ecoutons Léon Harmel :

> Ceux qui sont appelés à gouverner une société indus-rielle ne sont pas, à proprement parler, les propriétaires omplets de la maison ; elle appartient à Dieu d'abord, uis moralement à la tribu (familiale). Donc... ils ne fe-ont face à la responsabilité considérable qui pèse sur eux u'en regardant l'usine comme le fief de notre Maître et oi Jésus-Christ et en même temps comme l'appui de tous s membres de la famille (3).

Voilà, clairement marquée, la manière de servir on pas Mammon, mais l'autre Maître, le seul vrai, ar les affaires.

(1) Mgr Baunard, *Les deux frères*, I. p. 23.
(2) *Ibid.*, pp. 538, 539.
(3) Georges Guitton, *Léon Harmel*, 2 vol., *Action Po-ulaire*, Paris, 1927, t. II, p. 287.

Reconnaissons qu'en un temps de dynamisme économique comme le nôtre l'individu ne peut s'élever jusqu'à ces cimes morales et chrétiennes sans éducation appropriée qui lui permette d'agir, non pas seul, mais avec le concours du milieu d'affaires où il vit. La pratique morale et chrétienne des affaires modernes appelle des moyens appropriés à leur ampleur, à leur volume, à leur complexité. C'est ce qu'il nous reste à considérer.

III

Comment intégrer la morale chrétienne dans les affaires

L'homme d'affaires et le chrétien, c'est tout un. Que serait une fidélité intermittente à l'Evangile et à l'Eglise, entière peut-être au foyer domestique, devant les autels, mais défaillante à l'atelier, au bureau, à la Bourse, dans un conseil d'administration, dans un syndicat ? Une telle inconséquence est souvent une occasion de scandale, même pour les incroyants. Le Christ et sa loi veulent être portés en tous lieux par leurs disciples et n'admettent pas d'être laissés à bonne distance comme des compagnons de route importuns, indiscrets, compromettants.

Cette unité de vie est, avant tout, le fruit de l'éducation.

Il faut donc élever les jeunes générations en vue des affaires. Il ne s'agit pas de jeter dans le creuset du négoce, de la Banque et de la Bourse, tous les hommes de demain. Mais qui, de nos jours, n'est point appelé, si « libérale », si désintéressée que soit sa profession, à participer de quelque façon aux affaires ? Partout le temporel et le spirituel se mêlent, et les institutions les plus éloignées d'objectifs mercantiles ont pourtant « leurs affaires ». Tous, donc, ont besoin d'une préparation morale à la vie des affaires ; au premier degré, ceux que l'hérédité et l'attrait appellent à être « hommes d'affaires » par profession.

Cette éducation serait d'ailleurs peu efficace si elle ne s'exerçait que sur des individus et non sur les milieux d'affaires où la profession les fait vivre. Enfin cette éducation, génératrice d'un renouveau moral, doit trouver dans des institutions de solides points d'appui.

Nous allons voir comment la compénétration de la vie des affaires et de la vie chrétienne se réalise :

1° Par l'éducation ;
2° Par l'action des élites chrétiennes sur leurs milieux d'affaires ;
3° Par les institutions « bonnes servantes » de morale dans les milieux d'affaires.

1° L'éducation.

Toute éducation enseigne des règles de vie et inculque des habitudes vertueuses : elle apprend à bien penser et à bien faire, le tout indivisément.

Dans le domaine qui nous occupe, c'est-à-dire la préparation à une pratique morale et chrétienne des affaires, l'éducation comporte trois éléments d'efficacité et de succès : un enseignement de morale appliquée ; tenu à jour par l'*observation ;* rendu pratique et vivant par un véritable *entraînement ;* adapté aux âges et aux conditions des éduqués.

Une comparaison va éclairer ces distinctions.

On parle beaucoup, de nos jours, de l'éducation des piétons et de celle des conducteurs de tout ordre, en fonction des « codes de la circulation »,

des « codes de la route » qu'a rendus nécessaires l'évolution des modes de transport.

Un code de la route n'est, au fond que l'application de principes de morale très généraux, universels, immuables : « tu ne tueras ni ne blesseras autrui, même par imprudence » ; « tu veilleras à ta propre sécurité ». Mais suivant les modes de locomotion qu'invente la technique et qu'utilise la société, suivant le profil des voies de communication, suivant même les habitudes sociales et les besoins de l'économie générale des transports, une morale appliquée prend corps, et ses prescriptions prennent place dans un code de la route. Ce code doit être soigneusement révisé et tenu à jour, sous peine de devenir inopérant, puisque la technique elle-même et le genre de vie évoluent manifestement. Son observation pratique dépend aussi de l'entraînement auquel chacun des assujettis sera soumis, soit individuellement, soit en groupe.

Ce n'est qu'une comparaison, mais qui aide à comprendre comment, dans la préparation à une pratique chrétienne des affaires, une éducation est nécessaire, suffisamment précise dans ses enseignements, tenue à jour dans ses applications, comportant enfin un entraînement progressif de l'activité tout entière, créant peu à peu l'habitude vertueuse.

a) *Une éducation assez précise dans ses enseignements.*

La morale des affaires est une des formes de la morale *spécialisée*, adaptée à un champ particulier d'activité. Ce terme même de morale spécialisée implique l'unité foncière de la morale, l'universalité de son fondement, de ses principes, de sa fin. Mais les rapports humains se différencient par leur objet, leurs formes, leurs effets. C'est pourquoi la morale *une* comporte des applications multiples. Cette spécialisation de la morale aux divers champs d'activité qu'elle régit est non seulement légitime, mais nécessaire, car autrement ses prescriptions risqueraient de demeurer à l'état de commandements vagues et sans portée.

De même qu'il y a une morale *familiale*, une morale *civique*, une morale *internationale*, il y a une morale *économique*, une morale *commerciale*, une morale des *affaires*.

Deux écueils, en sens opposé, sont à éviter dans la mise au point de l'enseignement pratique d'une telle morale : une déformation de la vraie morale, une inadaptation aux situations de fait qu'elle doit régir.

Tout spécialiste tend à construire une morale applicable à sa spécialité et à celle de son groupe, une déontologie professionnelle. Rien de plus légitime, disons même rien de plus nécessaire, à moins que, confondant la fin prochaine de son activité professionnelle avec les fins supérieures, dans la hiérarchie des causes, le spécialiste aboutisse à une morale déformée, amenuisée. Il arrivera, par exemple, que, se plaçant trop exclusivement au point de vue des fins médicales de son art, tel médecin en prenne à son aise avec d'autres règles plus générales, plus impératives. Ce qu'on a appelé l' « eugénisme » aurait dû être intégré, d'après certains spécialistes, dans la déontologie médicale. L'Eglise catholique a condamné ces périlleux essais de morale spécialisée qui auraient ruiné la morale tout court. Le champ des affaires se prête aussi à maintes déformations dans le domaine moral. Le financier est porté à croire que ce qui se fait communément à la Bourse, sous le manteau de la légalité, est toujours permis : la morale spécialisée don[t] il se réclame est faite d'abandons et de défaillances.

Il importe donc à qui construit, enseigne, appliqu[e] une morale spécialisée, d'être assez pénétré de l[a] morale fondamentale pour ne jamais sacrifier celle-ci, dont la souveraineté demeure absolue.

Mais l'autre écueil à éviter, c'est une applicatio[n] rigide, sans nuances, sans égard aux situations d[e] fait marquées par la différence des fonctions et d[es] professions. L'orientation générale donnée par l[a] morale tout court ne fixe pas *ne varietur* l'itinérair[e] de chacun. Le devoir de l'avocat et celui du témoi[n] ou de juge dans un procès doivent être compr[is] compte tenu de la fonction de chacun : l'impartia[-]lité du juge serait une faute professionnelle ch[ez] l'avocat. De même, en affaires, les applications d[u] devoir sont multiformes, non uniformes. Le patro[n] peut légitimement tenir compte, dans ses décision[s] de considérations dont l'employé, lui, fera légitim[e]ment abstraction. Le commerçant fait un acte [de] prudence professionnelle, vertueux à sa manière, e[n] concluant un marché à terme ; le simple spécula[-]teur, qui opère à terme sur des marchandises étran[-]gères à sa profession, fait au contraire un acte d'im[-]prudence qui ne nuira sans doute pas qu'à lui-mêm[e]. L'actionnaire à vote simple n'a pas les mêmes d[e]voirs que l'actionnaire à vote plural, le premi[er] étant, comme on l'a dit spirituellement, *actionn[é]* par le second.

C'est pourquoi toute élaboration, tout enseign[e]ment utile de morale spéciale implique deux d[é]marches de l'esprit : la détermination précise d[es] situations de fait auxquelles il faut faire fa[ce] et la recherche des moyens les plus effica[ces] d'y adapter vertueusement la conduite de chacu[n]. L'une et l'autre de ces démarches se heurtent [à] maints obstacles dans le domaine particulier q[ui] nous occupe : d'une part la technicité des affair[es], leur complexité, surtout dans l'économie moder[ne] voilent ou obscurcissent les faits aux yeux de ce[ux] qui, théologiens, moralistes, sociologues, jurist[es] ne sont pas mêlés directement et par profession [à] la pratique des affaires ; d'autre part, les moye[ns] d'adapter les principes moraux aux diverses situ[a]tions de fait sont eux-mêmes en fonction d'u[ne] réalité complexe et mouvante. Double difficulté q[ui] ne doit pourtant pas rebuter l'effort de la pens[ée].

L'éducation n'étant efficace que si elle est suffi[-]samment explicite dans ses enseignements, ne pe[ut-]on pas souhaiter, en ce qui concerne précisém[ent] la morale des affaires, que des pratiques p[eu] louables, ou même positivement injustes, soi[ent] plus clairement désignées dans les exposés de m[o]rale, compte tenu de la diversité et du degré [de] préparation des auditoires ? Les manières actuel[les] et pratiques de voler, d'escroquer, de prêter à usu[re] portent le plus souvent d'autres noms et revête[nt] d'autres formes que le vol proprement dit ou q[ue] le commerce des usuriers de profession : ne fau[t-il] pas apprendre au monde d'aujourd'hui qu'il y [a] des manières correctes, élégantes, légales même, [de] voler ou de pratiquer l'usure, et que ce sont p[ré]cisément ces manières-là, et non l'effraction [des] tiroirs et le prêt à petite semaine, qui entachent [la] moralité des affaires ?

b) *Une éducation tenue à jour dans ses applicatio[ns].*

Ce sont des hommes du xx[e] siècle qu'il s'a[git] d'amener à la pratique vertueuse des affaires. D[e] la nécessité d'un travail intellectuel assez souv[ent] renouvelé et rajeuni pour étreindre la réalité obs[...]

le. La morale, immuable en ses principes, doit
rtant reconnaître sans cesse ses positions et ré-
r ses applications dans un monde mouvant.
te de cette tenue à jour qui réclame un don
bservation, un jugement sain et une suffisante
nicité, l'éducateur est récusé.
enue à jour, cette éducation doit être en même
ps graduée selon les âges et diversifiée suivant
fonctions et les professions.
convient qu'elle commence dès le temps de l'en-
ce, dès l'âge de raison ou de discrétion, suivant
mot savoureux des vieux moralistes. L'enfant
habitué au respect scrupuleux du bien d'autrui,
ompris la propriété collective — telle la table de
ole ou l'arbre du jardin public, — qu'il est
porté à endommager et qui lui sera montrée
nme une forme tangible de ce bien commun
il doit vite apprendre à aimer et à servir.
'est surtout dans le milieu familial que, jus-
au jour où il fera lui-même un apprentissage
fessionnel, l'enfant recevra les premiers rudi-
nts de la morale des affaires. Il est utile que le
e apporte quelquefois dans les entretiens du
er l'écho de ses soucis professionnels et n'hésite
à poser à la mère, en présence des enfants, tel
de conscience, autant que le permettent les cir-
stances. Il y a des traditions d'honorabilité, de
rection professionnelle, de sens chrétien, qui se
nsmettent ainsi dans l'intimité du foyer domes-
ue. L'un des bienfaits des entreprises qui ont
dé une constitution familiale, c'est de donner
'hérédité et aux traditions la portée morale qui
r est propre dans le gouvernement des affaires.
Quant à l'école, aux divers échelons et suivant les
s, elle a aussi sa part à prendre dans l'initiation
a morale des affaires. En particulier, la spécula-
n proprement dite, celle qui n'est pas liée à la
tique d'une industrie déterminée ou d'un com-
rce, doit être dénoncée, à la manière du jeu,
nme un détestable mode d'utiliser la richesse.
enseignements les plus divers, et sans qu'il soit
oin de faire des cours *ex professo*, donnent ma-
re à d'utiles observations qui éveillent peu à peu,
ns l'âme de l'enfant, le sens chrétien des affaires.
histoire de Law ouvre des horizons sur les en-
înements de la finance. Un tableau de la vie
éricaine montre le déséquilibre d'une société où
été portées au suprême degré de concentration
de puissance les « machines à gagner de l'ar-
nt ». Mais c'est surtout au cours de religion que,
vangile en main, le maître peut montrer l'im-
ssibilité de servir à la fois Dieu et Mammon et
endiquer, dans un monde où tant de voix pro-
ment que « les affaires sont tout dans la vie »,
titres de l' « unique nécessaire » dont parle
us.
Quand viennent les initiations professionnelles,
stages de l'adolescent, du jeune homme, la mo-
e chrétienne des affaires doit prendre à ses yeux
e forme concrète et réaliste.
Ici apparaît la méthode jociste, que le *Manuel
la J. O. C.* définit comme suit :

La méthode jociste est une méthode réaliste.
Elle met continuellement les jeunes travailleurs en face
faits, des situations, des exigences de leur vie réelle.
Elle apprend aux jeunes travailleurs à *voir* les faits, les
ations, les exigences de leur travail, de leur avenir, de
r vie ; à *juger* si ces faits et ces situations sont une
se de bonheur ou de malheur, s'ils sont conformes ou
à leur destinée humaine et à leur vie chrétienne, à
doctrine de l'Eglise et à la volonté divine ; à *agir* individuellement et collectivement pour que leur travail, leur vie et leur milieu conduisent au bonheur des hommes et à la gloire de Dieu (1).

Excellente pour les jeunes travailleurs de l'industrie, cette méthode ne convient-elle pas aussi à merveille à d'autres milieux de jeunes gens, notamment à ceux qui se destinent aux affaires, à la conduite des entreprises ? Eux aussi doivent apprendre à *voir* les faits que peut-être l'initiation aux affaires ne leur montre qu'à travers des verres déformés ; ils doivent apprendre à *juger* ces faits dans lesquels leur vie est baignée ; enfin — et nous y reviendrons — à agir dans leur propre milieu.

Signalons aussi la méthode scoute, qui enseigne si bien, de façon réaliste, *l'esprit d'équipe*, proche parent de *l'esprit d'entreprise*, de *l'esprit d'institution*, entendu au sens chrétien, celui qui, dans une collectivité vouée au même genre d'occupations, discerne, malgré la diversité des tâches et des concours individuels, le bien commun à réaliser au profit de tous.

Graduée suivant les âges, la méthode d'éducation doit être aussi, surtout pour les hommes faits, diversifiée suivant les fonctions et les professions. A mesure que l'homme se stabilise dans la vie, la morale des affaires se fera, à son usage, plus spéciale, plus concrète ; elle s'emboîtera, si l'on peut ainsi parler, dans le cadre même de sa vie professionnelle.

L'Union sociale d'ingénieurs catholiques, comme l'atteste son *Bulletin* et son *Petit Echo*, si suggestifs, fournit un exemple remarquable d'application d'une telle méthode. On demande, par exemple, aux adhérents d'apporter des exemples (anonymes) des cas où la responsabilité de l'ingénieur est engagée vis-à-vis de la Direction, vis-à-vis du personnel sous ses ordres (2) ; on propose l'étude des droits et des devoirs de l'ingénieur chargé du service de vente ; de l'ingénieur chargé du service d'achat : comment lutter contre la plaie des « commissions » (3) ?

Une méthode analogue ne pourrait-elle pas servir à l'éducation des actionnaires et porteurs de fonds, des administrateurs de sociétés, des administrateurs délégués, des directeurs d'entreprises ? Faut-il acheter tel titre ? Et comment se renseigner ? Faut-il accepter tel poste ? Comment suivre les cheminements de l'argent qu'on place ? Faut-il accepter telle liaison d'intérêts avec une entreprise pratiquement indifférente à la morale ? Ces questions et bien d'autres se poseraient, dans la lumière des faits, et les solutions données par des consciences chrétiennes pourraient être d'une grande portée éducative.

c) *Un entraînement progressif de la volonté créant l'habitude vertueuse.*

Nous avons, jusqu'ici, surtout considéré l'éducation comme un enseignement ; il est clair qu'elle ne saurait se borner là, surtout dans le domaine essentiellement pratique et vivant où nous sommes, celui des affaires. Vain serait un enseignement verbal ou livresque qui ne s'accompagnerait pas d'un entraînement méthodique et réalisateur vers une réforme de la vie.

Tel désordre est apparu à la lumière des faits et

(1) *Manuel de la J. O. C.*, 1 vol. Paris, 1930, pp. 202 et 203.
(2) *Petit Echo de l'U. S. I. C.* de déc. 1930.
(3) *Ibid.*, janv.-fév. 1931.

de la conscience. Il faut, sans tarder, entreprendre de le corriger, en soi, autour de soi. L'effort aussitôt commencé sera probablement révélateur de faits nouveaux, de difficultés insoupçonnées, et ainsi de l'action même naît une nouvelle plus-value d'expérience. Mais surtout l'intervention active crée l'habitude vertueuse, et c'est cela qui importe.

Cet entraînement à l'action doit, comme l'enseignement lui-même, commencer dès l'enfance. C'est d'abord comme consommateur que l'enfant participe en personne à la vie des affaires. Il est bon de l'habituer très vite à réfléchir aux répercussions sociales de ses petits achats, selon les méthodes, qu'il ne faudrait pas laisser prescrire, de la Ligue sociale d'acheteurs d'avant-guerrre. A ne pas acheter le dimanche, à ne pas déranger le personnel en d'inutiles déballages pour satisfaire quelque fantaisie, l'enfant prend l'habitude de penser aux autres en même temps qu'à lui-même : ceci le prépare, même de loin, à la pratique chrétienne des affaires.

Peu à peu l'adolescent et le jeune homme prennent rang dans l'immense multitude des producteurs : les occasions se multiplient alors de vivre chrétiennement, donc socialement, leur vie professionnelle.

Le jociste doit, dans sa sphère, réaliser, au prix souvent d'un acte de courage, la consigne morale qu'il a reçue et faite sienne par une ferme adhésion de sa conscience.

L'ingénieur doit écarter du geste la commission indue qu'on voudrait glisser dans sa main.

L'actionnaire doit refuser son vote à un administrateur qu'il sait incapable ou corrompu.

Mais, dans tous ces cas et dans bien d'autres, l'effort isolé, si honorable, si courageux qu'on le suppose, n'est qu'un point de départ qui ne saurait mener très loin. Que peut, par exemple, l'individu qui possède des actions dans toutes sortes de sociétés, pour surveiller la moralité des affaires dans lesquelles il a placé ses fonds ? Les bilans sont établis de telle manière qu'il a peine à les vérifier. La présence aux assemblées générales, l'usage personnel de son droit de vote peuvent, étant donné les circonstances, lui être difficiles ou impossibles. Une organisation, créée de concert, s'imposerait.

Qui veut mettre sa vie d'affaires en harmonie avec l'appel de sa conscience et les commandements de sa foi a besoin d'imitateurs, de coopérateurs en aussi grand nombre que possible. Une vie d'affaires vertueuse doit être menée à l'unisson d'autrui. Il faut donc que les élites chrétiennes travaillent à entamer les milieux d'affaires où elles vivent. Préparer des individus à mener leur vie d'affaires sans infliger trop d'entorses à la morale serait une méthode courte et décevante, car le milieu resterait contaminé. C'est à corriger par le dedans le monde des affaires où ils vivent que la morale chrétienne invite les hommes de bonne volonté.

2° L'action des élites chrétiennes sur leurs milieux d'affaires.

Que, par réaction contre un monde corrompu, des individualités vigoureuses se soient, à certaines heures, violemment arrachées au milieu où s'était écoulée leur vie, où s'était déployée leur activité, c'est un fait maintes fois enregistré par l'histoire des siècles chrétiens. L'horreur du désordre moral qui régnait en maître dans les cités poussait les ermites au désert. Le mal du siècle était si grand que seul le violent contraste d'une vie d'isolement, d'austérité et de prière leur semblait une suffisante réaction contre le règne universel du péché. La part étant faite d'une perversité moindre du mili c'est un sentiment du même ordre qui, plus ta arrachait saint François d'Assise au comptoir pat nel et à une vie d'affaires. Ces grands exemp n'ont pas été sans effet sur la vie économique el même. En un temps où la convoitise du lucre de nait menaçante, il était bon que quelqu'un s'avi un jour de jeter dans la boue ce métal deven pour certains, une sorte de dieu intérieur, et fiançât à Dame Pauvreté.

Il est une autre méthode, celle qui consiste rester sur place, non pas en simple observateur complice du mal, mais avec la volonté d'agir et régénérer le milieu par une impulsion venue l'intérieur. C'est la méthode d'un Léon Harm qui, au XIXe siècle, a campé son action réformatri dans une entreprise, au cœur même de la gra industrie, parmi ses pairs. Sauf exception, s appel à une vocation plus haute, cette seconde thode se recommande d'elle-même aux hommes bonne volonté ; il importe que le monde des affai soit peuplé de chrétiens qui, en s'unissant, pro queront, de proche en proche, la transformat du milieu.

Cette méthode, il faut le dire, n'est pas s quelques dangers.

Le premier serait d'accepter les tares du mil comme des fatalités irréformables, et peu à peu laisser entamer, contaminer par le milieu. C la destinée des faibles.

L'autre danger naît du dynamisme même affaires modernes. Agir sur la marche d'un tr qui est lancé à toute vitesse suppose un savoir-fa une dextérité, une technicité peu communs. incapables se laissent emporter, à moins qu'ils provoquent un déraillement.

Le troisième danger, pour être d'ordre psych gique, n'appelle pas moins d'attention. A un mi où tant d'opinions et d'intérêts se heurtent, on saurait tout demander à la fois. L'impatience meilleurs risque de tout compromettre. L'action peut être victorieuse que si toutes les vertus ch tiennes se mettent en branle à la fois, et de cert, au sein de l'élite : prudence et sagesse a bien que justice, humilité aussi bien que zèle. Au ment dit, ce n'est pas de l'esprit chrétien *intég* celui qui fait pratiquer à la fois toutes les ver qu'il faut redouter des impatiences, des exag tions, de fausses manœuvres. Ces défauts viendrai d'un esprit chrétien *étriqué* qui, par exemple, d nerait le pas hors de propos à la libéralité sur justice, à la témérité sur la prudence.

La méthode a donc ses dangers. Mais les bi dont elle est pourvoyeuse, si elle est mise œuvre avec savoir-faire et esprit de sacrifice, s immenses.

C'est d'abord l'avantage d'une information de p mière main, puisée à sa source, à la faveur d' collaboration agissante entre ceux qui sont ren gnés. Pour agir, il faut voir absolument clair ; remèdes trop généraux, non circonstanciés sera inopérants. L'homme d'un milieu professionnel voit pas seulement une situation dans son ensem il la voit dans son détail. Sa documentation es jour ; elle a toute la précision désirable. Si vi ou trente personnes s'éclairent ainsi, de concert, vrai faisceau de lumière est alors projeté sur réalité. L'action a chance d'être efficace.

L'autre bienfait est la réalisation, par le ded des réformes nécessaires. Il serait vain de attendre du dehors et d'imaginer que l'ordre c justice seront introduits comme par raccroc d

monde des affaires. Il faut que l'agitation vienne l'intérieur et que le changement s'accomplisse l'évolution même, consciente et réfléchie, de que milieu, adaptant les méthodes de travail, de luction, d'échange, à l'idéal meilleur devenu le

ue des progrès notables aient pu être déjà inuits par cette voie, un exemple mémorable en nit la preuve.

usqu'au temps voisin de la grande guerre, l'inatation du salaire viril aux charges familiales complète et manifeste. Le salariat souffrait de plaie profonde. Sur le plan individualiste, le ède était illusoire, et de cette impuissance maints nomistes avaient fait état pour s'élever, en des s qu'on ne peut relire aujourd'hui sans surc, contre le principe même du salaire familial, ndiqué avec force par l'école sociale catholique. e remède est venu d'une sorte de frémissement ituel, communiqué par celle-ci à quelques chefs ntreprise soucieux de mettre leur vie d'affaires harmonie avec leur conscience. Ce que tel patron n'arrivait, dans l'état de concurrence, à réaliser doses infinitésimales et manifestement inadapaux besoins de la famille ouvrière, le patronat upé en profession pouvait le faire bien plus ement au moyen d'une caisse de compensation, ilibrant la charge, dans une proportion équie, entre toutes les entreprises du milieu. Et ainsi allocations familiales ont cessé d'être les chétifs pléments tirés, en quelques maisons, d'une caisse ituée par le bon vouloir du chef. Elles sont enues, dans des professions entières, par le yen de la solidarité interpatronale, les appoints réciables et nécessaires du salaire de base ; elles iendront bientôt, par l'obligation légale, dans pays entier, d'ordre public. Progrès immense t la mise en branle appelait une information, initiative venues du milieu même à réformer. nformation des chefs responsables s'est élevée n degré assez haut de compétence pour engendrer e trouvaille infiniment heureuse qu'a été la se de compensation. Et l'initiative a été assez luc pour que sitôt conçues les caisses aient été es en état de fonctionner, d'agir, de se propager. 'histoire de ce progrès ne cautionne-t-elle pas méthode qui pourrait susciter d'autres applicas, de plus large envergure encore ?

'actionnaire, l'obligataire, l'administrateur d'une été anonyme a des devoirs, en même temps que droits, et il ne peut — nous l'avons noté déjà que les remplir incomplètement s'il ne prend contact avec un milieu d'où sortirait quelque une ligue des consciences droites.

our ne parler que de l'actionnaire, que de choses levrait savoir et ne peut savoir ! Comment la été choisit-elle ses directeurs, ses chefs de ser-? Les salaires qu'elle paye sont-ils justes ? L'hye physique et morale des ateliers, le logement es conditions de transport du personnel sontsatisfaisants ? Les allocations familiales sont-elles ées ? La direction n'abuse-t-elle pas du travail inin, du travail enfantin, du régime de la ble équipe ? L'entreprise est-elle autonome, ou it-elle d'une autre, ou de quelque super-entree, ses directives économiques, sociales, morales ? e temps à autre, on demande à l'actionnaire un de présence, un vote, une approbation. N'estpas les yeux fermés et le plus souvent par protion qu'il exerce ses droits lourds de responlité ? Et comment ferait-il autrement, si on le pose isolé, sans liaison avec d'autres qui sont dans la même situation que lui, sans conseils, sans informations, sans possibilité d'être représenté, avec ses semblables, par quelqu'un qui serait informé ?

On dira que de plus en plus nos mœurs réduisent à la passivité actionnaires et obligataires, surtout depuis que l'évolution du régime des entreprises a, par le jeu des participations et des actions à vote plural, concentré en peu de mains les véritables leviers de commande. Il y aura toujours des devoirs : seuls peuvent varier les sujets de ces devoirs. Un transfert d'obligations, de responsabilités plus grandes sur certaines têtes s'accomplira : il faudra toujours des chargés de pouvoirs, donc des chargés de devoirs, et ceux-ci surtout doivent briser les cloisons étanches qui existent peut-être entre les grandes affaires dont ils portent le poids et leur activité religieuse et morale.

Qu'ils se concertent entre eux et s'associent dans un mouvement d'ensemble, à l'exemple de ces humbles jocistes (1), si loin d'eux dans la hiérarchie économique, qui veulent réaliser une union qui « les tire de leur isolement et de leur abandon, les unisse par des liens tangibles, leur apprenne l'entr'aide et le soutien ». Les chefs de l'économie moderne auraient-ils besoin de cette entr'aide et de ce soutien que réclament les plus modestes de leurs subordonnés ? Oui, certes, et d'autant plus que leur pouvoir est plus grand, leurs responsabilités plus lourdes. L'isolement moral auquel leur puissance les expose est un risque redoutable. S'ils s'enferment dans un individualisme obstiné, ils ne seront, en dépit des apparences, ni des informés, ni de vrais agissants. L'union n'est pas moins nécessaire sur le plan moral et social que sur le plan économique.

3° Les institutions « bonnes servantes » de morale dans les milieux d'affaires.

L'éducation, si excellentes que soient ses méthodes, l'action des élites sur les milieux d'affaires, si avisée qu'on la suppose, ne donneraient, même conjuguées entre elles, que des résultats passagers, si cette évolution morale ne s'appuyait pas sur des institutions. Le propre de l'institution est de convaincre les hésitants par les bienfaits qu'elle procure et, au besoin, par les sanctions qu'elle provoque ; c'est par elle que la réforme morale pénètre dans la vie collective, qu'elle s'y installe victorieusement et qu'elle dure, au delà du temps toujours mesuré aux individus. Pour reprendre l'un des exemples invoqués déjà, celui des caisses de compensation pour allocations familiales, voilà bien un type d'institution qui naît de l'action concertée d'une élite, après une secousse morale ressentie par les meilleurs : l'institution naît, elle se propage, elle consolide, étend et perpétue un progrès, « bonne servante », servante fidèle et durable de morale dans les milieux d'affaires.

C'est donc à renforcer au sein de l'Etat des organismes de ce genre que doit s'employer l'action des élites.

Deux méthodes sont possibles. Tantôt l'initiative privée devance la loi : c'est le cas des caisses de compensation dont nous venons de parler. Tantôt l'action législative, devancée elle-même par l'opi-

---

(1) Combien touchant est l'auguste encouragement que leur a donné Pie XI dans *Quadragesimo Anno* : « Nous apercevons, à la grande joie de Notre âme, des phalanges serrées de jeunes travailleurs chrétiens qui se lèvent à l'appel de la grâce divine et nourrissent la noble ambition de reconquérir au Christ l'âme de leurs frères. »

nion publique et le vœu des compétents, provoque une action en commun, suscite des institutions qui prennent corps avec le concours des intéressés eux-mêmes, l'Etat et ses contraintes ne pouvant et ne devant suffire à tout.

Quelques exemples vont éclairer ces vues générales.

Parmi les institutions, nées ou à naître, pour servir la morale dans les milieux d'affaires, voici celles qui tendent à assainir la vie financière des entreprises et à protéger l'épargne. Plusieurs s'appuient sur une réforme préalable de la loi des sociétés : réglementation des actions à vote plural, réforme des commissariats aux comptes, restriction du démarchage, réglementation des sociétés d'investissements, réorganisation de la Bourse et de la coulisse (1). On ne peut que souhaiter, sous le couvert d'une législation meilleure gardienne de morale, voir se créer des centres de renseignements financiers, en vue de la bonne orientation des placements, des centres de gestion de portefeuilles, des ligues d'actionnaires (2).

Voici celles qui visent à l'emploi socialement utile des capitaux disponibles: sociétés d'habitations à bon marché, caisses de crédit mutuel, caisses d'actionnariat. Le XIXe siècle, qu'on aurait pu appeler le siècle de l'usure, a créé l'antidote, ces institutions de crédit mutuel qui, par l'association des emprunteurs et des prêteurs, ont moralisé le crédit et même ristourné aux emprunteurs le loyer d'argent que le recours au crédit leur avait apparemment imposé.

Il en est d'autres, parmi les institutions servantes de moralité, qui ont pour objet de protéger contre certains abus les bourses et marchés de toute espèce : telle l'obligation contenue dans les statuts des caisses de liquidation d'imposer à ceux qui s'aventurent sur le marché à terme le versement d'un déposit initial et de marges au jour le jour, à mesure que varient les cours. Par ailleurs, des syndicats de producteurs ont, par le « label », par la marque d'origine, authentiqué certains produits, en vue d'une vente loyale, propre à décourager la fraude ; des associations de consommateurs se sont également constituées pour se protéger à juste titre contre le commerce déloyal. La réforme du marché du blé est à l'ordre du jour : des garanties morales sont nécessaires autour des opérations commerciales qui font passer du consommateur au producteur cette denrée de première nécessité.

D'autres institutions tendent, sur un plan social de grande envergure, à reconstituer ces patrimoines collectifs soustraits, au moins dans une certaine mesure, au dynamisme des affaires, assurés d'une suffisante stabilité pour couvrir des risques que l'économie moderne contribue, par ailleurs, à intensifier. Ainsi, contre les perpétuelles agitations et les crises périodiques dont l'économie en mouvement est menacée, la personne humaine et son point d'appui nécessaire, la famille, trouvent une certaine garantie de stabilité, que la morale éternelle est loin de tenir pour indifférente. Telles sont les sociétés de secours mutuels, les caisses d'assurances sociales.

C'est en fortifiant par une politique sociale, à la fois avisée et généreuse, de telles institutions que les hommes d'affaires peuvent et doivent payer la

(1) Cf. CHARLES FLORY, « Finance et politique » (*Politique* du 15 janv. 1931, pp. 15 et s.).

(2) PAUL DURAND, *La protection de l'épargne*, 1 vol. Editions Spes. Paris, 1930.

rançon des avantages qu'ils tirent de notre régi[me] économique et remplir cette « charge sociale » do[nt] ils sont, de toute évidence, grevés. Dans tous les d[o]maines, éducation, protection des faibles, entr'aid[e], développement de la culture générale, ils so[nt] chargés d'un « service social » qui consiste, n[on] pas tant, comme on le croit en Amérique, à hiss[er] les autres jusqu'à la fortune, mais à les rend[re] plus hommes, plus chrétiens et par conséquent pl[us] heureux.

Mais le premier rang, parmi les institutions « se[r]vantes de moralité », appartient à celles qui fo[nt] affleurer, sur le sol tourmenté de notre économ[ie], la profession en mal d'organisation, et tout sp[é]cialement aux commissions mixtes, émanation [des] syndicats professionnels tant d'employeurs que d'e[m]ployés (1). L'une des grandes causes qui vicie[nt], en pratique, les jugements de moralité sur le t[er]rain des affaires, c'est l'opposition des intérêts, [la] difficulté de faire abstraction de soi-même, de [se] mettre à la place, mieux encore dans « la peau » de celui qu'on a en face de soi : le patron da[ns] « la peau » de l'employé, de l'ouvrier ; celu[i-ci] dans « la peau » du patron. Il s'agit de compa[rer] les deux points de vue, les deux jugements, de [les] confronter, et de faire surgir, si l'on peut, [une] estimation commune. C'est à quoi tend l'institut[ion] des commissions mixtes et permanentes, et c'est [en] vue de ce service, essentiellement moral, que [la] plus haute autorité dans l'Eglise a jugé bon de [les] recommander.

Et voici enfin des institutions dont ne peut [plus] se passer le temps où nous vivons : celles qui t[en]dent à réaliser, sur le terrain des échanges, [au-]delà les frontières, le devoir de collaboration in[ter]nationale qui s'impose aux peuples d'aujourd'h[ui].

De multiples petits pays, dont la stabilité financièr[e et] politique reste douteuse, ne peuvent jouir d'un crédit [suf]fisant pour financer à des conditions normales leur [pro]duction industrielle ou agricole (2).

Il faut donc les épauler, non seulement par [une] aide accidentelle et momentanée, mais par une o[rga]nisation durable.

Nous n'avons marqué que par des exemples [—] bien d'autres auraient pu être présentés et le se[ront] au cours de cette Semaine sociale — le rôle d[éci]sif de l'institution dans l'œuvre, à poursuivre [sans] relâche, de moralisation de la vie des affaires. [Sou]lignons toutefois que l'institution reçoit sa va[leur] moins du cadre juridique qui la soutient que d[e la] discipline morale qui l'anime. C'est une des vé[rités] sur lesquelles Pie XI, dans l'encyclique *Quadr[agesimo] Anno*, a le plus insisté. Ainsi toute institu[tion] est-elle chargée d'un monde de responsabilité[s ;] doit-elle se retremper toujours dans une pure m[ora]lité, sous peine de s'anémier et de trahir sa [des]tinée. Par ce flux et ce reflux s'exerce la néces[saire] primauté du spirituel, seul capable de vivifie[r] ce monde mœurs et institutions.

Il faut conclure.

Nous avons vu, à la lumière des faits, où en [est] la vie des affaires dans ses rapports avec la m[ora]lité. Cet état de fait révèle une incontestable car[ence,] une immense détresse. A un tel besoin la m[...]

(1) Lettre de la S. C. du Concile à S. Em. le car[dinal] Liénart, évêque de Lille, du 5 juin 1929 [cf. *D[oc. Cath.]*, t. 22, col. 387-396].

(2) « Notre programme de politique extérieure » [(*Poli]tique* du 15 janv. 1931).

…tienne satisfait avec plénitude. Encore faut-il … ses messagers arrivent du sein même des pro…ions, des milieux où le besoin est si doulou…sement ressenti! Qu'ils s'éclairent et qu'ils agis…t, afin que l'exemple entraînant des élites, sous …couvert d'institutions durables, affranchisse le …nde de la servitude de Mammon et le rende, …ré. à son seul et unique Maître et Sauveur, Jésus-…ist.

…Saint-Siège et la « Semaine » de Mulhouse

…n réponse à l'adresse par laquelle M. Eu…e Duthoit, président de la Commission …érale des Semaines sociales, faisait hom…ge au Souverain Pontife du programme de …Semaine sociale de Mulhouse, S. Em. le car…al Pacelli, secrétaire d'Etat de S. S. Pie XI, …ien voulu envoyer la lettre suivante :

…ÉTARIAT D'ÉTAT …E SA SAINTETÉ

Cité du Vatican, 1er juillet 1931.

… Monsieur le Président,

…e Saint-Père a lu avec une joie profonde vos …x lettres : la première, où vous lui exposez le …gramme et les idées inspiratrices de la prochaine …naine sociale de Mulhouse : « La morale chré…nne et les affaires » ; la seconde, où vous lui …rimez vos actions de grâces pour la récente en…lique *Quadragesimo Anno;* car rien ne peut, sans …te, procurer au Père commun des fidèles une …solation plus douce que de se sentir compris par …fils et de trouver en eux une intelligente, persé…ante et efficace collaboration.

…a méditation continue des encycliques pontifi…s, l'esprit de religion avec lequel, sans défail…ce, vous vous attachez depuis de longues années … enseignements du vicaire de Jésus-Christ, vous …, en effet, ménagé à vous-même, Monsieur le …ésident, cette sorte de grâce : que le programme … la Semaine sociale de Mulhouse se présente déjà …nme un essai de commentaire de l'encyclique *…adragesimo Anno*, spécialement de la troisième …tie de cette encyclique, où le Vicaire de Jésus-…rist aborde le problème si grave, si épineux et …urgent, de l'organisation économique qui condi…nne le travail et les affaires, et souvent le travail … les affaires.

…es Semaines sociales de France vont donc conti…r à remplir, pour leur part, la fonction qui … revient, comme le fait ressortir le Saint-Père …étudiant, dans la première partie de son ency…que *Quadragesimo Anno*, les fruits intellectuels …l'encyclique *Rerum Novarum*.

…lles vont continuer à élaborer, dans une mesure …n'est pas petite, cette science sociale, conforme … principes du christianisme, qui est une des …essités capitales de notre temps ; elles le feront … d'autant plus de clairvoyance que, pour ré…dre les problèmes économiques en tant qu'ils …t des problèmes de relations humaines, leurs …fesseurs et leurs conférenciers s'inspirent de la morale chrétienne, dont le Pape seul est le Docteur infaillible.

Mais les Semaines sociales vont continuer aussi à proclamer que, pour faire prévaloir cette morale, pour la réaliser et l'intégrer effectivement dans les affaires et dans le travail en même temps que dans les lois, il importe de fournir à la société des élites vraiment chrétiennes, c'est-à-dire des intelligences éclairées sur le vrai sens de la vie, des consciences sensibles aux plus délicates indications du devoir, des âmes disciplinées et fortifiées par la grâce des sacrements.

Nul doute qu'à Mulhouse, sous la présidence d'un évêque soucieux de distribuer à son peuple la doctrine sociale de l'Eglise, parmi des populations qui connaissent par expérience les complexités de la vie économique et qui éprouvent le bienfait de sages institutions sociales, les savantes leçons, les conférences et les soirées religieuses de votre « Semaine » n'aient des échos prolongés.

Pour assurer encore davantage la fécondité de vos travaux et vous remercier en même temps des émouvants témoignages de piété filiale que lui ont apportés vos lettres, le Saint-Père vous accorde de grand cœur, Monsieur le Président, et à tous ceux qui, à des titres divers, participeront à vos assemblées, la Bénédiction apostolique implorée.

Heureux de vous transmettre cette nouvelle manifestation de la haute bienveillance de Sa Sainteté, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments cordialement dévoués.

E. card. Pacelli.

RÉPONSES MINISTÉRIELLES

Enseignement primaire

I

Alsace-Lorraine. Fréquentation scolaire (enfants des deux sexes). Certificat d'études.

Du *J. O.*, 5 juin 1931, Déb. parl., Chambre, pp. 3835-3837 :

11 202. — M. Sturmel demande à M. le président du Conseil, *pour les années* 1919 *à* 1931, *et par arrondissement des trois départements d'Alsace et de Lorraine, quel est :* a) *le nombre total par an des enfants des deux sexes fréquentant l'école primaire (écoles maternelles exclues) ;* b) *le nombre total par an des enfants quittant chaque année l'école primaire à la fin de leur scolarité :* aa) *garçons ;* bb) *fillettes ;* c) *le nombre des enfants ayant réussi au certificat d'études :* aa) *garçons ;* bb) *fillettes ;* d) *le nombre annuel (*1919 *à* 1931*) des enfants ayant obtenu le certificat d'études dans les villes de Saint-Louis, Mulhouse, Altkirch, Dannemarie, Thann, Masevaux, Guebwiller, Colmar, Ribeauvillé, Ensisheim, Sélestat, Molsheim, Strasbourg, Erstein, Haguenau, Wissembourg, Sarreguemines, Saverne, Sarrebourg, Metz, Château-Salins, Thionville, Forbach Hayange, l'Hôpital :* aa) *pour garçons ;* bb) *pour fillettes.* (Question du 15 janvier 1931.)

Réponse A. — Nombre total

par an et par arrondissement des enfants des deux sexes fréquentant les écoles primaires élémentaires

(à l'exclusion des écoles maternelles).

ARRONDISSEMENTS	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	193[illegible]
Altkirch	5 799	6 279	6 115	6 261	5 755	5 495	5 241	4 968	5 058	4 846	4 878	[illegible]
Colmar	9 400	9 179	6 146	7 688	7 384	6 635	6 436	6 255	6 265	6 975	7 469	[illegible]
Guebwiller	»	7 482	7 416	7 517	7 093	5 949	5 427	5 288	5 287	5 348	5 699	[illegible]
Mulhouse	»	»	19 240	17 548	14 709	13 908	13 141	13 364	13 531	14 203	15 395	[illegible]
Ribeauvillé	7 866	7 822	7 533	7 135	6 704	6 389	5 667	5 778	5 433	5 502	5 706	[illegible]
Thann	»	»	6 959	6 918	5 760	5 600	5 614	5 226	5 511	5 741	6 473	[illegible]
Total Haut-Rhin	»	»	53 409	53 067	47 405	44 066	41 526	40 879	41 085	42 615	45 620	[illegible]
Erstein	9 880	9 385	8 698	8 000	7 124	6 378	6 310	6 197	6 380	6 407	6 891	[illegible]
Haguenau	12 286	11 990	8 297	10 412	9 389	8 428	8 268	8 124	8 041	8 392	9 088	[illegible]
Molsheim	9 932	9 918	9 089	8 538	7 697	6 738	6 930	7 296	6 662	6 750	7 263	[illegible]
Saverne	13 312	12 946	12 064	11 601	10 815	10 485	8 962	8 921	8 689	8 623	8 898	[illegible]
Sélestat	9 910	9 264	9 114	8 108	7 356	6 672	6 031	6 196	6 058	6 270	6 428	[illegible]
Strasbourg	14 832	13 474	12 522	12 748	11 681	11 321	10 542	11 255	10 805	10 994	11 849	[illegible]
Strasbourg-Campagne	15 452	15 313	14 879	12 393	11 303	10 758	10 472	10 760	11 250	11 242	11 022	[illegible]
Wissembourg	8 990	8 868	8 440	7 138	7 241	6 639	6 363	6 280	6 154	6 335	6 729	[illegible]
Total Bas-Rhin	94 594	91 058	83 103	78 938	72 606	67 419	63 878	65 029	64 039	65 013	68 168	[illegible]
Boulay	»	»	»	5 186	5 116	4 998	4 908	5 026	4 988	5 132	5 382	[illegible]
Château-Salins	»	»	»	4 344	3 903	3 565	3 347	3 373	3 429	3 437	3 529	[illegible]
Forbach	»	»	»	11 476	11 890	10 581	9 665	11 109	11 383	12 305	13 331	[illegible]
Metz-Ville	»	»	»	10 261	11 580	11 308	10 943	11 632	12 006	12 718	14 602	[illegible]
Metz-Campagne	»	»	»	4 811	5 288	5 018	4 825	5 063	5 094	5 298	5 190	[illegible]
Sarrebourg	»	»	»	7 569	6 838	6 016	5 851	5 887	5 847	5 825	5 999	[illegible]
Sarreguemines	»	»	»	10 610	8 900	8 241	7 740	8 020	7 675	7 660	7 841	[illegible]
Thionville	»	»	»	13 510	13 837	14 062	12 941	13 640	14 119	14 941	16 370	[illegible]
Total Moselle	»	»	»	67 767	67 351	63 789	60 220	63 750	64 541	67 316	72 244	[illegible]
Total des trois départements	»	»	»	199 772	187 462	175 274	165 624	169 658	169 665	174 944	186 032	[illegible]

Réponse B. — Nombre total

par arrondissement et par an des enfants quittant chaque année l'école primaire à la fin de leur scolarité

ARRONDISSEMENTS	1919		1920		1921		1922		1923		1924	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Fi[illegible]
Altkirch	376	331	370	355	470	450	395	449	437	443	387	[illegible]
Colmar	»	»	613	630	620	614	640	632	680	590	623	[illegible]
Guebwiller	403	498	430	529	413	488	435	499	406	492	440	[illegible]
Mulhouse	1 335	1 233	1 338	1 274	1 329	1 417	1 262	1 100	1 247	1 118	1 154	[illegible]
Ribeauvillé	532	513	497	564	507	491	462	525	443	528	436	[illegible]
Thann	»	»	»	»	560	583	507	511	588	592	481	[illegible]
Totaux	»	»	»	»	3 899	4 043	3 701	3 716	3 801	3 743	3 521	[illegible]

ARRONDISSEMENTS	1925		1926		1927		1928		1929		1930	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Fi[illegible]
Altkirch	431	419	429	431	393	394	414	284	286	235	193	[illegible]
Colmar	620	584	608	570	595	608	480	460	350	330	244	[illegible]
Guebwiller	398	457	395	488	436	440	387	298	233	262	196	[illegible]
Mulhouse	1 100	1 068	1 129	942	1 117	934	818	672	654	465	479	[illegible]
Ribeauvillé	441	474	443	553	417	478	421	335	270	258	217	[illegible]
Thann	5[illegible]8	521	517	514	480	498	389	405	281	298	258	[illegible]
Totaux	3 528	3 523	3 521	3 498	3 438	3 352	2 909	2 454	2 074	1 848	1 587	[illegible]

Les statistiques des départements du Bas-Rhin et de la Moselle ne donnent pas ces renseignements.

Réponse C. — Nombre des enfants, par arrondissement, ayant réussi au certificat d'études primaires.

ARRONDISSEMENTS	1919		1920		1921		1922		1923		1924	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
kirch	14	23	28	74	41	75	55	75	49	112	69	83
mar	61	84	55	88	226	191	157	168	205	223	148	271
ebwiller	4	48	77	83	54	90	58	86	47	94	95	117
lhouse	161	223	401	396	428	434	462	301	439	406	439	307
beauvillé	29	20	45	78	45	53	43	52	66	93	58	85
ann	»	»	»	»	142	128	93	112	129	143	124	107
Haut-Rhin	»	»	»	»	936	971	868	794	935	1 071	933	970
stein	32	19	133	98	199	95	204	93	225	136	184	135
guenau	»	»	30	74	31	60	45	78	92	100	104	210
lsheim	10	2	47	41	51	54	79	62	79	76	64	72
verne	1	»	11	43	52	91	67	83	65	74	93	90
lestat	9	17	28	79	39	76	10	12	30	67	35	74
asbourg-Ville	5	2	149	264	256	377	214	337	253	412	343	393
rasbourg-Campagne	»	»	»	»	11	12	20	17	34	46	53	43
issembourg	11	29	19	44	31	55	25	66	59	68	64	96
Bas-Rhin	»	»	»	»	670	820	664	748	837	979	940	1 113
oulay	23	31	45	28	121	98	85	63	32	48	102	59
âteau-Salins	12	22	28	27	52	58	52	57	62	60	55	53
rbach	»	»	115	85	271	214	209	149	161	147	208	152
etz-Ville	25	8	32	22	57	50	92	45	93	70	125	97
etz-Campagne	»	»	»	»	78	90	76	55	70	68	102	62
rrebourg	»	»	3	35	44	39	47	34	55	58	87	95
rreguemines	»	»	12	35	23	71	58	124	109	120	100	97
ionville	61	31	90	127	121	127	148	114	245	173	254	158
Moselle	»	»	»	»	767	747	767	641	827	744	1 033	773
otal des trois départements	»	»	»	»	2 373	2 538	2 299	2 183	2 599	2 794	2 906	2 856

ARRONDISSEMENTS	1925		1926		1927		1928		1929		1930	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
ltkirch	99	79	80	87	113	107	151	82	95	67	85	77
olmar	198	202	184	172	206	215	241	157	200	170	172	100
uebwiller	146	130	130	151	116	163	148	126	132	127	117	99
ulhouse	366	293	438	287	428	311	430	290	387	263	351	273
ibeauvillé	59	65	66	95	56	70	94	61	75	44	74	50
hann	135	145	170	135	201	207	206	117	153	136	155	119
Haut-Rhin	1 003	914	1 088	927	1 120	1 073	1 270	833	1 042	807	954	718
rstein	212	175	249	192	314	152	257	143	249	111	189	105
aguenau	81	106	141	200	177	199	189	163	153	146	119	104
olsheim	203	163	254	267	188	220	213	133	113	113	95	99
ave ne	70	76	146	136	127	127	180	119	151	121	125	99
élestat	43	74	74	116	89	100	80	98	86	86	53	86
rasbourg-Ville	549	483	525	478	594	592	604	511	520	389	418	384
r sbourg-Campagne	51	53	103	109	103	121	98	76	99	71	106	54
issembourg	78	90	59	108	74	110	180	93	107	74	79	66
Bas-Rhin	1 287	1 220	1 551	1 626	1 666	1 621	1 801	1 336	1 478	1 111	1 184	997
oulay	96	74	80	49	108	66	86	74	78	58	78	80
âteau Salins	87	89	80	89	67	68	82	55	49	57	66	46
rbach	228	143	220	132	233	216	256	181	196	193	143	168
etz-Ville	159	92	148	114	214	119	189	130	191	101	161	113
etz-Campagne	85	69	119	44	111	71	77	37	59	38	68	39
rrebourg	107	94	92	92	104	83	133	91	85	63	75	59
rreguemines	123	106	121	128	153	179	159	136	124	99	115	89
ionville	325	179	352	231	326	242	346	218	334	174	280	169
Moselle	1 210	846	1 212	879	1 316	1 044	1 328	922	1 116	783	986	763
otal des trois départements	3 500	2 980	3 851	3 432	4 102	3 738	4 399	3 091	3 636	2 701	3 124	2 478

Réponse D. — Nombre annuel
d'enfants ayant réussi, de 1919 à 1931, au certificat d'études primaires dans les localités ci-dessous.

LOCALITÉS	1919		1920		1921		1922		1923		1924	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Saint-Louis	9	10	36	17	39	29	30	19	33	46	28	18
Mulhouse	152	211	316	305	329	318	374	213	322	278	329	192
Altkirch	»	7	»	33	»	25	»	20	»	29	»	21
Dannemarie	»	4	»	4	»	4	»	6	»	12	2	4
Thann	»	»	»	»	15	21	12	26	21	30	15	18
Masevaux	»	»	»	»	17	16	11	9	17	14	13	13
Guebwiller	4	11	7	14	18	31	17	19	20	25	33	24
Colmar	61	84	46	79	206	169	112	116	154	138	108	176
Ribeauvillé	16	8	16	11	9	15	27	8	»	18	4	22
Ensisheim	»	»	6	6	1	5	5	4	10	3	5	5
Erstein	32	19	7	25	19	13	6	5	11	16	19	»
Haguenau	»	»	14	50	13	37	18	41	49	12	70	19
Molsheim	»	»	»	»	3	8	»	8	»	10	1	11
Saverne	1	»	10	30	38	22	10	23	35	28	15	29
Sélestat	9	17	45	51	28	47	4	25	26	52	23	45
Strasbourg	5	2	149	264	256	377	214	337	253	412	343	393
Wissembourg	11	29	12	21	6	19	4	28	2	23	5	21
Sarreguemines	»	34	12	35	15	48	19	55	45	63	28	46
Sarrebourg	»	»	»	17	9	20	18	19	12	20	10	27
Metz	38	40	86	50	85	56	83	36	85	39	95	59
Château-Salins	7	3	7	8	5	12	4	8	6	9	4	10
Thionville	15	8	19	25	27	21	38	27	35	29	30	31
Forbach	»	»	55	28	44	53	20	40	11	30	20	18
Hayange	20	4	32	12	45	12	45	13	66	20	40	14
L'Hôpital	»	»	9	10	23	36	33	15	9	22	10	11

LOCALITÉS	1925		1926		1927		1928		1929		1930	
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
Saint-Louis	26	19	38	23	34	26	34	16	16	20	19	27
Mulhouse	251	208	319	192	261	173	257	191	212	131	201	147
Altkirch	»	20	5	20	8	23	12	17	5	13	13	11
Dannemarie	7	5	»	5	2	4	8	5	7	2	3	3
Thann	11	30	18	24	18	35	13	27	15	20	15	18
Masevaux	14	15	19	14	18	19	11	10	13	11	16	4
Guebwiller	37	27	29	44	26	35	23	30	21	24	21	21
Colmar	123	119	136	124	117	122	137	109	101	101	93	60
Ribeauvillé	6	18	8	16	5	15	6	17	5	17	5	11
Ensisheim	14	6	9	6	6	9	8	5	8	6	12	4
Erstein	8	17	14	23	15	19	27	24	15	10	16	12
Haguenau	21	38	27	61	34	55	52	53	36	46	28	37
Molsheim	4	10	31	20	12	25	11	17	8	8	9	5
Saverne	26	20	28	26	32	28	34	17	32	23	18	16
Sélestat	13	38	42	48	30	52	18	43	26	29	9	32
Strasbourg	549	483	525	478	594	592	604	511	520	389	418	384
Wissembourg	3	22	11	21	8	15	9	12	7	15	3	13
Sarreguemines	41	49	49	47	42	61	36	54	26	25	21	27
Sarrebourg	19	19	14	25	16	21	27	18	9	14	13	19
Metz	124	73	120	76	127	71	132	70	106	71	77	70
Château-Salins	7	13	1	18	7	16	9	22	4	13	6	11
Thionville	51	36	48	34	39	36	43	42	38	47	29	41
Forbach	4	12	19	18	14	28	44	39	42	48	15	31
Hayange	78	24	55	33	52	30	56	31	61	28	38	25
L'Hôpital	12	9	5	12	15	21	17	12	18	22	18	22

II

Alsace et Lorraine. Instituteurs et institutrices. Statistique.

Du *J. O.*, 5 juin 1931, Déb. parl., Chambre, p. 3837 :

12296. — M. René Hauss *demande à* M. le président du Conseil, *séparément pour chacun des trois départements d'Alsace-Lorraine, quel est le nombre :*

1° *des instituteurs ;*

2° *des institutrices occupées en 1913, et, dans chacune des années de 1918 jusqu'à 1930 :* a) *dans les écoles primaires ;* b) *dans les écoles maternelles ;*

3° *des institutrices occupées en 1913 et dans chacune des années de 1918 à 1930, dans des écoles primaires des garçons.* (Question du 19 mars 1931.)

Réponse.

DÉSIGNATION	DÉPARTEMENTS	1913	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930
…nbre d'instituteurs……	Bas-Rhin……	1 178	1 092	1 163	1 120	1 097	1 092	1 075	1 027	1 088	1 090	1 074	1 089	1 090
	Haut-Rhin……	904	833	817	824	810	807	780	782	778	777	765	753	774
	Moselle……	1 146	»	»	»	»	1 051	1 011	1 022	1 022	1 029	1 028	1 009	1 007
	TOTAL……	3 2[illegible]	»	»	»	»	2 950	2 866	2 891	2 888	2 896	2 867	2 851	2 871
…nbre d'institutrices pri-…es dans : …Les écoles primaires.	Bas-Rhin……	1 022	1 229	1 241	1 276	1 269	1 258	1 280	1 285	1 253	1 237	1 253	1 247	1 261
	Haut-Rhin……	809	962	1 002	1 027	980	909	861	871	875	866	881	903	943
	Moselle……	866	»	»	»	»	999	991	1 024	1 082	1 092	1 131	1 156	1 151
	TOTAL……	2 697	»	»	»	»	3 166	3 132	3 180	3 211	3 195	3 265	3 306	3 355
…es écoles maternelles.	Bas-Rhin……	183	213	213	215	238	230	229	237	230	229	235	226	233
	Haut-Rhin……	233	119	120	123	165	175	173	191	199	209	218	228	234
	Moselle……	170	»	»	»	»	159	163	171	172	170	171	173	177
	TOTAL……	586	»	»	»	»	564	565	598	601	608	624	627	644
…nbre des institutrices …loyées dans les écoles …garçons : …tuellement…………	Bas-Rhin……	»	57	60	59	63	61	66	65	68	71	74	76	77
	Haut-Rhin……	»	139	138	141	140	142	148	150	152	147	144	142	136
	Moselle……	»	»	»	»	»	»	»	98	»	»	»	»	75
	TOTAL……	»	»	»	»	»	»	»	313	»	»	»	»	288

III

…e et Lorraine. Construction d'une école primaire. …bventions de l'Etat et du département.

…1 *J. O.*, 5 juin 1931, Déb. parl., Chambre, …837 :

…144. — M. Sturmel *demande* à M. le président du …eil *dans quelles conditions et jusqu'à quel pourcen-… une commune d'Alsace et de Lorraine peut obtenir …subventions de l'Etat et des départements pour la …truction d'une école primaire dans les cas d'une popu-…n de 5 000 habitants et, le cas échéant, si une amé-…tion de la situation actuelle peut être envisagée après …ote du projet de loi 8-116, soumis actuellement au …t, et concernant la réalisation de certaines dépenses …ives à l'équipement national.* (Question du 6 mars …)

…PONSE. — Dans la mesure des crédits votés par le …ement, les dispositions réglementaires en usage …ntérieur, et notamment le décret du 17 mars 1931, …ives à l'attribution de subventions aux communes … construction d'écoles primaires, sont appliquées … les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de …oselle.

Instituteurs publics

…classe et récréations. Surveillance des enfants. Acci-…nt. Responsabilité.

…u *J. O.*, 17 juin 1931, Déb. parl., Chambre, …066 :

…930. — M. Ravanat *demande* à M. le ministre de …truction publique : *1° s'il appartient au conseil des …res d'une école à plusieurs classes de charger le …re préposé à la surveillance de l'interclasse et des …éations de donner le signal des rentrées ; 2° dans le cas de la négative, quel serait le responsable si un accident survenait une ou deux minutes après la fin normale de la récréation, le directeur de l'école n'ayant pas donné le signal de la rentrée, le maître responsable ne se trouvant pas dans la cour.* (Question du 28 mai 1931.)

RÉPONSE. — 1° Il rentre dans les attributions du directeur de l'école — après consultation du conseil des maîtres si le directeur estime désirable de le saisir de cette question — de décider dans quelles conditions le signal de la rentrée sera donné à l'issue des récréations ; 2° il n'appartient qu'aux tribunaux, à raison des circonstances de fait, de statuer sur les responsabilités qui pourraient être encourues dans le cas d'accident survenant à des élèves dans les conditions exposées ci-dessus.

Locaux scolaires

Etablissements d'enseignement secondaire. Conférences par des groupements. Autorisation.

Du *J. O.*, 17 juin 1931, Déb. parl., Chambre, p. 3066 :

12928. — M. Henri Guernut *rappelle à* M. le ministre de l'Instruction publique *la question que lui a posée la Ligue des droits de l'homme, et lui demande à nouveau : 1° quels sont les différents groupements autorisés à organiser des conférences dans les établissements d'enseignement ; 2° quelle a été, au cours de ces dernières années, l'activité de ces groupements et, notamment, combien de conférences ils ont organisées.* (Question du 28 mai 1931.)

RÉPONSE. — 1° En ce qui concerne l'enseignement secondaire, aucune conférence n'est autorisée par le ministère de l'Instruction publique dans les lycées et collèges. C'est aux chefs d'établissement qu'il appartient d'apprécier, sous leur responsabilité et eu égard aux circonstances locales, s'il convient d'autoriser les élèves à y assister, en dehors des heures de classes.

Cinquantenaire de l'école laïque

Fêtes. Enfants sous la surveillance des maîtres. Accident. Responsabilité.

Du *J. O.*, 17 juin 1931, Déb. parl., Chambre, p. 3066 :

12925. — M. René Brunet *demande* à M. le ministre de l'Instruction publique *si, à l'occasion du cinquantenaire de l'école laïque et pour le cas où un accident viendrait à se produire à l'occasion des fêtes qui auront lieu (défilé, bal enfantin, etc.), les instituteurs qui ont accepté la surveillance des élèves au cours de ces fêtes verront la responsabilité de l'Etat se substituer à la leur.* (Question du 28 mai 1931.)

Réponse. — Il n'appartient qu'aux tribunaux de statuer à l'occasion de chaque espèce sur les responsabilités encourues à raison des circonstances de fait. Toutefois, mon administration envisagera la possibilité de substituer la responsabilité de l'Etat à celle des maîtres dans les conditions de l'article 1384 du Code civil, dans le cas d'accidents survenant aux enfants des écoles primaires publiques à l'occasion des fêtes du cinquantenaire.

Pupilles de la nation

I

Sections cantonales. Membres de droit. Curé de chaque commune.

Du *J. O.*, 3. 2. 30, Déb. parl., Chambre :

6371. — M. Emile Bravet *demande* à M. le ministre de l'Instruction publique *si la désignation, par un Office départemental des pupilles de la nation, du curé de chaque commune comme devant obligatoirement faire partie des sections cantonales, est bien conforme aux dispositions de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1917, modifié par la loi du 26 octobre 1922, et à l'esprit de toute notre législation républicaine basée sur le principe de la neutralité religieuse et le respect absolu de la liberté de conscience, ajoute qu'une telle désignation est de nature à soulever les plus vives protestations de la part des familles des pupilles de la nation dont beaucoup n'ont aucun rapport avec la religion catholique.* (Question du 29 novembre 1929.) (1)

Réponse. — Les seuls membres de droit des sections cantonales sont, aux termes de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1917, modifiée par la loi du 26 octobre 1922, le conseiller général, le ou les conseillers d'arrondissement et le maire du chef-lieu. Les autres membres sont choisis par l'Office départemental parmi les délégués cantonaux, les maires, les conseillers municipaux, les instituteurs et institutrices et les particuliers offrant toutes garanties de moralité et de compétence.

II

Service militaire. Incorporation. Avantages.

Du *J. O.*, 16 févr. 1930, Déb. parl., Chambre, p. 764 :

7268. — M. Maurice Dormann *demande* à M. le ministre de la Guerre *quels sont les droits des pupilles de la nation, en ce qui concerne leur affectation au mon[...] de leur incorporation au service militaire.* (Question [...] 23 janvier 1930.)

(1) Question identique posée le 5 décembre 1929 par M. Paul Nicollet, député. Réponse identique.

Réponse. — Les jeunes gens dont le père est [...] pour la France, ainsi que les orphelins de père et mère, sont classés sur les listes de répartition du con[...]gent établies par les commandants des bureaux de re[...]tement, en tête du groupe des jeunes soldats ayan[...] même nombre de frères ou sœurs. Leur affectation [...] un corps de troupe de la métropole ou de l'armée f[...]çaise du Rhin, est prononcée compte tenu de leurs [...]tudes physiques ou professionnelles, du nombre de [...] frères ou sœurs et de leur situation d'orphelins. En o[...] ils sont dispensés de l'incorporation directe en Afr[...] du Nord.

III

Mariage à 19 ans. Pension d'orphelin militaire. Main[...]

Du *J. O.*, 29 nov. 1930, Déb. parl., Cham[...] p. 3671 :

9984. — M. Maupoil *demande* à M. le ministre [...] Finances *si une pupille de la nation, âgée de 19 [...] titulaire d'une pension d'orphelin de militaire, à [...] spécial (plus jeune d'une famille de trois enfants), [...] le bénéfice de cette pension si elle vient à se ma[...]* (Question du 4 novembre 1930.)

Réponse. — Réponse négative, sauf dans le ca[...] perte de la nationalité française par suite du ma[...]

IV

Subventions d'établissement. Conditions. Décisions [...] Offices départementaux. Recours devant l'Office [...]tional.

Du *J. O.*, 17 juin 1931, Déb. parl., Cha[...] p. 3066 :

12927. — M. René Gounin *expose* à M. le minist[...] l'Instruction publique : a) *qu'un pupille de la* [...] *a fait, avant l'accomplissement de sa majorité,* [...] *demande de prime d'établissement ;* b) *que l'Office* [...]*temental duquel il relève a refusé d'accorder satisf[...] à sa demande avec ce motif : « Pas d'établissemen[...]* c) *que le pupille s'est marié, trois mois après ce* [...] *mais qu'entre temps il avait dépassé l'âge de vin[...] un ans ;* d) *qu'il a donc renouvelé sa demande à l'*[...] *départemental des pupilles, qui lui répond : « Mainte[...] vous avez plus de vingt et un ans, et par consé[...] votre demande n'est pas recevable » ;* e) *qu'une* [...] *interprétation de la loi paraît injuste et contraire* [...] *volonté du législateur ; et lui demande quelles son[...] mesures envisagées pour faire cesser cet état de c*[...] (Question du 28 mai 1931).

Réponse. — Le cas signalé par l'honorable député [...]stitue un cas d'espèce qu'il n'est pas possible d'a[...]cier sans connaître tous les éléments de la cause [...] la question de principe, il est fait observer que [...] subventions d'établissement ne constituent nullemen[...] droit absolu pour les pupilles ; elles ne sont acc[...] qu'aux seuls pupilles dont la situation est partic[...]ment digne d'intérêt et lorsqu'il y a au moins un [...] d'établissement précis ; 2° l'aide de l'Etat n'est due [...] termes mêmes de la loi, que jusqu'à la majorité ; [...] décisions d'un Office départemental peuvent tou[...] dans le délai d'un mois, faire l'objet d'un recours [...] l'Office national si les intéressés estiment que ces [...]sions ne sont pas justifiées.

ÉPHÉMÉRIDES

Vendredi 26 juin 1931.

…ce. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de …l relatif aux travailleurs frontaliers français, signé … le 31. 3. 31 entre la France et la Belgique (*J. O.*, …31).

Mercredi 1er juillet.

…-Siège. — Demande d'explications au gouvernement … sur la fermeture des cercles de l'Action catholique.
…ce. — *Lille :* 8e Congrès eucharistique national …juill.), sous la présid. du card. Liénart, légat de …Pie XI ; thème général : La royauté de Jésus-Christ …'Eucharistie établissant le règne de Dieu.
…*Paris :* Mort du vicomte Henri de Lapparent, né le … 40, à Cosne (Nièvre), ét. au collège de Cherbourg, …lège Stanislas, à l'Ecole de droit, inspecteur général …ire de l'agriculture, membre de l'Acad. d'agricul-…hors cadre ; auteur de *Traité des vins et eaux-de-vie …; Les races bovines françaises ; Calendrier agricole …ué à l'école primaire.*
…emagne. — *Berlin :* Entrée en vigueur de l'ordon-… de détresse édictée le 5 juin par le chancelier …ng comme suprême effort pour améliorer les finances …ndes.
…riche. — *Vienne :* Signat. d'un traité de commerce …onnel austro-hongrois.
…ne. — Tchang-Kaï-Chek, prés. du gouvernement …ial, déclanche l'offensive contre les communistes du …-Si.
…pte. — *Le Caire :* La nouvelle Chambre vote à l'una-… l'ordre du jour de confiance au gouvernement de … pacha.
…ts-Unis. — *Washington :* Envoi au gouvernement …is d'un aide-mémoire précisant la déclaration de …oover sur le moratoire général des dettes de guerre.
…nde-Bretagne. — *Londres :* Mort du général sir …nder Gobbe, né le 5. 6. 70, ét. à Wellington Col-… capitaine en 1900 ; prit part à de nombreuses cam-…s : l'Angoni du Sud, 1898 ; contre Kwamba, 1899, …anti, 1900 ; les Somalis, 1902-4, grande guerre, …18 ; général, 1924 ; secrét. du département militaire, … des Indes, 1920-6 ; général en chef commandant …teur septentrional de l'Inde, 1926.
…lie. — Mise en vigueur du nouveau Code pénal.
… *Milan :* Inaugurat. de la nouvelle gare par M. Cos-… Ciano, min. des Communications.
…sie. — *Kharkov :* Dix-neuf églises orthodoxes et … synagogues sont transformées en clubs commu-… par l'Association des athées de l'Ukraine.
…sse. — *Bâle :* 17e Congrès internat. sioniste, 253 dé-… y assistent (1er-15 juill.) ; adopte la proposition … trait au suffrage restreint de la liste électorale …at., et celle relative à la revision du règlement élec-… ; les documents relatifs aux rapports entre l'orga-… sioniste et la Jewish Agency sont renvoyés à l'exa-… du Comité directeur ; protestation contre la poli-… d'émigration du gouvernement de la Palestine ; toute …ive de diminuer les buts du sionisme doit être …ssée ; M. Nahum Sokolow est élu prés. du Congrès.
…quie. — *Ankara :* Le consulat général d'Allemagne …rquie, supprimé à la fin de la guerre, est rétabli.

Jeudi 2 juillet.

…nce. — L. modifiant l'art. 70 du Code d'instruction …nelle (*J. O.*, 6-7. 7. 31).
… *Chambre :* Vote d'une proposition de résolution ten-… à l'installation dans la salle des séances de la …bre d'un système électrique de votation, et du … de loi instituant un congé annuel payé pour les …lleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.
…emark. — *Copenhague :* Mort de Harald Hoeffding, … 1843, prof. de philosophie morale à l'Univ. de …hague, 1883-1915, membre de l'Acad. des sciences …anemark et de Norvège, de l'Acad. des sciences …ris et de Londres, collaborateur à la revue illustrée …*Danske Magasin.*
…ts-Unis. — *New-York :* Les aviateurs Willy Post et … Gatty, partis de New-York le 23 juin, atterrissent après avoir fait le tour du monde en 112 heures de vol effectif.
Grande-Bretagne. — *Londres :* M. John McGovern, député socialiste de Glasgow, refuse d'obéir au speaker et est suspendu jusqu'à la fin de la session.
Inde. — Dans les Etats Shans, engagement entre la police et une bande de rebelles ; 40 rebelles sont tués. — Les cheminots décrètent la grève générale sur tout le réseau de l'Etat pour protester contre la politique de compression du personnel.
— *Bombay :* L'assemblée des princes régnants (2-5 juill.) se prononce pour une constitution fédérale sous la souveraineté de la couronne britannique et prend des décisions concernant la composition des deux Chambres fédérales et la répartition des sièges.
Japon. — *Tokio :* Le gouvernement adresse au gouvernement de l'U. R. S. S. une note protestant contre l'attaque des bateaux de pêche japonais par des garde-côtes soviétiques en dehors des eaux soviétiques.
Lituanie. — *Kaunas :* Décret du min. de l'Instr. publ. étendant à tout le pays la loi sur l'enseignement scolaire obligatoire.
— *Szawle :* Panique dans une église ; 50 morts, des centaines de blessés.
Suisse. — *Genève :* Le gouvernement canadien remet au secrétariat S. D. N. son adhésion à l'acte général d'arbitrage pour le règlement pacifique des conflits internat.

Vendredi 3 juillet.

France. — *Parlement :* Clôture de la session ordinaire de 1931.
— *Lille :* Les industriels du textile indépendants du Consortium et le Comité intersyndical de grève cégétiste et syndicaliste signent un accord sur la base de la proposition de M. Pierre Laval : suppression de la prime de présence, indemnité compensatrice de 3 %, qui sera ramenée à 1 % à partir du 15 septembre.
— *Paris :* M. Alfonso Danvila y Burguero, ambass. d'Espagne, et le prince Schah Wali Khan, ambass. d'Afghanistan, remettent leurs lettres de créance à M. Paul Doumer.
Allemagne. — *Berlin :* M. Hellmuth von Gerlach abandonne ses fonctions de rédacteur en chef de la *Welt am Montag.*
Corée. — A la suite d'une attaque des Chinois contre les Coréens de Ouang-Pao-Chan, en Mandchourie, des représailles sont exercées dans presque toutes les villes de Corée contre les quartiers chinois, surtout à Séoul, Chemulpo et Ping-Yang (3-6 juill.) ; 91 Chinois sont tués, nombreux blessés.
Espagne. — *Madrid :* M. Charles Corbin, ambass. de France, remet ses lettres de rappel au président provisoire, M. Alcala Zamora.
Grande-Bretagne. — *Londres :* La Chambre des communes vote en 3e lecture le bill des finances prévoyant l'impôt sur les terres. — La conférence des délégués mineurs accepte les propositions inscrites dans le nouveau bill houiller, déposé à la Chambre des communes : 7 h. 1/2 de travail par jour et maintien des salaires actuels ; les propriétaires de mines avisent la Fédération des mineurs qu'ils s'opposeront au bill. — Mort de Sir William Hart Dyke, né à Kent le 7. 8. 1837, ét. à Harrow et à Christ Church d'Oxford, membre du Parlement, 1865-06, prés. du parti conservateur, 1868-74, secrét. du Trésor, 1874-80, secrét. général pour l'Irlande, 1885-6, vice-prés. de la Commission du bureau d'éducation, 1887-92.
Suisse. — *Genève :* Le gouvernement de Gde-Bretagne signe la convention pour la création d'une société internat. de crédit hypothécaire agricole.

Samedi 4 juillet.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant publicat. et mise en application du *Modus vivendi* commercial entre la France et le Chili signé à Santiago-du-Chili le 22. 5. 31 (*J. O.*, 18. 7. 31).
— *Paris :* Note du gouvernement français sur l'aide-mémoire des Etats-Unis.
Allemagne. — *Munich :* La police occupe le Braune Haus, siège du parti socialiste-nationaliste et quartier général des Hitlériens.
Congo belge. — *Elisabethville :* Inaugurat. du chemin

de fer d'Elisabethville à Lobito, reliant le Katanga à l'Atlantique à travers la colonie portugaise d'Angola.

— *Kilamba :* Répression d'une révolte d'indigènes ; ceux-ci laissent 60 morts.

Espagne. — *Madrid :* Décret du min. de l'Instr. publique radiant le card. Segura y Saenz, primat d'Espagne, du corps enseignant national, où il figurait comme prof. national honoraire.

Italie. — *Turin :* Mort de S. A. R. Emmanuel Philibert de Savoie, duc d'Aoste, né à Gênes le 13. 1. 69, cousin du roi d'Italie, docteur en droit honoraire de l'Univ. de Cambridge et de l'Univ. de Turin, sénateur, marié à Kingston le 25. 6. 95 à Hélène, princesse de France, fille du comte de Paris ; commanda la 3e armée italienne, se distingua sur l'Isonzo, dans les batailles du Carso, gagna les batailles du Mont-Saint-Michel et prit Gorizia, combattit sur la Piave, participa à la victoire de Vittorio Veneto, maréchal, nov. 1926.

Dimanche 5 juillet.

France. — *Chambéry :* Réunion de la Fédération nationale cathol., discours de M. Jules Torcin, du chan. J. Desgranges, du gén. de Castelnau et de Mgr Castellan.

— *Marseille :* M. Léon Bon, socialiste S. F. I. O., prés. du Conseil général, est élu sénateur des Bouches-du-Rhône, en remplacement de Louis Pasquet, de la Gauche démocratique, décédé le 29. 4. 31.

— *Reims :* Assemblée générale des catholiques du diocèse ; discours de M. de Bruignac, de M. Adolphe Théry, du chan. Jules-Victor Bihéry et de Mgr Suhard.

Allemagne. — *Mayence :* Le Dr Julius Curtius, min. des Aff. étr., inaugure un monument à la mémoire de Gustav Stresemann.

Autriche. — *Vienne :* Mort de Friedrich Austerlitz, né à Hochlieben Boehn le 26. 4. 62, rédacteur en chef de l'*Arbeiter Zeitung*, 1895, membre de l'Assemblée Nationale Constituante, 1919, membre du Reichsrat, 1920 ; collabor. au *Kamp*, mensuel social-démocrate ; auteur de *Wer ist Waehler ?*, 1897 ; *Preussrech und Preussfreiheit*, 1902 ; *Das Neue Reichsratswahlrecht*, 1907.

Belgique. — *Bruxelles :* 28e Congrès universel de la paix (5-10 juill.) ; traite des questions du désarmement au triple point de vue économique, moral et militaire ; il réclame la réalisation d'une union douanière européenne sur la base d'un tarif commun ; demande que les délégués à la prochaine conférence du désarmement soient choisis parmi les personnes résolument pacifistes et n'ayant pas intérêt à fabriquer du matériel de guerre ; que les instituteurs ne fassent pas partie de groupements ayant pour but la formation militaire, constituée en dehors de l'armée régulière ; attend la solution de la Haye sur la question de l'Anschluss ; salue avec satisfaction la proposition Hoover sur le moratoire des dettes.

Chine. — *Canton :* Les rivières Nord et Est débordent et submergent la partie basse de la ville ; plus de 100 noyés.

Paraguay. — *Assomption :* Rupture des relations diplomatiques avec la Bolivie.

Lundi 6 juillet.

Saint-Siège. — Mort du R. P. Celestino Alisiardi, S. J., né à Cuneo, âgé de 84 ans, entra dans la Compagnie de Jésus après sa prêtrise, confesseur de S. S. Pie XI.

France. — *Paris :* L'accord final entre les négociateurs français et américains sur la suspension générale des dettes de guerre proposée par le président Hoover est paraphé.

Espagne. — Grève générale des téléphones (6-23 juill.).

Etats-Unis. — *New-York :* M. Matthew Woll, prés. intérimaire de la Fédération civique nationale, propose la formation d'un Comité internat. pour combattre le communisme, qui constitue une menace mondiale.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Mort de Sir William Waterlow, lord-maire de Londres, 1929-30, créé baron en 1930 (*D. C.*, t. 22, 703 et 1151 ; t. 23, 1599 ; t. 25, 247). — Mort du général Sir Neville Lyttelton, né à Hagley (Worcester), le 28. 10. 45 ; ét. au collège d'Eton ; aide de camp de lord Spencer, vice-roi d'Irlande, 1868-73 ; secrét. militaire de Sir John Adye, gouverneur de Gibraltar, 1883-5, et de lord Reay, gouverneur de Bombay, 1885-90 ; lieut.-col., 1892 ; a participé à de nombreuses campagnes : Canada, 1866 ; Jowaki, 1877 ; Egypte, 1882 et 1898 ; chef d'état-major et pre[...] membre militaire du Conseil de guerre, 1904-6, c[...] chef des armées en Irlande, 1908-12, gouverneur de l'[...] pital de Chelsea, 1912 ; auteur de *Eighty Years : Sol[...] ring, Politics, Games*, 1927.

Irak. — *Bagdad :* Grève des commerçants pour [...] tester contre les nouvelles impositions municipales.

Pologne. — *Varsovie :* Le colonel B. Nakoniecznik[...] Klukowski, voïvode du département de Lwow, est nom[...] sous-secrétaire d'Etat à la présid. du Conseil.

Suisse. — *Genève :* Réunion du Comité permanent [...] lettres et des arts de la S. D. N. (6-9 juill.), sous [...] présid. de M. Jules Destrée, anc. min. belge des Scien[...] et des Arts ; il se déclare persuadé de la valeur [...] cinéma éducatif comme moyen de permettre aux peu[...] de se connaître mutuellement ; décide de demander à [...] Commission de coopération intellectuelle les moyens [...] réaliser au plus tôt l'établissement d'une bibliogra[...] internat. des traductions désirée par diverses organisat[...] internat. d'écrivains, d'éditeurs et de bibliothécaires.

Mardi 7 juillet.

France. — Le *Journal Officiel* publie le règlement [...] contrôle cinématographique applicable du 1. 7. 31 [...] 30. 6. 32.

— *Paris :* Mort de Camille Le Senne, né à Paris [...] 12. 12. 51, ét. aux lycées Bonaparte et Saint-Louis, p[...] d'honneur de l'Association de la critique dramatiqu[...] musicale, vice-prés. honoraire de la Société des gens [...] lettres ; critique dramatique de la *Petite République*, [...] tique littéraire et critique d'art de la *France*, rédac[...] au *Ménestrel*, au *Siècle*, au *Petit Méridional*, à la *Pre[...]* auteur de *Le théâtre à Paris ; Le bâillon ; Lendemain[...] première ; La belle Impéria ; Le Père joué ; L'étoile [...] Séville ; Le vertige ; La fin d'une race ; Train rapi[...] Cher maître*, etc.

Allemagne. — *Berlin :* Message du gouvernement [...] peuple allemand à l'occasion de l'accord franco-améri[...] sur le moratoire des dettes.

Belgique. — *Bruxelles :* M. Eugène Soudan, prof. [...] Faculté de droit de l'Univ. de Bruxelles et député s[...] liste de Renaix, est élu bâtonnier près la Cour d'a[...] de Bruxelles, en remplacement de M. Paul Crok[...] devenu min. des Colonies.

Etats-Unis. — *New-York :* Mort d'Edward Ahe[...] membre de plusieurs sociétés savantes internat., coll[...] rateur d'Edison, connu pour ses études sur la cérami[...] lauréat du grand prix de l'Exposition de Paris de 1[...]

Grande-Bretagne. — *Londres :* Le gouvernement [...] mande la réunion à Londres, le 17 juill., de tous [...] ministres des pays signataires du plan Young afin d[...] visager les modalités d'adaptation du plan Young à [...] proposition Hoover. — La Chambre des Communes [...] en troisième lecture le nouveau projet de loi gouve[...] mental relatif à la fixation des heures de travail (7 h. [...] et au maintien des salaires actuels dans les mines.

Mercredi 8 juillet.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. [...] la convention relative à l'esclavage, ouverte, à Genève [...] la signature des Etats le 25. 9. 26 et signée par le g[...] vernement français le 11. 12. 26 (*J. O.*, 17. 7. 31).

Allemagne. — *Berlin :* Décret-loi instituant l'obliga[...] pour la grosse industrie allemande de soutenir l'ac[...] de la Banque d'escompte-or.

Canada. — *Ottawa :* Signat. du traité de comm[...] canado-australien.

Espagne. — *Madrid :* Mort de Juan de Echevarri[...] Zuricalday, né à Bilbao, âgé de 55 ans, études d'in[...] nieur ; voyages et séjours d'études techniques en [...] gique, Allemagne et Angleterre, se fixe à Paris et s'ado[...] à la peinture ; portraits de Baroja, Salaverria, Mae[...] « Azorin », Luis Bello, Garcia Bilbao, Pierre Plan, U[...] muno ; auteur de natures mortes ; tableaux conn[...] *Paria castillan*, du musée de Bilbao ; *Le mendiant ; Gi[...] et sa fille*.

Grande-Bretagne. — *Londres :* La Chambre des L[...] adopte définitivement le projet de loi minier.

Pays-Bas. — *La Haye :* Mort du Dr Molengraaf, âgé [...] 73 ans, anc. prof. de procédure civile et de droit c[...] mercial à l'Univ. d'Utrecht, contribua à la revisio[...] droit maritime néerlandais, membre de la délégat. n[...]

ndaise à la conférence de droit maritime à Bruxelles, élégué à plusieurs conférences tenues à Genève, chef la délégation hollandaise à la conférence pour le droit r les lettres de change internat., 1930 ; auteur d'importants ouvrages sur le droit commercial.

Russie. — 25 000 cosaques s'insurgent dans le Kouban au Caucase ; les avions soviétiques lancent sur les nsurgés des bombes asphyxiantes.

Jeudi 9 juillet.

France. — L. tendant à simplifier, en faveur des propriétaires d'habitations à bon marché, les formalités exigées pour qu'ils bénéficient de l'exonération d'impôt foncier (*J. O.*, 11. 7. 31).

— *Paris :* M. Vallenilla Lanz, ambass. du Venezuela, t M. Narciso Garay, ambass. du Panama, remettent leurs ettres de créance à M. P. Doumer. — 4e Congrès nternat. des sourds-muets (9-16 juill.).

Allemagne. — *Berlin :* La Diète de Prusse repousse ar 229 contre 190 la demande du Stalhelm tendant à la issoudre.

Autriche. — *Vienne :* M. Lukaslewicz, ambass. de ologne, remet ses lettres de créance à M. Wilhelm Iiklas, prés. de la République.

Belgique. — *Bruxelles :* La Chambre adopte par 82 ontre 72 et 7 abstentions le projet de loi autorisant incinération facultative des cadavres humains.

Chine. — Inondations dans le Kouang-Tong, plus de 000 victimes.

— *Pékin :* Mort du baron L. Le Maire de Warzée 'Hermalle, âgé de 54 ans ; entra dans le corps consuaire en 1902, dans les services diplomatiques en 1910, ecrét. de légation à Téhéran, à Tokio, cons. de légation, 920, délégué technique à la conférence de Washington, éjour à La Havane, cons. d'ambassade à Washington, 923, directeur des services d'Asie et promu min. plénipot., min. de Belgique en Chine depuis le 16. 11. 24, ommé baron en 1928.

Espagne. — *Palma :* L'état de guerre est proclamé à Majorque, où les communistes ont pris la direction du nouvement gréviste.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Le Dr Hans Luther, prés. de la Reichsbank, confère avec M. Montagu Norman, gouverneur de la Banque d'Angleterre.

— A la Chambre des Lords, le gouvernement est mis n minorité sur la clause abolissant le vote plural, sur la lause imposant des restrictions à la mise de véhicules utomobiles à la disposition d'électeurs éventuels, et sur elle relative au domicile d'affaires des électeurs.

Italie. — *Rome :* Circulaire du secrét. du parti fasiste aux secrétaires fédéraux abrogeant les dispositions ux termes desquelles l'inscription au parti fasciste et 'inscription aux organisations dépendant de l'Action atholique étaient compatibles.

Lettonie. — *Riga :* Le Parlement ratifie à l'unanimité 'accord letto-estonien sur les préférences douanières.

Suisse. — *Lausanne :* Mort du colonel Fernand Feyler, hroniqueur militaire, né à Lausanne le 16. 5. 63, études le droit, lieutenant en 1884, lieutenant-colonel, 1905, ommandant du 4e régiment d'infanterie, colonel, 1910, rivat docent de l'Univ. de Lausanne, prof. d'histoire nilitaire à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, 1913, ollab. au *Journal de Genève*, à la *Revue militaire suisse*, u *Schweizerische Monatschrift ;* études sur Waterloo, sur es guerres alpines, sur les guerres balkaniques.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Le travail de rédaction lu nouveau Code civil est achevé.

Vendredi 10 juillet.

France. — L. prorogeant le délai de mise en instance e pension (*J. O.*, 12. 7. 31).

— *Evreux :* Congrès de l'Union nationale des mutilés, éformés et anciens combattants (U. N. M. R. A. C.) 10-12 juill.) ; les délégués protestent contre la révision énérale des pensions et adoptent à l'unanimité un vœu ostile au projet de moratoire des dettes du président Ioover.

— *Paris :* Le Dr Hans Luther, venant de Londres, 'entretient avec M. Pierre-Etienne Flandin, min. des inances, et M. Emile Moreau, gouverneur de la Banque e France.

Afghanistan. — *Kaboul :* Le roi Mohamed Nadir Khan inaugure le premier Parlement constitué sur le modèle européen.

Chili. — *Santiago :* M. Jaramillo, président du Conseil, donne sa démission ; le prés. Carlos Ibanez désigne pour lui succéder M. Francisco Garces, prés. de la Banque centrale du Chili.

Grèce. — *Athènes :* Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la presse, prévoyant des peines sévères pour l'incitation aux délits ou aux crimes, la publicat. de fausses nouvelles, la diffamation calomnieuse, l'injure et le chantage.

Norvège. — *Oslo :* Décret royal portant prise de possession de l'Est du Groenland, du 75°40 au 71°30 de latitude Nord ; le Danemark soumet le différend à la cour de la Haye le 11 juill.

Russie. — *Moscou :* Assemblée générale de la Commission centrale de contrôle ; elle étudie une revision complète de la politique économique des Soviets.

Samedi 11 juillet.

France. — L. ayant pour objet de maintenir dans les lieux loués les locataires commerçants ou industriels menacés d'expulsion (*J. O.*, 12. 7. 31).

— *Paris :* 9e Congrès national de la Fédération des combattants républicains (F. N. C. R.) (11-13 juill.) ; vœux relatifs à l'obtention de la carte du combattant ; demande que l'allocation du combattant soit transformée en retraite d'Etat inscrite au Grand Livre de la Dette publique ; qu'il soit procédé sans retard aux formalités nécessaires pour qu'ait lieu le vote chargé de la désignation des représentants des combattants des Offices départementaux et Office national ; demande la revision obligatoire des pensions pour les non-titulaires de la carte du combattant, une action vigoureuse pour que le plan Hoover soit le point de départ d'une entente internat. pour le désarmement et l'organisation économique. — Mort de Jean-Louis Forain, né à Reims le 23. 10. 52, artiste peintre, prés. de la Société des dessinateurs humoristes, prés. du jury de peinture de la Société nationale des beaux-arts, membre de l'Acad. des beaux-arts, 10. 2. 23 ; fondateur du journal *Le Fifre*, 1889, du *Psst ;* collaborateur au *Monde parisien*, à *Figaro*, au *Courrier français*, à l'*Echo de Paris*, à la *Vie parisienne*, à l'*Opinion*, au *Journal amusant*, au *Gaulois*, au *Journal ;* auteur de plusieurs albums : *La comédie parisienne*.

— *Senlis :* Mort de Mgr Louis Dourlent, né à Cuigy-en-Bray (Oise) le 15. 2. 44, prof. à l'Institut St-Vincent, à Senlis, 1868, exerça le ministère paroissial à Mouy, Beauvais, Noailles, Méru, supérieur du Petit Séminaire St-Lucien à Beauvais, 1893, curé archiprêtre de Senlis, 1. 1. 98, risqua sa vie pour sauver Senlis en 1914.

Allemagne. — *Berlin :* La Diète prussienne adopte un amendement, présenté par la Commission pour la lutte contre le chômage, demandant une réduction temporaire de la durée du travail.

Chine. — Le Comité central du parti communiste chinois adresse un appel aux travailleurs du monde entier pour la défense des Soviets en Chine.

Danemark. — *Copenhague :* Mort accidentelle du prof. Karl Larsen, né à Rendsburg le 28. 7. 60, romancier, journaliste, anc. prés. de la Société des auteurs danois ; collaborateur au *Social Demokraten ;* auteur de *La fuite de l'Aigle sur le Rhin et sur l'Equateur*, 1919 ; *Kresjan Vesterbro ;* 4 volumes de lettres d'émigrés danois ; raconta la vie du peuple danois en 1860.

Espagne. — *Madrid :* M. Jean Herbette, ambass. de France, remet ses lettres de créance à M. Alcala Zamora, prés. provisoire.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Grande manifestation en faveur du désarmement.

Paraguay. — *Assomption :* Le gouvernement accepte la médiation de l'Argentine dans son conflit avec la Bolivie.

Roumanie. — *Brasov :* Découverte d'une affaire d'espionnage soviétique ; une trentaine d'arrestations.

Suisse. — *Genève :* La Banque de Genève ferme ses guichets.

Dimanche 12 juillet.

France. — *Epinal :* Fêtes du centenaire de Jules Ferry et du cinquantenaire de l'école laïque, sous la présid. de M. Mario Roustan, min. de l'Instr. publique.

— *Mâcon :* M. Henri Boulay, socialiste S. F. I. O., est élu député, au scrutin de ballottage, en remplacement de Vincent Jacoulot, décédé le 30. 4. 31.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le cabinet du Reich prend des mesures exceptionnelles pour éviter un effondrement financier ; les Bourses sont fermées pour deux jours.

— *Heidelberg :* Mort de Frédéric Gundelfinger, pseudonyme « Gundolf », né à Darmstadt le 20. 6. 1880, prof. d'histoire de la littérature à la Faculté de philosophie de l'Univ. de Heidelberg depuis 1918 ; auteur de *Shakespeare und der deutsche Geist*, 1911 ; *Gœthe*, 1916 ; *Stefan George*, 1920, dont Gundolf fut le disciple.

ESPAGNE. — *Madrid :* Le Congrès socialiste maintient la participation au gouvernement provisoire.

ETATS-UNIS. — *Washington :* M. Hoover répond par un refus aux nouvelles demandes de secours faites par le chancelier Brüning le 11 juill.

ITALIE. — *Rome :* Mort du R. P. Antonio Minetti, né à Rossiglione en 1858, des Fils de Ste-Marie-Immaculée de Gênes, procureur gén., 1924, vicaire gén., puis supérieur gén., juill. 1926 ; composa une grammaire de chant grégorien.

SUÈDE. — *Stockholm :* Mort de Mgr Nathan Sœderblom, archev. luthérien d'Upsal, né à Troenoe le 15. 1. 66, ét. à l'Univ. d'Upsal et à la Faculté de théologie protestante de Paris, pasteur de l'église suédoise de Paris, 1894-1901, prof. d'histoire des religions à Upsal, 1901, prof. à l'Univ. de Leipzig, 1912, archev. d'Upsal, 1914 ; auteur de *Les fondements de la Réforme luthérienne*, 1893 ; *Le développement religieux et social*, 1898 ; *Les Fravashis*, 1899 ; *Le sermon sur la montagne et notre temps*, 1899 ; *La vie future d'après le mazdéisme*, 1901 ; *Les religions du monde*, 1905 ; *L'Eglise de Suède*, 1908 ; *Le Père, le Fils et le Saint-Esprit*, 1909 ; *Histoire générale des religions*, 1912 ; *La théologie naturelle et l'histoire des religions*, 1913, etc. (Cf. *D. C.*, t. 11, 134, et t. 12, 1058).

Lundi 13 juillet.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* La *Darmstaedter und National Bank* suspend ses payements.

DANEMARK. — *Copenhague :* 9e Congrès internat. de la laiterie (13-18 juill.) ; 42 pays sont représentés ; s'occupe de l'alimentation dans ses rapports avec la production du lait ; de l'hygiène laitière ; du ravitaillement des villes et de la coopération dans la question laitière ; de l'organisation des Sociétés coopératives ; de la question laitière aux colonies.

ESPAGNE. — *Madrid :* Mort de Jose Francos Rodriguez, né à Madrid en 1862, ét. de médecine, directeur de la *Justicia*, du *Globo* et du *Heraldo* de Madrid, député, anc. min. de l'Instr. publique, puis de la Justice, prés. de l'Association de la presse de Madrid et de la Fédération de la presse provinciale, membre de l'Académie espagnole, 1924.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Sir Arthur Wauchobe est nommé haut commissaire en Palestine, en remplacement de sir John Chancellor.

SUÈDE. — *Stockholm :* Mort de Tor H. Hedberg, né en 1862, critique d'art et dramaturge, membre du Comité directeur de l'Alliance française de Stockholm, membre de l'Académie suédoise ; auteur de *Johan Ulfstierna* ; *Persée et le Dragon* ; *Le fils de Rembrandt* ; *Les enfants de Thalie*.

SUISSE. — *Bâle :* Session de la Banque des règlements internat. ; le Dr Luther expose la situation économique de l'Allemagne et réclame de très larges crédits de sauvetage monétaire ; la Banque des règlements se déclare disposée à aider au relèvement de la Reichsbank mais demande que les gouvernements donnent aussi leur opinion.

— *Genève :* Clôture de la conférence pour la limitation de la fabricat. des stupéfiants (27 mai-13 juill.) ; 38 Etats, dont la France, signent une convention pour la limitation des stupéfiants ; elle prévoit l'établissement d'une comptabilité centrale des stupéfiants de telle sorte qu'aucun pays ne pourra fabriquer, ni importer, ni exporter, ni transformer des stupéfiants sans en rendre compte ; il devra fournir des estimations et devra donner un compte exact, à la fin de l'année, de ses opérations dans ce domaine.

Mardi 14 juillet.

FRANCE. — Fête nationale ; à Paris, reconstitution historique de notre armée coloniale de 1650 à nos jours.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Appel du Comité central du parti communiste allemand aux travailleurs d'Allemagne ; demande l'arrestat. et la condamnation des capitalistes coupables de la fuite des capitaux et de la faillite, la garantie des dépôts des petits déposants par la saisie des comptes en banque au-dessus de 20 000 marks, la confiscation de la fortune des millionnaires, des gros profiteurs, des gros retraités. — Formation du parti politique « les socialistes royaux ».

— *Stuttgart :* Mort de Friedrich von Payer, né à Tübingen le 12. 6. 47, ét. au gymnase de Tübingen, à l'école de théologie protestante de Blaubeuren et à l'Univ. de Tübingen, avocat à Stuttgart, 1871-1913, membre du Reichstag, 1877-78, 1880-87, 1890-1917, vice-chancelier du Reichstag, 1917-18, membre de l'Assemblée nationale, 1919, démocrate, membre du Landtag de Wurtemberg, 1894, prés. du même Landtag, 1895-1912.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* Le Sénat adopte, par 108 contre 11 et 7 abstentions, le programme modifiant l'emploi des langues en matière d'enseignement primaire.

CHILI. — *Santiago :* M. Pedro Blanquier, anc. directeur des chemins de fer de l'Etat, forme le nouveau cabinet.

ESPAGNE. — *Madrid :* Ouverture des Cortès constituantes ; M. Julian Besteiro, socialiste, est élu prés. de l'Assemblée nationale. — Le général Lopez Ochoa, capitaine général de la Catalogne, est destitué et remplacé provisoirement par le brigadier général Domingo Battet.

ITALIE. — *Rome :* Le Directoire du parti fasciste adopte trois déclarations réfutant certaines affirmations contenues dans l'encyclique *Non abbiamo bisogno* : le parti fasciste a fait une révolution et a l'impérieux devoir de la défendre contre qui que ce soit ; le Vatican et la Maçonnerie ont partie liée dans leur hostilité contre le fascisme ; l'œuvre Balilla est la force, l'orgueil et la sécurité du fascisme, et prépare ses continuateurs de demain.

ROUMANIE. — *Bucarest :* M. Manoilesco, min. de l'Industrie, démissionne, et est nommé gouverneur de la Banque nationale en remplacement de M. Angelesco, démiss. le 10 juill. ; M. Vasilesco Carpen, recteur de l'Ecole polytechnique de Bucarest, est nommé min. du Commerce ; M. Valer Pop est nommé min. pour la Transylvanie, en remplacement de M. Hatziegan, démissionnaire. — M. Jules Maniu, anc. chef du parti national-paysan, refuse une audience sollicitée par le roi Carol II.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague :* Démission de l'archev., Mgr François Kordac, pour raison de santé (élu archev. de Prague le 16. 7. 19).

VENEZUELA. — *Caracas :* Le général Juan Vicente Gomez, élu prés. de la République, prête serment devant le Congrès et forme son cabinet.

Mercredi 15 juillet.

FRANCE. — *Paris :* Memorandum français sur la limitation générale des armements adressé au Conseil S. D. N. en vue de la conférence du désarmement qui se tiendra à Genève le 2. 2. 32. — 6e Congrès internat. d'agriculture tropicale (15-19 juill.) ; 15 pays sont représentés, sous la présid. du comte Edouard de Warren.

CHINE. — Tchang-Kaï-Chek inflige une défaite à l'armée communiste près de la frontière du Kiang-Si et du Fo-Kien.

FINLANDE. — *Helsingfors :* La Cour suprême acquitte le général K.-M. Wallenius, condamné à trois ans de servitude pénale pour avoir pris part à l'enlèvement de M. Kaarlo Juho Stahlberg, anc. prés. de la République (*D. C.*, t. 24, 1013, et t. 25, 245) ; atténuation des peines des autres condamnés.

INDE. — *Pudukattaï :* La foule s'empare des édifices publics de la ville.

PÉROU — *Ollantainbo :* Défaite des insurgés de Cuzco, le général Cabrera, leur chef, est fait prisonnier (27 juin-15 juill.).

TERRE-NEUVE. — *Harbour Grace :* Départ pour Budapest des capitaines aviateurs hongrois Alexander Magyar et George Endresz ; ils atterrissent à Bicske, près de Budapest, après 25 h. 50 min. de vol.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.